

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

DÉMOCRATIE DÉLIBÉRATIVE :  
UNE VÉRIFICATION EMPIRIQUE DES  
PRINCIPES THÉORIQUES

MÉMOIRE  
PRÉSENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN SOCIOLOGIE

PAR  
RAQUEL DUPLIN

JANVIER 2007

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier mon directeur de recherche, M. Jules Duchastel, directeur de la Chaire de recherche du Canada en mondialisation, citoyenneté et démocratie de l'Université du Québec à Montréal et professeur au département de sociologie. Sa patience et sa grande disponibilité ont été des plus appréciées.

## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	vi
RÉSUMÉ	vii
INTRODUCTION	1
PREMIÈRE PARTIE INTERRELATIONS ENTRE THÉORIES ET PROCESSUS PARTICIPATIFS ET ÉMERGENCE DE L'APPROCHE DÉLIBÉRATIVE	7
CHAPITRE I PROBLÉMATIQUE	8
1.1 Présentation du sujet de recherche	8
1.1.1 Interrelations entre les nouveaux processus participatifs et le développement des théories participatives	8
1.2 Émergence de la démocratie délibérative	11
CHAPITRE II CADRE THÉORIQUE DE RÉFÉRENCE	15
2.1 Théorie délibérative: réaction à une approche économique et sociologique de la démocratie	15
2.2 Courants théoriques de la démocratie délibérative	17
2.3 Sondage d'opinion délibératif	22
2.3.1. Étapes du sondage d'opinion délibératif	25
2.4 Question de recherche et hypothèse	32
CHAPITRE III DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE	35
3.1 Stratégie de recherche	35
3.2 Matériel de recherche	36
3.2.1 Les données théoriques	36
3.2.2 Les données empiriques	37
3.3 Analyse des données	38
3.4 Présentation de l'étude de cas	39

DEUXIÈME PARTIE	
CONSTRUCTION ET VÉRIFICATION EMPIRIQUE D'UN IDÉALTYPE DE LA DÉMOCRATIE DÉLIBÉRATIVE	42
CHAPITRE IV	
TYPLOGIE DE LA DÉMOCRATIE DÉLIBÉRATIVE: CONSTRUCTION D'UN IDÉALTYPE	43
4.1 Concept de légitimité	44
4.2 Concept de délibération	45
4.2.1 Conditions procédurales de formation des volontés	48
4.2.1.1 Impartialité de la structure où il y a la discussion	48
4.2.1.2 Processus de formation de l'opinion	49
4.2.1.3 Force du meilleur argument	52
4.2.2 Prise de décision	53
4.2.2.1 Règle consensuelle	53
4.3 Concept de représentation	56
4.3.1 Conditions de la représentation	57
4.3.1.1 Ouverture du processus délibératif	57
4.3.1.2 Égalité d'accès au processus délibératif	58
4.3.1.3 Participation effective	59
4.3.2 Espace public	60
4.3.2.1 Publicité	60
4.3.2.2 Citoyenneté	62
CHAPITRE V	
APPLICATION D'UN IDÉALTYPE DE LA DÉMOCRATIE DÉLIBÉRATIVE AU SONDAGE D'OPINION DÉLIBÉRATIF	64
5.1 Idéaltype et indicateurs	64
5.2 Concept de délibération	66
5.2.1 Conditions procédurales de formation des volontés	66
5.2.1.1 Impartialité de la structure où il y a discussion	66
5.2.1.2 Processus de formation de l'opinion	71
5.2.1.3 Force du meilleur argument	92
5.2.2 Prise de décision	97
5.2.2.1 Règle consensuelle	97
5.3 Concept de représentation	102

5.3.1 Conditions de la représentation	104
5.3.1.1. Ouverture du processus délibératif	104
5.3.1.2 Égalité d'accès au processus délibératif	109
5.3.1.3 Participation effective	111
5.3.2 Espace public	115
5.3.2.1 Publicité	115
5.3.2.2 Citoyenneté	117
5.4 Légitimité du sondage délibératif	122
TROISIÈME PARTIE	
THÉORIE DÉLIBÉRATIVE: UNE CRITIQUE	125
CHAPITRE VI	
LIMITES DE LA DÉMOCRATIE DÉLIBÉRATIVE	126
6.1 Concept de légitimité	126
6.2 Concept de délibération	129
6.2.1 Conditions procédurales de formation des volontés	132
6.2.1.1 Impartialité de la structure où il y a discussion	133
6.2.1.2 Processus de formation de l'opinion	134
6.2.1.3 Force du meilleur argument	137
6.2.2 Prise de décision	137
6.2.2.1 Règle consensuelle	139
6.3 Concept de représentation	141
6.3.1 Conditions de la représentation	142
6.3.1.1 Ouverture du processus délibératif	142
6.3.1.2 Égalité d'accès au processus délibératif	143
6.3.1.3 Participation effective	145
6.3.2 Espace public	146
6.3.2.1 Publicité	147
6.3.2.2 Citoyenneté	148
CONCLUSION	150
BIBLIOGRAPHIE	155

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 Exemples de types de problématiques pour lesquelles des sondages délibératifs ont été menés	24
Tableau 2.2 Exemple du recrutement des participants pour le sondage délibératif sur l'euro au Danemark	27
Tableau 2.3 Élaboration et mise en oeuvre d'un sondage délibératif	31
Tableau 4.1 Idéaltype de la démocratie délibérative	63
Tableau 5.1 Indicateurs associés à l'idéaltype de la démocratie délibérative	65
Tableau 5.2 Is the euro good Business?	70
Tableau 5.3 Délibération en petits groupes, (%), t2	73
Tableau 5.4 Bonnes réponses données par les participants aux questions concernant l'adoption de l'euro (%)	76
Tableau 5.5 Bonnes réponses à six questions de connaissances, divisées selon les intentions de vote (%)	79
Tableau 5.6 Intentions de vote des participants du sondage délibératif au référendum sur l'adoption de l'euro (%)	81
Tableau 5.7 Changement d'attitude durant le sondage délibératif (%)	83
Tableau 5.8 Argumentation dans les sessions de groupes (%), t2	86
Tableau 5.9 Changement de direction de l'opinion dans les discussions de groupes entre le début et la fin du sondage délibératif (t1-t2)	87
Tableau 5.10 Tolérance politique (%)	91
Tableau 5.11 Argumentation dans les sessions de groupes (%), t2	94
Tableau 5.12 Consensus lors de la pratique du sondage délibératif (%)	98
Tableau 5.13 Caractéristiques des participants lors du recrutement (t0) (%)	107
Tableau 5.14 Effectivité des conclusions du sondage délibératif	113
Tableau 5.15 Désir de devenir candidat à une fonction politique (%)	118
Tableau 5.16 Les moyens en politique (%)	120

## RÉSUMÉ

Le système démocratique représentatif a pour point nodal l'existence d'élections périodiques, ouvertes et libres par lesquelles les citoyens choisissent leurs représentants. Entre les périodes électorales, les citoyens peuvent parfois être appelés à s'exprimer ou se faire entendre par d'autres moyens comme des référendums, des consultations publiques, des débats médiatisés ou des forums populaires. À ces méthodes traditionnelles, certains moyens alternatifs par lesquels les citoyens expriment leurs vues contribuent à faire évoluer les lieux démocratiques de discussions. Parmi ces innovations nous trouvons les conférences de consensus, les jurys de citoyens ainsi que les sondages délibératifs. Ces nouveaux dispositifs ont en commun le désir de résoudre le problème du déficit démocratique dans les sociétés modernes en faisant participer les citoyens à des espaces renouvelés de délibération.

En réponse au principal défi posé par la démocratie moderne soit résoudre le problème du manque de légitimité des processus démocratiques modernes, la théorie politique propose de nouvelles pistes qui suivent le courant des innovations pratiques. Théorie normative de la légitimité, la démocratie délibérative jouit, depuis son développement dans les années 1980, d'une popularité en tant que théorie politique. Elle présente les conditions d'élaboration d'une pratique démocratique se voulant plus juste et axée sur la recherche du bien commun par le biais d'une délibération de tous les membres d'une collectivité. Son élaboration relève du désir de répondre aux insuffisances du libéralisme politique. La démocratie délibérative tente de renouveler le débat sur la légitimité démocratique en proposant une pratique de la démocratie dans laquelle le processus légitime de formation des volontés est celui de la délibération de tous les citoyens en vue de l'adoption des politiques normatives et non un processus agrégatif de dénombrement des intérêts particuliers. Bien que la théorie délibérative ne soit pas dénuée d'intérêt, nous nous questionnons sur la possibilité réelle pour une dynamique délibérative de contrebalancer le mode de gouvernement représentatif ou encore sur sa possibilité de se développer au-delà de la démocratie représentative.

La démocratie délibérative est un champ de recherche en voie de structuration faisant appel à une forme d'interdisciplinarité où se mêlent la sociologie, la philosophie politique ainsi que la théorie juridique. Elle est présentée comme une alternative possible au modèle politique actuel puisqu'elle envisage un domaine de pratiques lié à une nouvelle forme de démocratie privilégiant la délibération et contrevenant du même coup aux formes traditionnelles de la démocratie représentative. Elle vise à pérenniser un système démocratique qui fonctionnerait dans son ensemble sous la forme de la délibération entendue comme un processus de formation de la volonté qui précède la décision et au cours duquel les participants évaluent les options avant d'opter pour l'une d'entre elles.

Le présent mémoire en sociologie porte sur l'examen d'une pratique délibérative: le sondage d'opinion délibératif. L'objectif principal de la recherche est d'établir dans quelle mesure la matérialisation des concepts théoriques de la démocratie délibérative est

possible. Le sondage d'opinion délibératif est vu comme une application pratique des principes de la théorie délibérative. Cette pratique délibérative utilise la télévision ainsi que le sondage d'opinion d'une façon inusitée en tentant de dépasser les principales limites du sondage conventionnel. Le projet consiste à faire ressortir les conclusions auxquelles arriveraient les citoyens si l'occasion leur était donnée de s'informer et de participer à l'élaboration de politiques publiques. L'examen d'une pratique délibérative tel que le sondage délibératif nous permet d'évaluer la manière dont s'effectue le passage des principes théoriques à leur application concrète et de souligner les interrelations entre les champs théoriques et pratiques de la démocratie délibérative. Une impossibilité de retracer un lien entre la pratique et la théorie délibérative témoignerait d'une difficulté de concrétisation des principes nourrissant cette théorie.

Notre questionnement principal porte sur la faisabilité du projet proposé par la théorie délibérative et s'appuie sur l'hypothèse que la pratique du sondage d'opinion délibératif n'est ni conforme à l'ensemble des principes de la théorie délibérative ni ne présente une nouvelle pratique politique légitime. La vérification empirique de notre hypothèse de recherche est effectuée à partir de l'analyse d'un sondage délibératif. Le sondage étudié a eu lieu au Danemark en 2000 et avait comme problématique l'adoption ou non de la monnaie européenne.

Nous prenons comme point de départ de notre analyse les principes théoriques clés de la démocratie délibérative soit les critères de légitimité que sont la délibération et la représentation et ce, afin de construire un idéaltype de la démocratie délibérative. À partir de cet univers théorique, nous sommes en mesure de cerner les conditions requises à l'expérimentation d'une pratique délibérative. Nous vérifions par la suite, à l'aide d'une analyse des résultats obtenus suite à la tenue du sondage délibératif danois, si ces conditions sont respectées. Notre analyse de ce sondage vérifie si la pratique du sondage d'opinion délibératif représente ou non une pratique politique légitime conforme aux principes idéaltypiques de la théorie de la démocratie délibérative.

Mots clés : Démocratie délibérative, Légitimité, Délibération, Représentation, Participation, Sondage d'opinion délibératif.

## INTRODUCTION

La démocratie délibérative est un champ de recherche en voie de structuration faisant appel à une forme d'interdisciplinarité où se mêlent la sociologie, la philosophie politique ainsi que la théorie juridique. Elle est présentée comme une alternative<sup>1</sup> possible au modèle politique actuel puisqu'elle envisage un domaine de pratiques lié à une nouvelle forme de démocratie privilégiant la délibération et contrevenant du même coup aux formes traditionnelles de la démocratie représentative. Elle vise à pérenniser un système démocratique qui fonctionnerait dans son ensemble sous la forme de la délibération entendue comme un processus de formation de la volonté qui précède la décision et au cours duquel les participants évaluent les options avant d'opter pour l'une d'entre elles.

En réponse au principal défi posé par la démocratie moderne soit résoudre le problème du manque de légitimité des processus démocratiques modernes, la théorie politique propose de nouvelles pistes qui suivent le courant des innovations pratiques. Théorie normative de la légitimité, la démocratie délibérative jouit, depuis son développement dans les années 1980, d'une popularité en tant que théorie politique. Elle présente les conditions d'élaboration d'une pratique démocratique se voulant plus juste et axée sur la recherche du bien commun par le biais d'une délibération de tous les membres d'une collectivité. Son élaboration relève du désir de répondre aux insuffisances du libéralisme politique.

---

<sup>1</sup> «L'idée de démocratie délibérative, conçue comme une alternative à la démocratie représentative, dans le sillage notamment des travaux de Jürgen Habermas, Joshua Cohen ou Sheyla Benhabib», voir Loïc Blondiaux, «Sondages et délibération», *Politix*, vol.15, no 57, 2002, p.175.

La démocratie délibérative tente de renouveler le débat sur la légitimité démocratique en proposant une pratique de la démocratie dans laquelle le processus légitime de formation des volontés est celui de la délibération de tous les citoyens en vue de l'adoption des politiques normatives et non un processus agrégatif de dénombrement des intérêts particuliers. Bien que la théorie délibérative ne soit pas dénuée d'intérêt, nous nous questionnons sur la possibilité réelle pour une dynamique délibérative de contrebalancer le mode de gouvernement représentatif ou encore sur sa possibilité de se développer au-delà de la démocratie représentative.

Le présent mémoire en sociologie porte sur l'examen d'une pratique délibérative: le sondage d'opinion délibératif. L'objectif principal de la recherche est d'établir dans quelle mesure la matérialisation des concepts théoriques de la démocratie délibérative est possible. Le sondage d'opinion délibératif est vu comme une application pratique des principes de la théorie délibérative. Cette pratique délibérative utilise la télévision ainsi que le sondage d'opinion d'une façon inusitée en tentant de dépasser les principales limites du sondage conventionnel. Le projet consiste à faire ressortir les conclusions auxquelles arriveraient les citoyens si l'occasion leur était donnée de s'informer et de participer à l'élaboration de politiques publiques. L'examen d'une pratique délibérative tel que le sondage délibératif nous permet d'évaluer la manière dont s'effectue le passage des principes théoriques à leur application concrète et de souligner les interrelations entre les champs théoriques et pratiques de la démocratie délibérative. Une impossibilité de retracer un lien entre la pratique et la théorie délibérative témoignerait d'une difficulté de concrétisation des principes nourrissant cette théorie.

Notre questionnement principal porte sur la faisabilité du projet proposé par la théorie délibérative et s'appuie sur l'hypothèse que la pratique du sondage d'opinion délibératif n'est ni conforme à l'ensemble des principes de la théorie délibérative ni ne présente une nouvelle pratique politique légitime. La vérification empirique de notre hypothèse de recherche est effectuée à partir de l'analyse d'un sondage délibératif. Le sondage étudié a eu lieu au Danemark en 2000 et avait comme problématique l'adoption ou non de la monnaie européenne.

Nous prenons comme point de départ de notre analyse les principes théoriques clés de la démocratie délibérative soit les critères de légitimité que sont la délibération et la

représentation et ce, afin de construire un idéaltype de la démocratie délibérative. À partir de cet univers théorique, nous sommes en mesure de cerner les conditions requises à l'expérimentation d'une pratique délibérative. Nous vérifions par la suite, à l'aide d'une analyse des résultats obtenus suite à la tenue du sondage délibératif danois, si ces conditions sont respectées. Notre analyse de ce sondage vérifie si la pratique du sondage d'opinion délibératif représente ou non une pratique politique légitime conforme aux principes idéaltypiques de la théorie de la démocratie délibérative.

Le mémoire comprend trois parties et se subdivise en six chapitres.

**PREMIÈRE PARTIE  
INTERRELATIONS ENTRE THÉORIES ET PROCESSUS PARTICIPATIFS ET  
ÉMERGENCE DE L'APPROCHE DÉLIBÉRATIVE (CHAPITRES I, II ET III)**

La première partie comprend les trois premiers chapitres. Le chapitre I, en tant que chapitre introductif, présente la problématique générale du travail de recherche ainsi que les objectifs de la recherche. Le sujet de recherche y est exposé de même que le questionnement principal qui sous-tend la problématique. Nous y soulignons les interrelations entre d'une part, les nouveaux processus participatifs, particulièrement le développement du sondage délibératif et d'autre part, le développement des théories participatives, particulièrement celle de la démocratie délibérative.

Le chapitre II traite du cadre théorique de référence. Nous y présentons les courants théoriques de la démocratie délibérative. Par la suite, nous traitons du sondage d'opinion délibératif. Nous faisons une mise en contexte ainsi qu'une présentation de ses origines. Ensuite, nous exposons en détail le déroulement de cette pratique en introduisant les cinq étapes qui sous-tendent le fonctionnement du sondage d'opinion délibératif. La question ainsi que l'hypothèse de recherche y sont également exposées. Nous voyons que la question de recherche a pour finalité de sonder dans quelle mesure il existe un lien entre les arguments théoriques avancés par la démocratie délibérative et l'existence de moyens concrets rendant possible une pratique réelle de celle-ci.

Le chapitre III présente la démarche méthodologique fondée dans un premier temps sur les étapes nécessaires à la construction d'un idéaltype et dans un deuxième temps sur l'application du modèle à une pratique délibérative en l'occurrence, le sondage délibératif. Il est important pour nous d'adopter cette démarche puisque nous retrouvons d'un côté, les théoriciens de la démocratie délibérative qui en font un régime politique idéal et de l'autre, une application plus empirique qui s'inspire de cet idéal. Il existe indéniablement un va-et-vient entre la théorie et la pratique, l'académique et la pratique politique. Le sondage délibératif retenu a pris place au Danemark en 2000. La problématique discutée lors de l'événement porte sur l'adoption ou non, par le Danemark, de la monnaie européenne.

## **DEUXIÈME PARTIE**

### **CONSTRUCTION ET VÉRIFICATION EMPIRIQUE D'UN IDÉALTYPE DE LA DÉMOCRATIE DÉLIBÉRATIVE (CHAPITRES IV ET V)**

Suite à la présentation générale de la stratégie de recherche, le chapitre IV expose les concepts, les dimensions et les composantes retenus pour construire l'idéaltype. La sélection de ces éléments permet de dresser un portrait général de la théorie délibérative et grâce à ces éléments typologiques, de vérifier empiriquement le fonctionnement d'une pratique délibérative, dans ce cas, le sondage délibératif.

Dans le chapitre V, nous évaluons la pratique du sondage délibératif en regard des normes que nous avons retenues dans le chapitre IV dans le but de vérifier empiriquement si cette pratique correspond réellement à notre idéaltype d'une démocratie délibérative. Nous avons par conséquent introduit des indicateurs à notre idéaltype qui permettent la concrétisation de nos composantes.

**TROISIÈME PARTIE**  
**THÉORIE DÉLIBÉRATIVE: UNE CRITIQUE (CHAPITRE VI)**

La troisième partie comprend le chapitre VI dans lequel nous entreprenons une critique de la théorie de la démocratie délibérative. Il s'agit de voir si la théorie délibérative est en soi une théorie adéquate, réelle et viable. Nous voyons qu'il n'existe pas seulement des problèmes au niveau de la mise en œuvre d'une pratique délibérative, mais aussi au niveau des concepts mêmes de la théorie délibérative. La reformulation, par la théorie de la démocratie délibérative, du concept de légitimité fondé sur de nouveaux critères de délibération et de représentation pose de nombreuses difficultés. La théorie délibérative demeure incomplète et incapable de réaliser les conditions auxquelles elle aspire. Nous concluons que la démocratie délibérative ne peut être une réponse à la crise de la démocratie représentative. Au contraire, en persistant à un niveau essentiellement idéal, elle s'emmure dans un cadre théorique aveugle face à la réalité. Il s'agit en fait plus d'un idéal politique que d'une théorie viable.

**PREMIÈRE PARTIE**

**INTERRELATIONS ENTRE THÉORIES ET PROCESSUS PARTICIPATIFS ET  
ÉMERGENCE DE L'APPROCHE DÉLIBÉRATIVE**

## CHAPITRE I

### PROBLÉMATIQUE

Ce chapitre présente la problématique de la recherche portant sur la matérialisation, dans le cadre d'un sondage délibératif, des concepts théoriques développés par la démocratie délibérative. Le chapitre est divisé en deux sections. La première section expose le sujet de recherche en signalant les interrelations entre d'une part, un phénomène politique réel à savoir la multiplication de dispositifs à vocation délibérative et, d'autre part, le développement des théories entourant la délibération. La deuxième section explique l'émergence de la démocratie délibérative.

#### 1.1 Présentation du sujet de recherche

##### 1.1.1 Interrelations entre les nouveaux processus participatifs et le développement des théories participatives

Prenons pour point de départ que la démocratie moderne libérale est d'essence représentative. La représentation en est l'un des traits constitutifs et c'est précisément de la représentation démocratique que résulte la légitimité étatique. Or, il y a en ce moment une crise de légitimité du politique repérable notamment à travers une baisse de la participation électorale et une perte de confiance des citoyens dans les politiciens. Les citoyens participent peu à la politique étant donné leur incapacité à envisager une réelle perspective d'action et à concevoir les finalités de la vie collective. D'autres symptômes expliquent également la fragilisation de la démocratie: volatilité des électorats, crise du militantisme politique, décrédibilisation des projets et des programmes politiques,

empiètement de la sphère juridique sur la sphère politique donnant lieu à ce qu'il est convenu d'appeler le gouvernement des juges<sup>2</sup> en sont quelques exemples. Ces phénomènes contribuent à l'affaiblissement de l'ensemble du système démocratique et les organes de représentation servent plus difficilement de relais entre le citoyen et les lieux du pouvoir. Cette perte de légitimité du politique entraîne un renforcement des mécanismes de participation du public aux discussions politiques ainsi que le développement de nombreuses théories politiques où la participation joue un rôle incontournable.

Ces processus de participation du public à l'élaboration de politiques normatives<sup>3</sup> sont-ils viables et contribuent-ils vraiment au renouvellement du processus démocratique ainsi qu'à l'élargissement du domaine de la représentation politique traditionnelle des démocraties modernes libérales? L'expérience de nouveaux dispositifs démocratiques est-elle possible? D'où provient cette demande pour plus de démocratie? Quelles en sont les causes, mais aussi quelles en sont les conséquences? Les citoyens possèdent-ils toutes les aptitudes décisionnelles exigées pour être capables de renforcer véritablement leur participation aux décisions politiques? Quelle légitimité peut être accordée aux autres formes de représentation? La délibération est-elle en mesure de servir véritablement la démocratie? Ces interrogations sont le point de départ de notre mémoire.

La démocratie délibérative est une théorie normative de la légitimité démocratique qui, depuis les années 1980, représente un des champs d'investigation les plus féconds dans les domaines de la philosophie politique, de la théorie juridique et de la sociologie. Plus précisément, la démocratie délibérative constitue un champ de recherche en voie de structuration dont l'enjeu est interdisciplinaire. Elle s'oppose aux autres théories démocratiques en ce sens qu'elle réserve une place essentielle à la notion de bien commun<sup>4</sup>. Il est posé, par la théorie délibérative, que dans une société où la division sur des questions fondamentales est inévitable, l'accord doit être issu de la confrontation des points de vue divergents. Dans le contexte de délibération démocratique, la naissance du consensus doit provenir de la recherche d'une entente autour du bien commun. La

---

<sup>2</sup> Guy Haarscher et Boris Libois, *Mutations de la démocratie représentative: quelle communauté politique aujourd'hui?* Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1997, p.20.

<sup>3</sup> Nous utilisons le terme normatif en référence au devoir-être, aux règles légitimes en vigueur dans une société.

<sup>4</sup> Dominique Leydet, «La démocratie délibérative», *Philosophiques*, vol.29, no 2 (automne), 2002, p.175.

recherche collective du bien commun se fait par le biais de la délibération publique qui se situe au fondement de la légitimité démocratique parce qu'elle lie le concept de légitimité à celui de justification des décisions politiques<sup>5</sup>.

Nous pouvons affirmer sans ambages que la question de la délibération et des processus participatifs occupent désormais une place centrale dans la politique contemporaine. Il y a un mouvement qui s'opère dans l'espace public à savoir la multiplication des dispositifs dont le but est d'impliquer les citoyens au-delà des limites traditionnelles de la simple représentation avec l'émergence des nouvelles théories à vocation délibérative. C'est ce phénomène dont les répercussions touchent la politique réelle que nous proposons de traiter dans le cadre de ce mémoire en présentant la théorie délibérative et la méthode du sondage d'opinion délibératif. L'interrelation entre le thème de la participation du public aux discussions politiques et la crise de légitimité entourant l'exercice du pouvoir étatique est saisissante. Le questionnement principal de la recherche part donc du contexte actuel où il y a une tentative de démocratisation de plus en plus grande des systèmes politiques des démocraties occidentales.

La méthode du sondage délibératif a été introduite par James Fishkin. Ce dernier propose un modèle de délibération qu'il formalise par la pratique des sondages d'opinion délibératifs. La méthode réunit une coupe transversale significative de la communauté politique et ce, en vue de délibérer sur une question politique d'importance<sup>6</sup>. Lors de ces sondages, les citoyens sont réunis pendant deux à trois jours afin de délibérer sur un sujet déterminé. La pratique du sondage délibératif est un mécanisme visant à combiner égalité et délibération puisque tout le monde a une chance égale de se trouver représenté dans l'échantillon sélectionné. À la fin des délibérations, les participants sont sondés une deuxième fois pour comparer leurs opinions initiales à celles obtenues au terme du processus. Nous voulons vérifier si le sondage délibératif que nous avons choisi, en l'occurrence le sondage danois sur l'euro, favorise la délibération et de quelles manières il correspond ou non au modèle de la théorie délibérative. Cette pratique délibérative est-elle conforme aux principes défendus par la démocratie délibérative?

---

<sup>5</sup> Dominique Leydet, «La démocratie délibérative», p.175.

<sup>6</sup> David Kahane, «Délibération démocratique et ontologie sociale», *Philosophiques*, vol.29, no2, (automne), 2002, p.255.

## 1.2 Émergence de la démocratie délibérative

La théorie démocratique a sans conteste subi un tournant délibératif ces dernières années. À la question de savoir pourquoi la démocratie délibérative, ses partisans répondent qu'il s'agit de redonner au pouvoir politique sa légitimité grâce au débat public et l'implication des citoyens à la prise de décision. Le modèle délibératif émerge du constat que la conception agrégative de la démocratie est inadéquate. La démocratie est en réalité, pour les théoriciens délibératifs, plus qu'un dénombrement de têtes et doit impliquer un principe de discussion égalitaire et inclusive.

### Démocratie délibérative comme théorie politique décentrée

Les démocraties libérales se caractérisent par la multiplication des organisations politiques, sociales et économiques. Des groupes d'intérêts structurent la société et médiatisent les rapports individus/pouvoir. Il y aurait peut-être la possibilité, suite à la mise en place d'un «nouveau mode d'organisation politique faisant fi des notions classiques de souveraineté, de représentation et de légitimité<sup>7</sup>», d'un système composé de plusieurs centres de pouvoir qui se chevauchent. C'est à ce niveau que la démocratie délibérative intervient comme théorie politique décentrée. Cette dernière s'inscrit dans un mouvement qui repose sur une critique du centralisme. Par centralisme, nous entendons une hiérarchisation du discours politique confinant le dialogue démocratique à l'intérieur des limites instituées par les pouvoirs dominants au sein de l'État démocratique<sup>8</sup>. La théorie délibérative actualise la critique faite au centralisme, en ce sens qu'elle donne place au développement d'une multitude de discours à l'intérieur d'un cadre dépourvu de subordination où chacun a la chance de s'exprimer. La politique délibérative en tant que forme alternative d'organisation collective diffère des modèles de représentation politique de type vertical<sup>9</sup>. Autrement dit, le principe de tradition voulant que ce qui a été soit, s'oppose à la théorie délibérative qui pose une exigence de justification avant d'adopter ou de se conformer à des politiques normatives. La théorie délibérative pose la

<sup>7</sup> Jules Duchastel et Raphaël Canet (dir.), *La régulation néolibérale: crise ou ajustement?*, Montréal, Athéna Éditions, 2004, p.10.

<sup>8</sup> Ian Angus, «La démocratie décentrée: un modèle multiculturel et postcolonial de la critique», dans Jules Duchastel (dir.), *Fédéralisme et mondialisation: L'avenir de la démocratie et de la citoyenneté*, Montréal, Athéna Éditions, 2003, p.175.

<sup>9</sup> Daniel Mouchard, «Politique délibérative et logiques de mobilisation. Le cas d'Agir ensemble contre le chômage», *Politix*, vol.15, no 57, 2002, p.126.

délibération comme une pratique consubstantielle à la démocratie. Il y a une recherche de raisons qui valent pour les autres puisque rien n'est acquis ou préétabli par la tradition. S'opposant à la manière habituelle dont se construisent les discours politiques, c'est-à-dire en s'efforçant de centrer le discours sur une seule tradition dominante, la démocratie délibérative passe en revue les fondements mêmes du pouvoir étatique. En considérant radicalement la souveraineté du peuple, la théorie délibérative exige une démultiplication des niveaux de représentation et une articulation réseau de ces différents niveaux.

### **Crise de la légitimité**

La démocratie délibérative défend l'idée que la théorie libérale de la démocratie est incapable de légitimer adéquatement les prises de décisions politiques. La crise de la légitimité à laquelle doivent faire face les démocraties contemporaines constitue une des principales justifications à l'appui d'un renouveau des pratiques politiques. Le système représentatif est anémié par la perte de confiance que les citoyens ont de leurs institutions, perte de confiance qui se reflète par exemple dans la tendance à la dégradation du taux de participation, dans le doute sur les aptitudes des élus à résoudre les problèmes se posant à la société ainsi que dans l'effritement du sens civique. Une grande masse ne vote plus et n'est pas partie au jeu politique. Le désintérêt pour la chose publique serait le signe d'un désenchantement vis-à-vis de la démocratie. Les organes de représentation éprouvent de la difficulté à remplir leur rôle de relais entre les citoyens et les lieux du pouvoir dans la mesure où l'organisation de la représentation politique néglige ceux qui sont exclus, désocialisés ou dépolitisés. Il existe un questionnement sur l'appareil politique et sur sa véritable motivation à servir l'intérêt général ainsi qu'à organiser des pratiques inclusives qui sont alors soupçonnées d'être des pratiques de segmentation et de non-représentation.

Il existe alors une crise symbolique de légitimation au sein de laquelle la société est fragmentée et les citoyens se trouvent vis-à-vis une inaptitude de plus en plus grande à former un projet commun et à le mettre à exécution<sup>10</sup>. L'incapacité des citoyens à se soustraire de leurs particularismes et à entrer en communication les uns avec les autres, les empêche d'envisager une participation à la construction du bien commun. Cela se traduit précisément par une crise de représentation du lien social, d'où la nécessité

---

<sup>10</sup> Guy Haarscher et Boris Libois, *op.cit.*, p.7.

d'élaborer un nouveau paradigme structurant la communauté politique capable de rétablir le lien social. Le modèle de la politique délibérative se propose ici en tant que forme alternative au modèle représentatif.

Les théoriciens de la démocratie délibérative préconisent une approche de l'idéal démocratique qui s'éloigne des théories politiques traditionnelles en tentant de renouveler la compréhension de la légitimité démocratique. Suivant la théorie délibérative, c'est à l'aide d'une nouvelle conception de la légitimité qu'il serait possible d'enrayer la crise de la légitimité du politique. Face à la perte de légitimité du politique, les partisans de la démocratie délibérative y voient la nécessité de renouveler les formes démocratiques et conséquemment de transformer le type de participation démocratique. Pour eux, le renouvellement des formes démocratiques implique un changement dans la conception traditionnelle que nous nous faisons de la légitimité qui ne dépend plus uniquement de l'autorité prenant la décision, mais aussi de la manière dont la décision est prise.

### **Demande de participation**

Nous assistons, au plan des pratiques politiques, à un engouement pour la participation ainsi qu'à une valorisation des différentes techniques de délibération et de participation démocratiques. Le discours général entourant la crise de la représentation et la fracture entre les représentants et les citoyens vient justifier le renforcement de la participation du public aux discussions politiques. En clair, la crise de légitimité du politique pourrait être réglée par le renforcement de la participation du public aux décisions politiques. Dans le contexte actuel où existent un déficit démocratique et un manque de proximité entre les instances décisionnelles et les citoyens, le rôle des dispositifs institutionnels à caractère délibératif est de développer un sens civique et de renforcer les liens sociaux de la communauté.

Pour les démocrates délibératifs, «il est nécessaire pour que l'expression de la volonté démocratique soit pleinement justifiée qu'elle soit le résultat d'une véritable délibération<sup>11</sup>». La forme délibérative ne serait plus considérée comme un dispositif *ad hoc* c'est-à-dire mis en place pour un projet, une controverse ou un conflit particulier. Le

---

<sup>11</sup> Daniel Weinstock, «Démocratie et délibération», *Archives philosophiques*, vol.63, no 4, 2000, p.405.

but est d'assurer de manière continue une forme de participation des citoyens, par le biais de la délibération, à des discussions d'enjeu public.

Les théories participatives sont également porteuses d'un discours véhiculant des notions floues tels la concertation, la consultation, le débat public, la participation, l'écoute et la délibération<sup>12</sup>. La valorisation de ces thèmes est concomitante d'une multiplication dans la sphère de l'action publique de mécanismes dont la vocation est «d'impliquer des acteurs au-delà des représentants et des experts traditionnels et de mettre la décision en débat<sup>13</sup>». Il y a un désir explicite à impliquer une pluralité d'acteurs qui dépasse le champ classique de ceux habilités à décider à l'intérieur des limites du gouvernement représentatif.

---

<sup>12</sup> Loïc Blondiaux et Yves Sintomer, «L'impératif délibératif», *Politix*, vol. 15, no 57, 2002, p.17.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p.17.

## CHAPITRE II

### CADRE THÉORIQUE DE RÉFÉRENCE

Afin de présenter le cadre théorique de référence qui sert de base à la problématique et au questionnement principal de la recherche le chapitre qui suit est divisé en quatre sections. Nous constatons, dans la première section, que la théorie délibérative a vu le jour en réaction aux approches économiques et sociologiques de la démocratie. Dans la deuxième section, nous amenons des différents courants théoriques de la démocratie délibérative. Nous présentons, dans la troisième section, une pratique de la démocratie délibérative soit le sondage d'opinion délibératif qui est la pratique à laquelle nous avons choisi d'appliquer notre idéaltype. Finalement, dans la quatrième section, la question de recherche ainsi que l'hypothèse de recherche sont posées.

#### **2.1 Théorie délibérative: réaction à une approche économique et sociologique de la démocratie**

Nous avons jugé important de présenter une généalogie des courants de la démocratie délibérative afin de montrer les nuances pouvant exister entre les différents auteurs. Nous avons retenu les auteurs que nous jugeons les plus influents dans l'élaboration de la théorie délibérative<sup>14</sup>. Ce que nous proposons de faire est un survol rapide de la pensée de ces auteurs. Comme point de départ de cette réflexion, nous situons le débat opposant libéraux et démocrates quant à la légitimité du pouvoir. Nous renvoyons aux classiques modernes avec d'un côté, les théoriciens libéraux tels Hobbes et Locke et de l'autre côté, la pensée républicaine issue principalement de Rousseau. L'origine de la théorie délibérative procède des débats entourant ces deux traditions.

---

<sup>14</sup> Ce choix n'est pas totalement subjectif puisqu'il est fortement inspiré de la revue théorique faite par James Bohman et William Rehg dans le chapitre introductif de leur livre: *Deliberative Democracy*, Cambridge, The MIT Press, 1997.

Le paradigme délibératif se rapporte à la fois au développement de la théorie sociologique et de la théorie économique<sup>15</sup>. Du côté sociologique, la voie pessimiste empruntée par les théoriciens concernant la capacité des citoyens à formuler politiquement l'idée de bien commun a fait naître un sentiment antipopuliste favorisant l'émergence de théories élitistes de la démocratie. Nous pensons ici à Schumpeter qui, dans la foulée des découvertes empiriques en sociologie politique, propose une conception de la participation politique où l'implication de la part des citoyens au processus décisionnel est envisagée comme une menace pour la démocratie elle-même. L'irrationalité de la foule confine celle-ci à un rôle de spectatrice dans la détermination du bien commun puisque de toute façon les citoyens ne peuvent s'entendre quant à cette détermination; la meilleure chose est donc de soumettre ceux-ci à la gouvernance d'une élite rationnelle en mesure de décider pour eux. La démocratie est réduite à un contrôle fait par des élites représentatives. Du côté économique, la théorie des choix rationnels, développée entre autres par Anthony Downs, façonne l'analyse politique qui appuie l'idée de marchandisation des politiques. Les partis s'affrontent dans ce domaine afin de vendre leurs idées à des consommateurs-de-politiques. Les motivations des citoyens sont influencées par des choix rationnels soit des intérêts desquels ils peuvent tirer profit. La politique est vue comme une compétition entre des intérêts divergents et non comme la poursuite d'une fin en soi à savoir la recherche du bien commun.

C'est à l'intérieur de ces deux courants théoriques et dans le but de s'y opposer, que les premiers balbutiements en faveur d'une conception publique de la délibération sont prononcés. Devant l'insatisfaction et la frustration provoquées par une bureaucratie libérale de plus en plus anonyme ainsi qu'un gouvernement au-dessus des revendications populaires, naissent les théories en faveur de la participation démocratique réelle des citoyens<sup>16</sup>. La critique prononcée contre la démocratie libérale au cours des années 1970 se fait extrêmement virulente.

Cela dit, le concept de démocratie délibérative voit le jour au début des années 1980. L'origine du terme est redevable à Joseph Bessette qui l'utilise pour la première fois dans

---

<sup>15</sup> Le développement théorique que nous proposons se réduit temporellement au 20<sup>e</sup> siècle bien que nous sommes consciente que les débats entourant la participation de la nation remontent beaucoup plus tôt dans la pensée politique.

<sup>16</sup> Nous pensons ici aux premières théories participatives à laquelle les théoriciens de la démocratie délibérative font souvent référence; celle de Carole Pateman écrite dans les années 1970 ainsi que celle de l'auteur canadien C.B. Macpherson.

le cadre d'une argumentation en défaveur d'une interprétation élitiste ou aristocratique de la constitution<sup>17</sup>. Ce dernier lance un appel à la participation des citoyens à l'élaboration des politiques remettant en question la théorie des choix rationnels ainsi que celle postulant l'incapacité des masses à légiférer rationnellement. En réaction au modèle démocratique compris surtout en termes de conflit d'intérêts divergents, il opte pour un modèle où le concept de raison publique est essentiel. Pour lui, le régime politique démocratique doit impliquer plus qu'une compétition d'intérêts personnels obéissant au marchandage et plus que des mécanismes agrégatifs pour rendre compte de la volonté générale. Les bases sont jetées afin d'opérer un changement dans la conception d'un processus rationnel de prise de décisions réduit jusque-là à une procédure essentiellement électorale, mais aussi dans la conception que la théorie démocratique se fait de l'idéal moral de légitimité passant de la représentation à l'exigence de délibération.

En rejetant l'idée que les choix politiques s'effectuent suivant la théorie des choix rationnels, le paradigme délibératif doit trouver une alternative afin d'expliquer le mécanisme de formation des volontés politiques qui serait différent d'un comportement de marché. Au fondement du concept de démocratie délibérative se trouve l'idée que la légitimité des normes régissant la société origine de la délibération publique des citoyens. La théorie renvoie à des idéaux comme la rationalité de la législation, la participation à l'élaboration des politiques normatives ainsi que la notion d'auto-gouvernance. Bref, l'autonomie normative accordée aux citoyens est basée sur l'idée d'un raisonnement pratique et rationnel de leur part dans la quête du bien commun.

## 2.2 Courants théoriques de la démocratie délibérative

Le questionnement essentiel de la théorie délibérative est de déterminer sous quelles conditions, tant théoriques que pratiques, les décisions politiques devraient être considérées comme une expression légitime de la collectivité. Nous avons retenu les distinctions faites par Dominique Leydet afin de présenter le plus clairement possible le schéma général qui se dégage de la théorie délibérative<sup>18</sup>.

<sup>17</sup> James Bohman et William Rehg, *op.cit.*, p. XII.

<sup>18</sup> Nous renvoyons le lecteur à l'introduction de Dominique Leydet écrite dans le cadre d'un numéro sur la démocratie délibérative pour la revue: *Philosophiques*, vol.29, no 2 (automne), p.175-423.

Nous envisageons la question théorique de l'idéal délibératif en fonction des deux grandes divisions opérées à ce niveau, celle se réclamant d'un côté de Rawls, et de l'autre, celle se réclamant d'Habermas. Établir les analogies ainsi que les dissemblances que nous retrouvons chez les auteurs de la démocratie délibérative n'est pas chose facile. Selon Emily Hauptmann: «as new group as they are, self-described deliberative democrats are not a terribly unified one<sup>19</sup>». Les deux courants identifiés plus haut diffèrent quant à trois questions importantes qui sont au cœur même de la théorie délibérative. Premièrement, le débat se joue au niveau de la tension entre la démocratie et le libéralisme et s'oriente vers la question des conditions procédurales entourant la pratique de la démocratie délibérative. Deuxièmement, la notion de publicité est discutée. Troisièmement, ce sont les fins visées par la procédure délibérative qui soulèvent des polémiques entre les théoriciens.

### **Conditions procédurales**

Les droits fondamentaux dans un régime constitutionnel libéral se situent au-dessus des autres droits et encadrent le régime démocratique qui voit baliser son action au nom du respect de ceux-ci. Dans ce cas, l'activité démocratique ne peut outrepasser les limites établies constitutionnellement puisque le respect de ces limites sert de fondement à la justification de cette activité. Dans le cadre d'une démocratie délibérative, il existe deux courants quant à la façon d'envisager cette question. Le premier est celui d'auteurs comme Joshua Cohen et Jürgen Habermas qui voient dans la démocratie délibérative un moyen de dépasser le paradoxe soulevé entre d'une part, l'idée de démocratie et d'autre part, celle de droits individuels fondamentaux chers à l'idée libérale. Quant à d'autres comme Amy Guttmann et Dennis Thompson, ceux-ci inscrivent leur théorie à l'intérieur du modèle constitutionnel libéral se rapprochant d'une vision rawlsienne. Leur vision est parente avec une approche plus libérale en ce sens qu'ils entrevoient la norme de réciprocité comme une norme fondamentale à laquelle doivent se soumettre les échanges au cours de la délibération.

Certaines conditions doivent être respectées lors de l'échange de raisons entre les citoyens. Joshua Cohen pose comme condition à la délibération l'idée que celle-ci doit

---

<sup>19</sup> Emily Hauptmann, «Deliberation = Legitimacy = Democracy», *Political Theory*, vol.27, no 6 (décembre), 1999, p.857.

être centrée sur la notion de bien commun et ce, dans un cadre où les citoyens jouissent d'une forme d'égalité manifeste. L'idée de bien commun dans une démocratie délibérative férue de procéduralisme, diverge d'une conception substantive, conception remontant à Platon et Aristote dans laquelle le bien commun est défini en termes de traditions, valeurs et conceptions de ce qu'est la vertu<sup>20</sup>. En fait, le bien commun, pour Jon Elster, relève de traditions contenues à l'intérieur d'une société plurielle et son atteinte passe par des conditions procédurales et non substantives. Quant à Rawls, observant que la délibération astreint les citoyens à formuler leurs arguments en fonction du bien commun, il prend acte que la principale difficulté résidant dans la délibération est celle de la pluralité des conceptions entourant les visions de la vie bonne. Il y a nécessité d'un accord sur des valeurs politiques et constitutionnelles essentielles qui devront être respectées lors de la délibération. Rawls réfère alors à des valeurs substantielles sur lesquelles doit exister un accord et qui servent de jalon à la délibération en dépit de la procédure. Rawls s'éloigne d'Habermas et de Cohen car il limite les conditions dans lesquelles se fait l'utilisation de la raison au respect de valeurs fondamentales<sup>21</sup> pouvant être éventuellement bafouées suivant une vision trop procéduraliste<sup>22</sup> où aucun droit fondamental n'est institué indépendamment du fonctionnement de la procédure.

La délibération comprise de manière procédurale fait en sorte que le respect des procédures permet l'atteinte d'un résultat juste indépendamment de toutes déterminations substantielles qui se trouveraient en dehors du respect de cette procédure. Habermas prend pour point de départ une situation délibérative idéale. Joshua Cohen va dans le même sens qu'Habermas et définit la légitimité politique en relation avec l'atteinte d'un consensus<sup>23</sup>. Cohen maintient qu'un accord raisonnable doit contraindre les citoyens à formuler leurs arguments en fonction du bien commun et propose certaines conditions procédurales à respecter comme l'absence de coercition, l'égalité formelle et substantielle

<sup>20</sup> James Bohman et William Rehg, *op.cit.*, p. XIV.

<sup>21</sup> «Although this commitment presupposes a background consensus on political values and constitutional essentials, it does not define correct outcomes against an ideal consensus --- here Rawl's model of deliberation differs from Habermas's and Cohen's. Rawls is concerned to specify the limits of the public use of reason.», dans James Bohman et William Rehg, *op.cit.*, p.XVII.

<sup>22</sup> Cependant, Joshua Cohen s'éloigne plus tard d'une vision trop procéduraliste de la démocratie délibérative. En effet, il argumente que la démocratie délibérative n'est pas simplement basée sur une conception procédurale de justification insistant alors sur une conception substantive des procédures, voir James Bohman et William Rehg, *op.cit.*, p.XXVI.

<sup>23</sup> Nous renvoyons le lecteur à un article important dans la fondation de la démocratie délibérative: Joshua Cohen «Deliberation and Democratic Legitimacy», dans James Bohman et William Rehg, *op.cit.*, p.67-91.

entre les participants afin de préserver la liberté et l'autonomie de ceux-ci<sup>24</sup>. Qui plus est, Cohen ajoute que la formation des volontés et l'échange de raisons sont soumis à la force du meilleur argument qui doit l'emporter devant toute autre forme de justification. Finalement, le but de la délibération est l'atteinte du consensus rationnel avec comme possibilité d'achever la délibération par un vote majoritaire<sup>25</sup>.

Gutmann et Thompson proposent des conditions servant d'assise à la démocratie délibérative; la réciprocité qu'ils définissent comme «the capacity to seek fair terms of social cooperation for their own sake<sup>26</sup>», la publicité ainsi que la responsabilité envers les autres citoyens et ceux des générations futures<sup>27</sup>. Ils ont recours à une stratégie de double légitimation dans laquelle la norme de sincérité permet d'examiner la recevabilité du résultat de la délibération<sup>28</sup>. Ce sont le respect et la considération de ces critères normatifs qui fixent la justesse ou la fausseté des résultats de la délibération. Un accord dérivant de ce processus est forcément la meilleure solution qui soit puisqu'il est atteint dans le cadre d'une discussion idéale. Cette approche plus substantive de la démocratie délibérative se trouve chez d'autres auteurs comme Knight, Johnson, Bohman, Richardson et Young pour qui les conditions nécessaires à ce type de démocratie sont l'égalité politique, la différence culturelle, la formation d'intentions communes et la liberté<sup>29</sup>.

### **Principe de publicité**

Le principe de publicité est également source de discordes chez les démocrates délibératifs. L'idée de publicité implique que les délibérations soient tenues au sein d'un espace public et que cet espace soit accessible à tous tout en référant à «une conception normative de l'usage public de la raison<sup>30</sup>». Il existe au sein de la théorie délibérative deux tendances dans l'interprétation de la publicité. Dans la foulée de la pensée habermassienne, les parties prenantes à la délibération doivent être en mesure d'avancer des arguments où leurs intérêts et leurs préférences se situent au même niveau que ceux des autres. De tous les arguments présentés, seule la force du meilleur argument

<sup>24</sup> James Bohman et William Rehg, *op.cit.*, p.XV.

<sup>25</sup> Dominique Leydet, «La démocratie délibérative», p.179.

<sup>26</sup> John S. Dryzek, *Deliberative Democracy and Beyond: Liberals, Critics, Contestations*, Oxford, Oxford University Press, 2000, p.16.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p.16.

<sup>28</sup> Dominique Leydet, «La démocratie délibérative», p.179.

<sup>29</sup> James Bohman et William Rehg, *op.cit.*, p.XXII.

<sup>30</sup> Dominique Leydet, «La démocratie délibérative», p.180.

détermine la solution à adopter. Les participants font preuve d'ouverture et de considération réelles vis-à-vis les arguments des autres, toujours prêts à se repositionner au terme d'un échange de raisons dans lequel ils reconnaissent le bien-fondé d'une position concurrente. L'approche rawlsienne invite plutôt les participants à considérer qu'une raison puisse être acceptable si celle-ci est recevable pour toute personne se trouvant dans une position similaire et ce, malgré le fait qu'un citoyen puisse trouver cette raison totalement erronée.

### **Visées de la procédure délibérative**

Nous nous trouvons maintenant en position de préciser le but visé par la délibération. Encore une fois, coexistent deux tendances quant à la manière de réfléchir le débat. Premièrement, l'encadrement procédural qui détermine le déroulement de la délibération mène nécessairement à la meilleure décision possible à savoir juste et correcte, du fait que la délibération comme procédure est la meilleure qui soit. Habermas défend cette vision. Deuxièmement, la délibération encourage le développement de certaines vertus morales comme le respect, la reconnaissance mutuelle et la sincérité. Cette idée est soutenue par Rawls, Gutmann, Thompson et Chambers<sup>31</sup>. En fait, cette position prend acte de la possibilité que la délibération puisse ne pas se régler par un consensus. C'est la valeur de la délibération qui importe ainsi que les effets positifs qu'elle entraîne sur la formation de citoyens plus respectueux et ouverts. Pour Chambers, l'impossibilité de s'entendre n'est pas un obstacle, puisque ce sont les effets positifs tirés de la délibération que nous devons retenir. Le *telos* de la délibération n'est pas la décision, mais bien l'influence qu'elle peut avoir sur les participants. D'autres comme Manin considère que la délibération en tant que processus de formation des volontés, doit mener à une prise de décision qui soit mutuellement acceptable pour l'ensemble des participants. Cohen met l'accent sur l'atteinte du consensus contrairement à Gaus et Christiano qui doutent que la délibération puisse être une méthode de découverte des vérités politiques et de justification d'une décision<sup>32</sup>. Pour eux, l'évaluation de la justesse du résultat réfère à l'égalité et à la possibilité pour chaque citoyen d'avoir une influence équivalente dans le processus décisionnel. La justification se situe à un niveau moral. Cela dit, ils évacuent l'idée de

<sup>31</sup> Dominique Leydet, «La démocratie délibérative», p.181.

<sup>32</sup> Nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage de Bohman et de Rehg dans lequel nous pouvons retrouver les articles de ces auteurs.

consensus comme but ultime de la délibération. Estlund rejette le fait que la légitimité issue d'un procéduralisme pur puisse mener à un accord qui soit constitutif de l'exactitude d'une décision<sup>33</sup>. Il propose un procéduralisme épistémique dans lequel la légitimité d'un résultat provient de principes justes et supérieurs aux procédures alternatives<sup>34</sup>. Cohen et Estlund s'inscrivent dans un courant où des valeurs se situent au-delà de la seule procédure. Toutefois, Cohen et Habermas revendiquent une définition plus faible de l'idée de valeur épistémique puisque la procédure délibérative incarne d'elle-même une norme supérieure de caractère raisonnable et de communication rationnelle.

### **Conditions d'application de la démocratie délibérative**

D'un point de vue empirique, examinons maintenant le débat entourant la mise en œuvre de la démocratie délibérative. Quelles sont les conditions de possibilité et d'application de l'idéal délibératif dans les sociétés actuelles? Certaines pratiques délibératives comme les sondages d'opinion délibératifs, les panels de citoyens, les conférences de consensus ou les jurys de citoyens se réclament de la théorie de la démocratie délibérative. Cependant, il ne s'agit pas de se réclamer de cette théorie pour que sa pratique soit viable, il faut une relation avec les mécanismes institutionnels déjà en place. Les associations développées au sein de la société civile doivent être liées aux institutions politiques ne serait-ce que pour s'assurer d'une certaine reconnaissance ou d'une effectivité de leurs décisions. Nous nous arrêtons ici en ce qui a trait au rapport entre la théorie et la pratique principalement parce que nous examinons cette question dans la deuxième partie du mémoire, mais aussi dans la troisième partie puisque c'est exactement à partir de cette dissociation entre théorie et pratique que sont formulées nos critiques envers la théorie de la démocratie délibérative.

### **2.3 Sondage d'opinion délibératif**

Nous présentons ici une forme empirique de démocratie délibérative: le sondage d'opinion délibératif. Les chercheurs qui travaillent sur le sondage délibératif défendent

---

<sup>33</sup> James Bohman et William Rehg, *op.cit.*, p.XIX.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p.XXI.

l'idée que le «DP<sup>35</sup> will constitute a useful realization of deliberative democracy<sup>36</sup>». Son inventeur, James Fishkin, lui attribue la vertu d'enrayer le manque de légitimité des décisions politiques prises par les représentants. Le sondage délibératif est surnommé le «poll with a human face<sup>37</sup>» parce qu'il donne une voix et un visage humains au processus de formation des opinions. D'emblée, le sondage délibératif postule la capacité des citoyens à entrer dans un processus de délibération et grâce à l'information reçue, la possibilité d'en arriver à des résultats raisonnés. En fait, le sondage délibératif est un exemple de ce que les gens «would think if they thought, knew, and talked more about issues<sup>38</sup>». Une des visées de cette pratique est de combiner selon une perspective constructive et innovatrice l'utilisation de la télévision ainsi que les recherches développées sur l'opinion publique.

Cette approche est introduite aux États-Unis en 1988, au Center for Deliberative Polling de l'Université du Texas<sup>39</sup>. La méthode présente une filiation certaine avec George Gallup qui, dans les années 1930, voulait recréer l'esprit démocratique des *town meetings* en Nouvelle-Angleterre et l'appliquer à l'échelle de la nation. C'est en 1994, en Grande-Bretagne, que la formule fut pour la première fois expérimentée lors d'un sondage portant sur le système de justice pénale. Par la suite, 22 sondages délibératifs<sup>40</sup> ont eu lieu à travers le monde, 20 où les individus délibèrent face-à-face et deux sur Internet. Parmi les 20 sondages face-à-face, 11 ont été d'envergure nationale. Les sondages de type national ont pris place en Grande-Bretagne (5), au Danemark (1), en Bulgarie (1), en Australie (2) et aux États-Unis (2). Les questions sondées sont très vastes: l'avenir de la Grande-Bretagne en Europe, la monarchie, les élections générales, le service de santé et la politique étrangère. Le sondage délibératif implique des discussions en petits groupes issus d'un échantillonnage aléatoire d'environ 200 à 470 personnes. La méthode est disponible pour tous moyennant la présence ou l'autorisation de ses inventeurs ou

---

<sup>35</sup> Deliberative poll.

<sup>36</sup> Ces informations datent de 2004 et elles ont été obtenues grâce à Robert Luskin qui nous les a envoyées. Elles sont issues du document: James Fishkin et Robert Luskin, *Experimenting with a Democratic Ideal: Deliberative Polling and Public Opinion*, prepared for presentation at the Swiss Chair's Conference on Deliberation, The European University Institute, Florence, Italy, May 21-22, 2004, p.20.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p.9.

<sup>38</sup> *Ibid.*, p.18.

<sup>39</sup> Le Center for Deliberative Polling à l'Université du Texas a déménagé à Stanford en septembre 2003. Le centre opère maintenant sous le nom de Center for Deliberative Democracy. Voir à ce sujet le site du centre: <http://cdd.stanford.edu>.

<sup>40</sup> James Fishkin et Robert Luskin, *Experimenting with a Democratic Ideal: Deliberative Polling and Public Opinion*, p.9.

propriétaires puisqu'une marque de commerce a été déposée sur celle-ci. Les coûts afférents à la présence de ces derniers doivent être couverts et ceux-ci peuvent se réserver le droit de demander une rétribution<sup>41</sup>.

**Tableau 2.1**<sup>42</sup>  
Exemples de problématiques pour lesquelles des sondages délibératifs ont été menés

1996	États-Unis	Thèmes de la convention nationale (élection présidentielle)
1999	Australie	Passage d'une monarchie à une république
1999	Portland (Etats-Unis)	Problématiques relatives à l'enseignement
2000	Danemark	Référendum sur l'euro
2001	Australie	Réconciliation avec les aborigènes
2002	Yale (Etats-Unis)	Développement économique régional

Le sondage délibératif, contrairement aux méthodes traditionnelles où l'opinion publique est captée spontanément, dégage une opinion publique telle qu'elle serait si les citoyens étaient en mesure d'apprendre et de parler des questions sur lesquelles ils sont sondés. Le point de départ de cette méthode est le sondage traditionnel où l'opinion publique renvoie à une image photographiant une kyrielle d'avis atomisés développés à un moment précis. La dynamique du sondage délibératif n'est pas la même en ce sens que les participants s'inscrivent dans une démarche interactive et non pas isolée qui se déroule sur une période de temps et non de façon strictement ponctuelle. Il est posé que les résultats obtenus suite à la délibération sont ceux auxquels arriverait la nation si elle pouvait véritablement délibérer.

C'est en réaction aux méthodes modernes de sondage dans lesquelles nous ne retrouvons pas de véritable délibération et où les répondants adoptent des attitudes peu informées et font preuve d'indifférence rationnelle<sup>43</sup>, que les sondages délibératifs ont été pensés. La tendance à se conforter dans une situation d'indifférence rationnelle provient du fait que les citoyens partagent la croyance que leur opinion n'a pas de poids dans les décisions politiques. Il est du coup tout à fait raisonnable de ne pas consacrer trop de temps et d'effort à devenir parfaitement bien informé.

<sup>41</sup> Janice Elliott, *Méthodes participatives. Un guide pour l'utilisateur*, version téléchargeable en ligne: [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be), 14 mai 2006, p.79.

<sup>42</sup> *Ibid.*, p.80.

<sup>43</sup> James Fishkin et Robert Luskin, *Experimenting with a Democratic Ideal: Deliberative Polling and Public Opinion*, p.5.

L'expérience des sondages délibératifs est une réponse à la question de savoir ce qu'il adviendrait si le niveau de délibération était effectivement élevé. La délibération permet aux citoyens de considérer des informations nouvelles et d'être en contact avec d'autres vues. La diversité d'opinions est plus vaste que celle rencontrée par les participants dans leur quotidienneté. D'ordinaire, un individu entre en contact avec d'autres individus partageant des traits communs avec lui, qu'il s'agisse du niveau de scolarité, du lieu de résidence, du type d'occupation rémunérée, bref, les points de vue défendus sont infléchis par ces caractéristiques communes. Cela dit, les perspectives idéelles de chacun traduisent seulement certains points de vue existants dans la population. Le sondage délibératif tente de diffuser une multiplicité de points de vues et les attentes sont telles que l'information additionnelle et une meilleure compréhension des perspectives différentes vont enrichir les vues personnelles des participants. Bref, le sondage d'opinion délibératif est innovateur et se présente comme une véritable manifestation d'une institution délibérative<sup>44</sup>. Il est décrit «as a quasi-experiment set out to explore the empirical potentials of deliberative democracy<sup>45</sup>». Le choix de cette pratique est du coup justifié afin de vérifier si elle correspond vraiment aux critères retenus lors de la construction de l'idéaltype.

### 2.3.1. Étapes du sondage d'opinion délibératif

Le processus du sondage délibératif se décompose en cinq étapes. Nous présentons ces étapes afin de bien saisir le fonctionnement du sondage délibératif et nous décrivons l'exercice en détail.

#### Sélection des participants

C'est par la sélection des participants que débute le sondage délibératif. À la manière du sondage classique basé sur un échantillon aléatoire de citoyens, le sondage délibératif sélectionne une coupe transversale statistiquement représentative de l'électorat approprié<sup>46</sup>. Les organisateurs en charge de l'échantillonnage ont le travail de réunir et de

<sup>44</sup> Graham Smith, «Toward deliberative institutions», dans Michael Saward, (ed.), *Democratic Innovation: Deliberation, Representation, and Association*, Londres, Routledge, 2000, p.34.

<sup>45</sup> Vibeke Normann Andersen et Kasper Moller Hansen, «Deliberative Democracy and the Deliberative Poll on the Euro», *Scandinavian Political Studies*, vol.27, no 3, 2004, p.261.

<sup>46</sup> David Kahane, *loc.cit.* p.255.

retenir «une version de ce que nous sommes tous<sup>47</sup>». De cet échantillon aléatoire représentatif du grand public, des répondants sont sélectionnés. Les participants sélectionnés aléatoirement sont interrogés sur les connaissances qu'ils ont du problème sur lequel ils devront éventuellement se pencher. Des enquêtes écrites et des entrevues maisons permettent d'évaluer le degré de connaissances ainsi que d'appréhender l'opinion des participants sur une problématique. Le questionnaire passé est appelé pré-délibératif et sera repris au terme de la délibération elle-même. Suite à l'obtention des résultats, il est possible de dégager un point de référence sur l'opinion publique brute, dépourvue de l'influence d'une délibération organisée<sup>48</sup>.

Suite au questionnaire, il est proposé aux personnes sondées de prendre part ultérieurement à une délibération collective de deux à trois jours, dans un même lieu, sur la problématique abordée. Habituellement, 35 à 60% des gens donnent leur accord<sup>49</sup>. La représentativité doit être maintenue, c'est pourquoi chaque catégorie de la population de l'échantillon initial doit être représentée correctement dans l'échantillon retenu en vue de la délibération. La représentativité de l'échantillon est mesurée à sa concordance avec les données du recensement le plus récent<sup>50</sup>.

---

<sup>47</sup> David Kahane, *loc.cit.*, p.255.

<sup>48</sup> *Ibid.*, p.255.

<sup>49</sup> James Fishkin et Robert Luskin, *Experimenting with a Democratic Ideal: Deliberative Polling and Public Opinion*, p.7

<sup>50</sup> David Kahane, *loc.cit.*, p.256.

**Tableau 2.2<sup>51</sup>**  
Exemple du recrutement des participants pour  
le sondage délibératif sur l'euro au Danemark

	Date	Nombre de participants
Recrutement par entrevue téléphonique (t0)	1-8 août	1702
Accepte de participer au sondage délibératif	8 août	732
Oui		206
Possiblement		526
Information sur l'événement envoyée aux participants	8-11 août	732
Seconde invitation par téléphone à participer au sondage délibératif	16 août	699
Oui		375
Possiblement		81
Non		243
Non joints		33
Programme envoyé aux participants	14-18 août	489
Matériel d'information envoyé aux participants	14-18 août	489
Contact par téléphone pour confirmer la participation	17-22 août	489
Nombre de participants inscrits	22 août	396
Laissez-passer envoyé aux participants	21-25 août	
Nombre de participants inscrits	25 août	386
Nombre de participants au sondage délibératif (t1/t2)	26-27 août	364
Nombre de participants contactés pour une entrevue téléphonique à la suite de la participation au sondage (t3)	27 nov.-16 déc.	355

### Phase d'information des participants

Les participants qui acceptent de participer à l'expérience reçoivent un dossier informatif sur la problématique de discussion. La trousse d'information résume et synthétise la problématique ainsi que ses enjeux tout en documentant les différents points de vues et les propositions en débat de manière objective et impartiale. La prise de connaissance de la documentation par les participants assure le même point de départ à tous lors de la tenue des journées de délibération. La distribution d'informations avant la tenue du sondage a comme but d'accroître la connaissance que les participants ont de la problématique sur laquelle ils devront débattre et facilite la formation d'une opinion éclairée. Au cours de la période qui sépare le sondage initial de la délibération, les participants sont contactés régulièrement en vue de s'assurer que leur intérêt persiste ou sinon, de lui redonner vie. Mentionnons au détour qu'une autre incitation facilite l'implication des citoyens. En effet, il y a une couverture intégrale des frais entourant la participation. Les frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance sont totalement

<sup>51</sup> Vibeke Norman Andersen et Kasper Moller Hansen, *Democratic Legitimacy and the Deliberative Poll on the euro*, presented at the 29<sup>th</sup> Joint Sessions of Workshop ECPR, 6-11 April 2001, Grenoble, France, p.2.

défrayés et une rétribution financière sous forme d'honoraires est consentie pour avoir participé à l'expérience. Le but de cette compensation financière est d'éviter toute forme de discrimination économique entre les participants qui peuvent et ceux qui ne peuvent pas consacrer leur temps à ce type d'expérience. Mais il y a plus, soit une certaine forme de publicité donnée aux participants qui sont enthousiastes à l'idée de passer à la télévision ou de rencontrer des personnalités importantes. Ainsi, tout le caractère médiatique entourant l'événement favorise une participation du plus grand nombre de sondés. L'idée de rétribution, qu'elle soit matérielle ou symbolique, est capitale pour s'assurer de la participation au processus délibératif. Ce qui fait affirmer à Fishkin:

We find the far greater than usual incentives for participation --- a nontrivial honorarium, an all expenses-paid weekend in a nice hotel away from home, the chance, in the national events, of meeting and talking with people from all over the country, the chance of speaking directly (in plenary sessions) and indirectly (through the dissemination of results) to decision-makers, and the chance of being on television --- attract a representative subsample<sup>52</sup>.

Pendant la période d'information des participants, le lieu de la délibération est choisi. Par la suite, les participants doivent se rendre à ce point de convergence afin de prendre part au sondage proprement dit. Dans plusieurs cas, il s'agit d'un studio de télévision où le sondage sera enregistré et diffusé. Sa diffusion permet ainsi de maximiser l'accès à l'information du plus grand nombre de citoyens possible. Le déplacement des participants vers un studio ou un autre lieu permet de les soustraire à leur quotidien et de les réunir dans un endroit neutre pour une délibération concertée<sup>53</sup>.

### **Questionnaire post-information et pré-délibération**

Parfois, avant la délibération, alors que les participants sont rassemblés pour celle-ci, il leur est demandé de se soumettre à nouveau au questionnaire qui leur avait été transmis initialement. Le but de cet exercice est de pouvoir apprécier l'évolution des idées des participants entre la rencontre initiale et le terme de la phase d'information. Suite à la diffusion de la documentation, il est possible d'observer et d'évaluer le changement dans les opinions des participants. Cependant, dans la majorité des cas, les opinions sont

<sup>52</sup> James Fishkin et Robert Luskin, *Experimenting with a Democratic Ideal: Deliberative Polling and Public Opinion*, p.7.

<sup>53</sup> David Kahane, *loc.cit.*, p.256.

sondées uniquement deux fois soit au début du processus lors de l'identification de l'échantillon et à la fin de la délibération.

### **Phase de délibération**

Il est maintenant temps pour les participants d'entrer dans la phase de délibération proprement dite. Ces derniers sont réunis pendant une fin de semaine ou moins dans un lieu favorisant la délibération c'est-à-dire équipé de grandes salles pour les réunions plénières et de plus petites pour la tenue des ateliers en groupe réduit. Ces derniers discutent des arguments avancés par les autres afin d'en arriver à un jugement réfléchi sur les problèmes à solutionner. La confrontation entre les différentes positions en présence est encouragée. Au cours de la fin de semaine, les participants passent de petits groupes de discussion à des séances plénières où les questions formulées lors des discussions en petits groupes peuvent être posées à des experts. Il y a alternance entre les discussions animées par les modérateurs dans des petits groupes et les auditions d'experts sur la question débattue.

La phase de délibération comprend trois étapes. Tout d'abord, les participants sont séparés en sous-groupes où ils sont invités à délibérer sur les propositions mises en débat. Ils passent une grande partie du temps dans ces groupes de discussion dirigés par un modérateur. La répartition se fait aléatoirement afin de diversifier les points de vues en présence. Les groupes sont suffisamment petits, environ 20 personnes, pour que chacun puisse s'exprimer de façon significative. La petite taille du groupe dans lequel se déroule la discussion favorise la création d'un environnement stable où une relation de confiance se développe entre les participants. Le rôle du modérateur est de maintenir une atmosphère de respect mutuel, d'encourager ceux qui ne sont pas naturellement portés à s'exprimer à faire connaître leurs idées, de restreindre ceux qui ont tendance à s'appropriier le droit de parole des autres, de s'assurer que les propositions et les arguments pour et contre le projet soient entendus<sup>54</sup>. Ensuite, généralement lors de la matinée du dernier jour, il y a la tenue d'une séance plénière où cette fois, ce sont des représentants politiques ainsi que des experts qui défendent leur position vis-à-vis des participants. Les participants ont préparé leurs questions en sous-groupes et peuvent

---

<sup>54</sup> James Fishkin et Robert Luskin, *Experimenting with a Democratic Ideal: Deliberative Polling and Public Opinion*, p.8.

formuler leurs interrogations aux défenseurs des différentes propositions en présence. Finalement, les délibérants retournent dans les sous-groupes ou demeurent en séance plénière dans le but d'échanger une dernière fois leurs idées sur la problématique traitée.

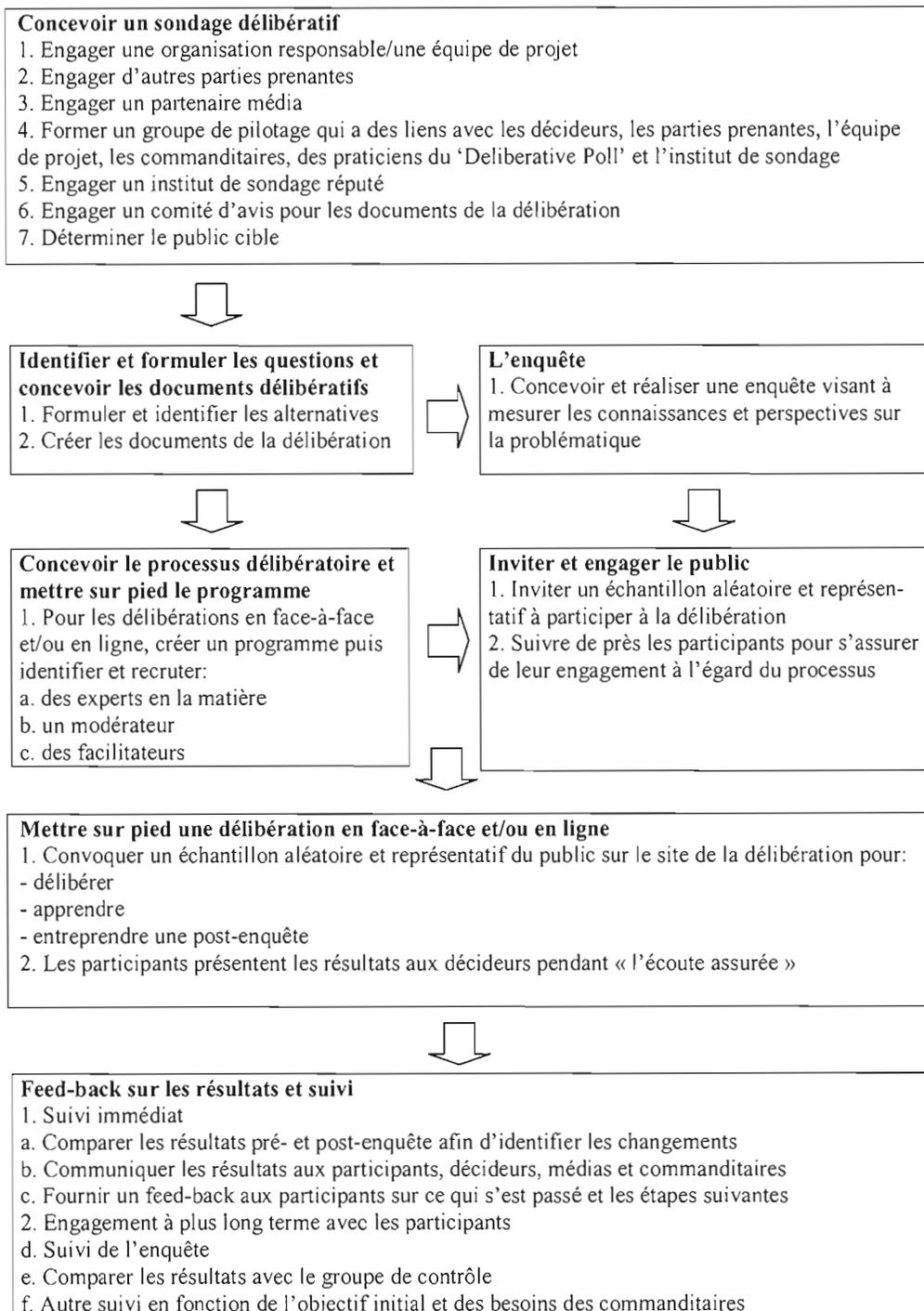
### **Conclusion de l'exercice**

Le processus délibératif dans son entièreté se conclut avec une dernière mesure de l'opinion des délibérants. À la fin du sondage délibératif, les participants, individuellement, remplissent à nouveau le questionnaire initial qui leur a déjà été soumis deux fois ou une fois dans les cas où il n'y a pas de questionnaire suivant la période d'information. Les délibérants dévoilent leurs opinions finales confidentiellement afin de limiter l'effet que pourrait entraîner un vote public où il y aurait une tendance à comparer sa position à celle de son voisin pour ensuite interioriser et escamoter son véritable point de vue au profit d'une forme de reconnaissance sociale<sup>55</sup>.

---

<sup>55</sup>James Fishkin et Robert Luskin, *Experimenting with a Democratic Ideal: Deliberative Polling and Public Opinion*, p.17.

**Tableau 2.3<sup>56</sup>**  
Élaboration et mise en oeuvre d'un sondage délibératif



<sup>56</sup> Janice Elliott, *op.cit.*, p.81.

## 2.4 Question de recherche et hypothèse

La démocratie délibérative se distingue de la démocratie libérale où les méthodes de participation traditionnelles fondent leur légitimité sur le principe majoritaire et donc sur une conception agrégative de la volonté des citoyens. Il s'agit de voir si, au niveau pratique, le renouvellement théorique que propose la démocratie délibérative, à savoir une conception délibérative de la légitimité, est susceptible d'une mise en œuvre effective. La délibération peut-elle servir d'idéal directif aux sociétés modernes complexes et pluralistes?

La question à laquelle il faut répondre est donc à la fois concrète et théorique. À partir de la théorie de la démocratie délibérative, nous faisons ressortir les notions théoriques qui permettent de construire un idéaltype de la pratique délibérative. Nous nous questionnons sur les conditions nécessaires à une authentique pratique délibérative. Par la suite, il s'agit de voir si le dispositif à vocation délibérative qu'est le sondage délibératif remplit véritablement ces conditions. Plus spécifiquement, la question de recherche est la suivante: le sondage d'opinion délibératif danois représente-t-il une pratique conforme aux critères de légitimité de la théorie délibérative que sont la délibération et la représentation, et par conséquent une nouvelle forme de pratique politique légitime?

La question de recherche est composée de deux volets, l'un théorique et l'autre empirique. Pour répondre au volet théorique de la question, nous partons d'un univers d'analyse où les auteurs traitent de la question de la démocratie délibérative. À partir de l'univers théorique, nous sommes en mesure de cerner les critères et les conditions requis à l'expérimentation de la démocratie délibérative. Quant au volet empirique de la question, il permet de confronter les propositions théoriques à la réalité.

Notre question de recherche nous semble adéquate puisqu'elle présente un lien avec nos objectifs de recherche. En effet, l'objectif principal est de vérifier si le mouvement qui s'accomplit au niveau de la sphère publique, à savoir la formalisation de méthodes de participation comme la pratique du sondage d'opinion délibératif représente un renouvellement du processus démocratique susceptible d'une mise en œuvre viable. Ainsi, nous nous donnons comme but de réfléchir sur les possibilités de matérialisation des concepts théoriques de la démocratie délibérative. D'un point de vue théorique, la

recherche permet de sonder les fondements de la démocratie délibérative. La proposition faite par la théorie de renouveler les formes et les pratiques de la démocratie est-elle viable? La recherche implique l'investissement empirique de concepts théoriques.

Sociologiquement, le but du travail de recherche est d'analyser un des dispositifs de mise en œuvre de la théorie. L'objectif est de confronter l'idéal démocratique présenté dans la théorie de la démocratie délibérative à une mise en application réelle, c'est-à-dire le sondage délibératif, pour ensuite juger de l'à-propos de la théorie. La pratique du sondage délibératif est à la fois «une expérience de science sociale et un outil pour l'éducation civique dans la mesure où il peut permettre de stimuler l'engagement civique<sup>57</sup>» s'inscrivant du coup dans la même veine que la théorie délibérative où toute forme de délibération est valorisée. En clair, nous proposons de vérifier, à l'aide d'un idéaltype, si ce dispositif témoigne des principes défendus par les champs théoriques de la démocratie délibérative.

### **Hypothèse de recherche**

De manière générale, la théorie de la démocratie délibérative est plutôt silencieuse sur la manière d'institutionnaliser une pratique délibérative. C'est exactement ici que le travail de recherche devient intéressant puisque nous désirons utiliser d'une part, un courant plus philosophique et d'autre part, un courant plus sociologique. Le premier nous permet d'identifier les idéaux théoriques de la démocratie délibérative et le second de vérifier si le fonctionnement d'une pratique comme le sondage d'opinion délibératif s'harmonise avec ces idéaux.

Nous faisons l'hypothèse que la mise en œuvre du sondage d'opinion délibératif danois n'est ni conforme à l'ensemble des principes de la théorie délibérative ni ne présente une nouvelle pratique politique légitime.

Nous tentons de montrer que la valorisation au plan théorique des notions conceptuelles de concertation, consultation, débat public et délibération exerce un pouvoir d'attraction rhétorique envers une forme politique délibérative qui ne peut cependant trouver

---

<sup>57</sup> James Fishkin, «Vers une démocratie délibérative: l'expérimentation d'un idéal», *Hermès*, no 31, 2001, p.212.

application étant donné la faiblesse et la confusion des moyens pour la mettre en œuvre. La transition qui s'opère au profit d'un mode consensuel de résolution des questions politiques et ce, au détriment d'un mode oppositionnel de traitement des conflits risque d'instaurer un contrôle des oppositions, une exclusion des individus traditionnellement mis de côté étant donné une incapacité à s'organiser, mais aussi un accroissement du rôle des professionnels et des experts<sup>58</sup>. Il semble donc que du point de vue pratique, la théorie de la démocratie délibérative se confronte à la faiblesse de ses moyens vis-à-vis sa rhétorique. Il s'agirait en fait plus d'un idéal politique que d'une théorie viable.

Les auteurs postulent que seules sont sources de légitimité les décisions prises au terme de discussions publiques où tout ce qui ne relève pas d'un échange impartial de raisons est contrecarré. Chacun des participants qui s'engage dans la délibération est reconnu comme un participant libre et égal. Il doit y avoir un accès égal pour tous au processus de délibération publique où la formation collective de la volonté se fait au moyen de la discussion libre au terme de laquelle le résultat est déterminé sur la base du meilleur argument<sup>59</sup>. Or, la délibération comprise comme favorisant un échange d'arguments d'égal à égal est difficilement praticable dans la mesure où des inégalités politiques et sociales structurelles existent. Des rapports de force subsistent lors de la délibération et l'impératif délibératif ne peut à lui seul changer les rapports de pouvoir. La dimension procédurale de la théorie n'est pas suffisamment convaincante pour confirmer les effets bénéfiques que les auteurs associent au volet délibératif comme par exemple, le fait que la délibération agirait sur le processus de formation des opinions et produirait des individus plus informés.

---

<sup>58</sup> Mario Gauthier, *Participation du public à l'évaluation environnementale: une analyse comparative d'études de cas de médiation environnementale*, Thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1998, p.75.

<sup>59</sup> David Lefrançois, «Éducation à la citoyenneté et démocratie délibérative. Pour une approche dialogique de la formation civique», dans André Duhamel, Daniel Weinstock et Luc B. Tremblay (dir.), *La démocratie délibérative en philosophie et en droit: enjeux et perspectives*, Montréal, Les Éditions Thémis, 2001, p.141.

## CHAPITRE III

### DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Ce chapitre expose la démarche méthodologique de la recherche qui permet de rendre opérationnelle la vérification d'une pratique délibérative. Nous avons opté pour une stratégie de recherche s'appuyant sur l'analyse, faite grâce à notre idéaltype, d'une étude de cas: le sondage délibératif danois. Le chapitre est divisé en quatre sections. La première section présente la méthodologie utilisée afin de construire notre idéaltype de la démocratie délibérative. La deuxième section présente les données utilisées pour analyser notre étude de cas. La troisième section rend compte de l'approche utilisée dans l'analyse des données retenues. La quatrième section est une présentation de notre étude de cas proprement dite.

#### 3.1 Stratégie de recherche

La stratégie privilégiée pour la deuxième partie du mémoire consiste à construire un idéaltype de la démocratie délibérative. Cet outil méthodologique nous permet de mettre en évidence les caractéristiques inhérentes à la théorie délibérative. Nous sélectionnons les éléments essentiels de la théorie délibérative afin de dresser un portrait général de celle-ci. La méthode retenue rend possible, dans la suite du travail, la saisie de la réalité empirique, en l'occurrence le sondage d'opinion délibératif et ce, à partir des éléments typiques sélectionnés lors de l'élaboration de l'idéaltype. De cette façon, nous sommes en mesure de déterminer à quel point la pratique du sondage d'opinion délibératif se rapproche ou s'éloigne de l'idéal proposé par la démocratie délibérative.

Nous allons ensuite confronter le modèle empirique au cadre théorique de la théorie délibérative. Le cadre théorique nous sert de modèle d'analyse et nous permet de cerner les différents concepts et de trouver les dimensions qui s'y rattachent. Les dimensions

sont vérifiées empiriquement à l'aide d'une analyse de la pratique du sondage délibératif. Le concept principal est celui de la légitimité. À ce concept sont rattachés deux critères qui sont la délibération et la représentation que nous expliquons plus clairement subséquentment. Mentionnons que nous avons sélectionné des dimensions pour les critères de légitimité que sont la délibération et la représentation. Dans le cas de la délibération, nous nous attardons aux conditions procédurales de formation des volontés et à la prise de décision. En ce qui a trait au critère de la représentation, la première dimension vérifiée est celle des conditions de la représentation et la seconde celle d'espace public.

### **3.2 Matériel de recherche**

Le matériel utilisé pour notre recherche nous permet de confronter les données observables recueillies dans le cadre d'un sondage délibératif à notre modèle d'analyse qui est notre idéaltype. Dans un premier temps, nous présentons les données théoriques recueillies pour la construction de l'idéaltype. Dans un deuxième temps, nous exposons les données empiriques qui ont servi à l'analyse de notre pratique délibérative, le sondage délibératif danois. Nous précisons que ce qui nous intéresse est le degré de correspondance ou au minimum les affinités électives que le déroulement du sondage délibératif danois partage avec notre idéaltype de la démocratie délibérative.

#### **3.2.1 Les données théoriques**

Pour répondre au volet théorique de la question, nous devons partir d'un univers d'analyse où les auteurs regardés traitent de la démocratie délibérative. Le choix de cet univers s'explique par le fait que c'est en examinant et en questionnant les principes théoriques de la démocratie délibérative qu'il est possible de présenter les traits généraux et de construire par la suite un idéaltype de celle-ci.

Nous procédons à l'analyse d'un matériau inerte à savoir des ouvrages théoriques. Les textes sont analysés afin d'en dégager les concepts permettant de construire un modèle idéaltypique de la démocratie délibérative. Nous définissons donc des traits conformes à une définition générale de la démocratie délibérative. Ce sont ces notions qui permettent de juger du fonctionnement concret de la démocratie délibérative. Nous vérifions

l'application des traits grâce à l'analyse des résultats obtenus suite à un sondage d'opinion délibératif. C'est à partir de ces concepts que l'évaluation de la pratique du sondage délibératif se fait. Nous présentons un portrait global de la théorie de la démocratie délibérative et nous adoptons une approche générale, capable, par son cadre de référence large, de saisir le projet démocratique proposé et de le contextualiser afin d'en évaluer le fonctionnement.

### 3.2.2 Les données empiriques

Nous devons vérifier si l'expérience concrète de participation à la délibération dans le cadre du sondage délibératif respecte les normes idéaltypiques posées par la théorie délibérative. Ainsi, la méthode utilisée pour le recueil des données est une méthode conventionnelle c'est-à-dire que nous travaillons avec des données secondaires, plus précisément des données dont le but premier n'était pas d'être comparées avec un idéaltype de la démocratie délibérative. Nous nous référons à ces données déjà existantes que nous analysons en comparaison avec notre idéaltype. Les deux principales sources de nos données empiriques sont celles émanant de sites Internet ainsi que celles obtenues directement auprès de Vibeke Normann Andersen<sup>60</sup>. Nous avons choisi d'utiliser la voie de l'Internet puisque les données relatives à notre sondage ne sont pas répertoriées ailleurs. Quant à Andersen, nous avons dû la contacter puisqu'il était impossible, en dehors de sa coopération, de prendre possession de la trousse informative envoyée aux participants avant les délibérations. Nous n'avons pas été en mesure de recevoir les questionnaires pré et post-délibération puisqu'ils sont en danois uniquement. Toutefois, il ne s'agit pas d'un problème majeur puisque par les résultats mêmes du sondage, il est possible de retracer le type de questions posées aux participants.

Il était tout à fait irréaliste de penser opérationnaliser nous-même un sondage d'opinion délibératif, voilà pourquoi, notre façon de procéder nous semble comporter de nombreux avantages. Face aux contraintes temporelles et pécuniaires, les données déjà existantes nous permettent une meilleure conceptualisation puisque nous nous situons en quelque sorte au-dessus de celles-ci. Nous sommes en meilleure position pour apporter d'autres

---

<sup>60</sup> Il s'agit de l'organisatrice du sondage danois.

points de vue dans leur analyse et préciser certaines lacunes ou problèmes concernant la pratique du sondage délibératif.

Bien que nous utilisions des données secondaires, nous ne croyons pas que notre travail s'éloigne dramatiquement de l'objectif premier ayant servi à recueillir les données. La tenue d'un sondage délibératif a pour objectif de permettre à des citoyens ordinaires de se former des préférences par le biais de la délibération. Les organisateurs de ce type de sondage le présentent comme une pratique de démocratie délibérative. Il s'agit de prendre des données produites lors d'une pratique se voulant délibérative. Cela dit, l'objectif de notre analyse, soit montrer si le sondage délibératif correspond ou non à l'idéaltype d'une démocratie délibérative, ne détonne pas avec l'objectif de la tenue d'un sondage délibératif qui est de faire de cette pratique un événement délibératif. Il y a adéquation entre les données recueillies et l'utilisation que nous en faisons dans le cadre des exigences de notre mémoire.

### **3.3 Analyse des données**

L'analyse des données obtenues est assez compliquée en ce sens que nous avons été dans l'impossibilité de trouver un document dans lequel seraient contenues toutes les informations relatives au sondage choisi. Nous avons dû demander des documents à Vibeke Normann Andersen qui n'étaient pas disponibles ailleurs. Cela dit, à travers ce brouillamini de données, nous avons tenté de construire une analyse cohérente. Les données ont donc été examinées et classifiées dans le but de répondre à notre question de recherche et de les confronter à notre hypothèse de recherche.

Nous nous sommes trouvée face à un autre problème majeur c'est-à-dire notre manque de connaissances en ce qui concerne l'analyse de données statistiques. Nous avons composé avec cette difficulté, mais il n'en demeure pas moins que l'analyse que nous présentons est incomplète. La méthode analytique choisie consiste à confronter le modèle empirique du sondage délibératif à notre cadre idéaltypique. Notre idéaltype auquel nous avons ajouté des indicateurs nous sert de modèle d'analyse. Nous devons mesurer les dimensions et composantes de notre modèle et ce, à l'aide des indicateurs qui permettent de concrétiser notre analyse. Notre analyse de la pratique du sondage délibératif se fait

essentiellement à partir de ces indicateurs que nous vérifions à l'aide des données obtenues.

Quant aux analyses faites par Andersen et ses collègues, elles se situent plus précisément au niveau de l'évaluation des processus délibératifs. Leurs recherches évaluent la procédure délibérative suivant quatre dimensions principales: l'ouverture et l'accès au processus délibératif; la qualité de la délibération; la capacité des citoyens à délibérer; finalement, la publicité de la délibération et le niveau de responsabilité des citoyens qui délibèrent. Les analyses qu'ils présentent évaluent le changement d'opinion se produisant chez les participants et le développement de connaissances redevable à la participation au sondage délibératif, mais aussi le processus délibératif lui-même<sup>61</sup>.

Notre analyse diffère de leur travail puisque notre idéaltype mesure d'une part, le processus délibératif à l'aide d'indicateurs qui diffèrent de ceux présentés dans les recherches utilisées et, d'autre part, il mesure l'idée de représentation véhiculée par la théorie délibérative. Cela dit, même si nous utilisons les mêmes données, notre interprétation n'est pas identique. L'évaluation des données se fait à partir de notre idéaltype lequel met en place un cadre interprétatif différent de celui présenté dans les travaux danois.

### 3.4 Présentation de l'étude de cas<sup>62</sup>

Le sondage d'opinion délibératif, par son caractère unique, est une étude de cas. Il s'agit d'un exemple type d'une pratique délibérative à échelle réduite. Advenant le cas où nous concluons à un échec de pratique délibérative dans le cadre du sondage délibératif, cela ne signifierait pas que la théorie n'est pas applicable dans son entièreté. Un échec dans l'observation d'un cas unique comme le sondage délibératif danois pourrait nous donner des indications sur les difficultés rencontrées, sur les éléments qui ne fonctionnent pas et éventuellement sur les solutions à y apporter.

<sup>61</sup> Vibeke Normann Andersen et Kasper Moller Hansen, «How deliberation makes better citizens: The Danish Deliberative Poll on the Euro», *European Journal of Political Research*, à paraître.

<sup>62</sup> Les informations ont été trouvées dans des documents envoyés par Vibeke Normann Andersen.

Le cas que nous avons choisi est celui du sondage national ayant eu lieu à Odense, au Danemark, les 26 et 27 août 2000. Le sondage est basé sur le modèle de James Fishkin. L'événement s'est tenu juste avant le référendum prévu pour le 28 septembre 2000 dont la question était de savoir si le Danemark devait adopter ou non la monnaie européenne. Il s'agissait du sixième référendum au Danemark depuis 1972 portant sur l'intégration européenne qui demeure une question hautement politique et débattue. La problématique de l'intégration européenne divise historiquement les citoyens en deux camps et l'impact de cette division est repérable lors de la tenue du référendum en septembre où 53% des Danois ont voté contre l'adoption de l'euro.

Les délibérations se sont tenues à l'Université du Sud du Danemark au cours d'une fin de semaine et ont réuni 364 Danois. Le sondage a été conduit en collaboration avec une équipe de recherche de l'Université du Sud du Danemark du département de science politique et d'administration publique<sup>63</sup> et un *think-tank* danois, le Mandag Morgen. Les questionnaires ont été conçus par Vibeke Normann Andersen et Kasper Moller Hansen<sup>64</sup>. Le projet a été subventionné par Naevnet vedr. EU-oplysning, le Parlement danois, la commission européenne, le Parlement européen, l'Institut danois des affaires internationales, le Danish State Information Service, le Danish State Railways et plusieurs compagnies privées. La télévision et la radio danoises ont couvert l'événement. James Fishkin et son collaborateur, Robert Luskin, ont également assisté à la préparation du projet.

Les réponses des 364 participants en délibération sont comparées à un groupe de contrôle, dont le nombre varie, sondé sur les mêmes questions durant le déroulement du sondage délibératif. L'intérêt du groupe de contrôle est de pouvoir comparer avec le groupe participant aux délibérations et de saisir l'influence que peuvent avoir les délibérations sur ce groupe. La méthode utilisée lors du sondage danois diffère légèrement de celle de Fishkin puisque les opinions des participants ont été sondées quatre fois au lieu de deux et ce afin de mieux cerner l'influence que peut avoir la distribution du matériel informatif donné avant la délibération en plus de cerner l'effet que peut avoir l'écoulement du temps sur la formation des opinions<sup>65</sup>. Les participants n'ont pas reçu de contribution monétaire

---

<sup>63</sup> Traduction de: Department of Political Science and Public Management.

<sup>64</sup> V.N. Andersen et K. M. Hansen, «Deliberative Democracy and the Deliberative poll on the Euro», p.284.

<sup>65</sup> Les participants ont été sondés trois mois après l'événement.

comme le suggère Fishkin, mais plutôt un cadeau d'une valeur approximative de 60 euro en plus d'un tirage de trois certificats de voyage d'une valeur de 240 euro chaque.

**DEUXIÈME PARTIE**

**CONSTRUCTION ET VÉRIFICATION EMPIRIQUE D'UN IDÉALTYPE  
DE LA DÉMOCRATIE DÉLIBÉRATIVE**

## CHAPITRE IV

### TYPOLOGIE DE LA DÉMOCRATIE DÉLIBÉRATIVE: CONSTRUCTION D'UN IDÉALTYPE

La théorie délibérative propose un nouveau mode d'organisation politique où les notions de légitimité, de délibération et de représentation sont revues. Nous présentons, dans ce chapitre, l'idéaltype de la démocratie délibérative que nous avons construit. Le chapitre est divisé en trois sections. La première section traite du concept de légitimité et du changement de conception qui traditionnellement définissait celle-ci. Selon les théoriciens délibératifs, la légitimité d'une décision provient de son processus de formation par le biais de la délibération. Autrement dit, la légitimité qui fondait jadis une décision qui elle était à son tour fondée par une forme de délégation du pouvoir a comme fondement la délibération qui procure aux décisions politiques leur légitimité et qui évacue du coup l'idée de délégation d'une forme de pouvoir. De cette nouvelle conception, deux critères de légitimité émergent: la délibération et la représentation comprise comme la participation de tous les citoyens. Dans la deuxième section, nous abordons le critère de légitimité qu'est la délibération et qui réfère à l'idée que «la source de la légitimité n'est pas la volonté déjà déterminée des individus, mais son processus de formation, la délibération<sup>66</sup>». Cette section situe les deux dimensions du concept de délibération. Nous considérons successivement les conditions procédurales de formation des volontés et la prise de décision dans un processus délibératif. La troisième section, présente le critère de légitimité qu'est la représentation et qui s'éloigne d'une compréhension classique où le citoyen est représenté à travers le pouvoir que possède la majorité ou bien à travers celui accordé aux minorités par le biais du droit à l'opposition. La représentation n'a plus sa source dans le processus de formation des majorités, elle s'inspire bien plus de la conception républicaine de la participation. Nous insistons sur deux dimensions soit les conditions de la représentation ainsi que la notion d'espace public.

---

<sup>66</sup> Bernard Manin, «Volonté générale ou délibération? Esquisse d'une théorie générale de la délibération politique», *Le Débat*, no 33 (janvier), 1985, p.83.

#### 4.1 Concept de légitimité

Le modèle délibératif pose la question du fondement de la légitimité politique d'un choix et conteste que celle-ci se réduise à une procédure d'agrégat de préférences individuelles. Pour parler de légitimité démocratique, il faut que l'autorisation d'exercer le pouvoir étatique provienne d'une décision collective des membres de la société soumis à ce pouvoir. L'idée commune qui se dégage de la théorie délibérative est qu'«une société est démocratique lorsque ses affaires sont gouvernées par la délibération publique de ses membres<sup>67</sup>». La légitimité d'un choix collectif résulte désormais d'un débat où les points de vue des personnes concernées sont entendus et discutés.

La légitimité est justifiée par la délibération de tous qui, elle, fonde la légitimité du système politique. La légitimité du système politique s'appuie sur la formation des volontés qui s'effectue par la participation des citoyens à la délibération. La théorie délibérative introduit un nouveau mécanisme de légitimation, non pas basé sur une conception agrégative des volontés, mais sur une discussion généralisée portant sur les problèmes à résoudre. Nous parlons d'une conception délibérative de la légitimité.

Un changement dans la conception de la légitimité fait en sorte que celle-ci ne dépend plus uniquement de l'autorité qui prend la décision, mais aussi de la manière dont se prend la décision. Ce sont les procédures ainsi que la substantivité des décisions qui assurent la légitimité. La charge de la légitimation revient au respect des conditions procédurales d'un exercice démocratique du pouvoir par la délibération.

Les théoriciens délibératifs soutiennent que la légitimité d'une décision politique dépend de certaines conditions à remplir et à respecter autrement dit, elle résulte moins de la «régularité de la décision que de la procédure d'où émerge la décision<sup>68</sup>». Une société démocratique a comme trait spécifique un principe de justification qui est le principe

---

<sup>67</sup> Joshua Cohen, «Deliberation and Democratic Legitimacy», p.67.

<sup>68</sup> Laurence Monnoyer-Smith, «Systèmes participatifs sur Internet: vers une nouvelle ère de la délibération publique?», dans Bernard Castagna, Sylvain Gallais, Pascal Ricaud et Jean-Philippe Roy (dir.), *La situation délibérative dans le débat public*, vol. 2, Tours, Presses Universitaires François-Rabelais, 2004, p.83.

démocratique de légitimité<sup>69</sup>. Dans le cadre d'une démocratie délibérative, le principe démocratique de légitimité nécessite l'établissement d'un cadre où des citoyens libres et égaux délibèrent sur des questions d'intérêt commun.

La procédure fixe les conditions et les termes d'un échange de paroles susceptibles d'apporter la légitimité politique attendue. Seules sont sources de légitimité politique les discussions publiques où tout ce qui ne relève pas d'un échange impartial est neutralisé. Ainsi, les conditions de possibilité de la légitimité politique tiennent à la structure impartiale dans laquelle a lieu la pratique d'une discussion autonome. La norme d'impartialité requiert que les intérêts de tous puissent être considérés sans préjugé lors de la prise de décision collective. La conception que se fait la théorie délibérative de la légitimité politique est donc radicalement procédurale et discursive car la norme n'est légitime que si elle est fondée sur un ensemble de raisons publiques qui, elles, résultent d'un processus de délibération inclusif et équitable, processus permettant à tous les citoyens de participer librement. Il y a donc nécessité d'imposer des contraintes au déroulement des discussions susceptibles de favoriser la délibération. Dans un tel contexte, nous assistons sans contredit à une évolution du mode de légitimation de la décision politique.

La légitimité n'est plus seulement démocratique c'est-à-dire qu'elle ne repose plus uniquement sur une délégation du pouvoir de la part des citoyens vers l'État. En fait, elle est possible dans la mesure où il y a respect du principe de représentation compris comme la possibilité pour chaque citoyen d'exercer également sa souveraineté et ce, en lui permettant d'exprimer ses vues et ses opinions auxquelles un poids égal est accordé au cours de la délibération. La légitimité des règles et des normes régulant la société dépend du consensus entourant l'adoption de l'appareil normatif qui implique une participation de la part des citoyens. Bref, la théorie délibérative impose deux critères de légitimité: la délibération et la représentation que nous développons dans le reste du chapitre.

#### **4.2 Concept de délibération**

La délibération est un critère de légitimité de la démocratie délibérative. La politique consiste donc en une discussion publique entre les citoyens où chacun présente son point

---

<sup>69</sup> Joshua Cohen et Joel Rogers, *On Democracy: toward a transformation of american society*, Harrissonburg, Penguin Books, 1983, p.149.

de vue et argumente. La formation des volontés des citoyens se fait de manière concomitante à la délibération. La délibération est le processus de formation de la volonté, le moment antérieur au choix et dans lequel les participants s'interrogent sur différentes solutions avant d'arrêter leur choix sur l'une d'entre elles<sup>70</sup>. La délibération est le point de convergence entre l'opinion individuelle et la formation de la volonté démocratique. La notion de délibération est définie comme:

une confrontation de conceptions (représentations sociales, systèmes de valeurs, expression d'intérêts individuels ou collectifs, particuliers ou généraux) exprimées par des acteurs publics et privés sur un thème donné, selon des enjeux en constante redéfinition et pouvant éventuellement déboucher sur des décisions collectives tendant à organiser et à diriger la vie en société<sup>71</sup> ou encore,

deliberation is debate and discussion aimed at producing reasonable, well-informed opinions in which participants are willing to revise preferences in light of discussion, new information, and claims made by fellow participants<sup>72</sup>.

Les partisans de la démocratie délibérative défendent un idéal complexe dans lequel une association voit sa vie commune gouvernée par la délibération publique de ses membres<sup>73</sup>. Les citoyens se donnent à eux-mêmes leurs propres lois à travers des discussions et des débats publics. La délibération institue la légitimité du système politique et garantit de ce fait le maintien de la démocratie puisque c'est par un accord établi au moyen de la délibération que se constitue la communauté des citoyens. La délibération et la participation effective à celle-ci sont nécessaires à la légitimation du pouvoir. La délibération agit ainsi à deux niveaux: dans un premier temps elle est source de légitimité et établit des principes régulateurs de la vie politique, dans un deuxième temps, elle assure l'efficacité des décisions politiques.

Le rôle déterminant de la délibération dans l'organisation d'une société délibérative est de permettre la référence à une universalité qui, elle, n'implique non pas la négation des particularismes ou des intérêts privés, mais plutôt leur dépassement<sup>74</sup>. L'argumentation

<sup>70</sup> Bernard Manin, *loc. cit.*, p.78.

<sup>71</sup> Sophie Allain, «Délibérations et action publique locale: une approche en terme d'«action publique négociée» appliquée au domaine de l'eau», dans Bernard Castagna, Sylvain Gallais, Pascal Ricaud et Jean-Philippe Roy (dir.), *op. cit.*, vol. 2, p.11.

<sup>72</sup> Simone Chambers, «Deliberative democratic theory», *Annual Review of Political Science*, vol.6 (juin), 2003, p.309.

<sup>73</sup> James Bohman, «Deliberative democracy and effective social freedom: capabilities, resources, and opportunities», dans James Bohman et William Regh (dir.), *op. cit.*, p.321.

<sup>74</sup> Koula Mellos et Patrick Savidan (dir.), *Pluralisme et délibération: enjeux en philosophie politique contemporaine*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1999, p.XI.

discursive instaure une relation où le particulier se dissout dans une compréhension élevée, soit au niveau de l'universel qui devient une idée sur laquelle doivent se fonder les principes normatifs<sup>75</sup>. La délibération offre les conditions indispensables afin que les préférences individuelles ne soient pas seulement influencées par des considérations égoïstes, mais également par des considérations concernant les choses bonnes pour la société<sup>76</sup>.

Pour les théoriciens délibératifs, le lieu de la délibération se déplace des Assemblées représentatives vers l'espace public conçu comme le cœur de la société politique. Les séances plénières du Parlement ne sont plus le lieu d'une délibération authentique puisqu'une discipline de partis règne dans chacun des camps et qu'un député peut difficilement changer d'avis sous l'effet de la discussion dès lors que la position de son parti a été fixée<sup>77</sup>. Le vote ne résulte pas des arguments échangés au cours de la discussion parlementaire, *a contrario* il est issu d'une décision prise à l'extérieur du Parlement. De là vient qu'au sein d'une démocratie délibérative, la délibération n'est plus le monopole des représentants, mais le privilège de tous les citoyens. La délibération ne se restreint pas au cadre des institutions parlementaires, elle exige la participation significative de tous les citoyens à la recherche collective du bien commun<sup>78</sup>. La participation des citoyens au processus démocratique est dès lors réaffirmée. La volonté générale devient un ensemble de préférences modelées et concernées par la notion de bien commun.

La délibération est vue comme la forme de gouvernement par excellence. Au centre de la réflexion se trouve la question du pluralisme. Il est désormais nécessaire de gouverner en utilisant la délibération puisqu'en acceptant le pluralisme moral dans les sociétés contemporaines, plusieurs visions du monde sont susceptibles d'entrer en conflit et par le biais de la délibération, il est possible d'en arriver à un consensus. La délibération est productrice d'informations et de solutions nouvelles. Elle a un effet certain sur les décisions politiques qui sont meilleures et plus claires, mais également de la délibération résulte une norme plus consensuelle puisqu'elle est née d'un accord préalable entre les

<sup>75</sup> Koula Mellos, «Voix discordantes dans la philosophie politique contemporaine», dans Koula Mellos et Patrick Savidan (dir.), *op.cit.*, p.13.

<sup>76</sup> Danielle Bütschi, *Le raisonnement dans les processus démocratiques*, Paris, L'Harmattan, 1999, p.6.

<sup>77</sup> Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 1996, p.277.

<sup>78</sup> Dominique Leydet, «Délibération publique et réforme constitutionnelle», dans Bernard Castagna, Sylvain Gallais, Pascal Ricaud et Jean-Philippe Roy (dir.), *op.cit.*, vol. 1, p.284.

citoyens. La délibération facilite l'accord entre les citoyens car elle encourage des formes de justification et conséquemment, elle favorise une forme de consensus. Elle produit de l'égalité, dans la mesure où elle permet l'accès à l'espace public ainsi que l'intégration et la participation égale de tous les citoyens. Les mérites attribués à la délibération sont nombreux: modeler les préférences, modérer l'intérêt personnel, octroyer du pouvoir aux exclus traditionnels, réconcilier les différences, favoriser l'intégration et la solidarité, accroître la reconnaissance, produire des opinions et des politiques raisonnables<sup>79</sup>. La délibération produit des effets sur les acteurs qui deviennent meilleurs et plus ouverts. Bref, suivant le modèle délibératif, la délibération participe à la réforme d'une démocratie représentative en crise de légitimité.

#### **4.2.1 Conditions procédurales de formation des volontés**

Les conditions procédurales de formation des volontés sont une dimension du concept de délibération. Nous avons retenu trois éléments importants composites de cette dimension. Le premier est celui de l'impartialité de la structure dans laquelle se déroule la délibération. Le second traite du processus de formation de l'opinion et le dernier de la justification des opinions par le meilleur argument.

##### **4.2.1.1 Impartialité de la structure où il y a la discussion**

Les interactions entre citoyens doivent se dérouler à l'intérieur d'un cadre égalitaire, dépourvu de coercition et où l'utilisation du pouvoir et de la stratégie n'est pas présente<sup>80</sup>. La délibération doit être institutionnalisée à travers des procédures juridiques et des institutions étatiques impartiales. La structure dans laquelle se déroule la délibération doit observer une condition d'égalité manifeste pour les citoyens<sup>81</sup>. Celle-ci fait en sorte de façonner l'identité et les intérêts des citoyens dans un sens qui contribue à la formation d'une conception publique du bien commun. Ainsi, la manière dont se forment les décisions ne relève pas du marchandage ou d'une pratique contractuelle, elle porte une attention explicite à la recherche du bien commun dans le respect des conditions d'une discussion égalitaire, libre et non-violente. Les institutions doivent promouvoir la

<sup>79</sup> Simone Chambers, *loc.cit.*, p.309.

<sup>80</sup> Graham Smith, *op.cit.*, p.31.

<sup>81</sup> Joshua Cohen, «Deliberation and Democratic Legitimacy», p.69.

compréhension mutuelle grâce à laquelle les citoyens sont motivés par le désir de régler les conflits à l'aide d'arguments rationnels laissant de côté l'utilisation d'autres moyens. La délibération présente le bénéfice d'augmenter l'engagement politique et au surplus d'établir une meilleure connexion entre le vote et la préférence politique, l'intérêt et les valeurs<sup>82</sup>. Elle pousse à se construire et se structurer soi-même face aux autres et permet aux participants de découvrir de nouvelles informations dans un but de préciser leurs préférences individuelles. Certains aspects auxquels ils n'auraient pas intuitivement réfléchi leurs sont présentés les plaçant simultanément dans un processus continu d'apprentissage et de découverte et ce dans une structure impartiale indifférente à toute forme de différenciation. Bref, la procédure délibérative idéale implique l'idée que les résultats sont démocratiquement légitimes seulement s'ils sont issus d'un accord libre et raisonnable parmi des citoyens égaux<sup>83</sup>. Les citoyens doivent pouvoir se concevoir à tout moment comme les auteurs des normes auxquelles ils sont soumis en tant que destinataires<sup>84</sup>.

#### 4.2.1.2 Processus de formation de l'opinion

Le processus de formation de l'opinion au cours de la discussion publique est central dans le modèle délibératif. Un des moments décisifs du processus démocratique est la manière dont se forment les volontés et non pas l'expression de ces volontés. La volonté collective est le résultat d'une délibération ouverte et non contraignante. Elle se réalise de manière discursive dans le respect de certaines conditions procédurales.

L'espace public constitue la source primordiale de la démocratie, puisque c'est dans son enceinte que se déroulent les discussions. Il rend possible une formation discursive de la volonté collective en garantissant un échange d'arguments et de raisons. Le processus de formation de l'opinion organise ce qui rend possible la découverte du juste de la même manière qu'il est producteur de ce qui est juste<sup>85</sup>. Cela dit, afin de prétendre à la justice, il doit pouvoir neutraliser ce qui ne relève pas de l'échange de raisons. La raison pratique se

---

<sup>82</sup> Claudine Ducol, «Le débat public comme principe de démocratie», dans Bernard Castagna, Sylvain Gallais, Pascal Ricaud et Jean-Philippe Roy (dir.), *op.cit.*, vol. 1, p.36.

<sup>83</sup> Joshua Cohen, «Deliberation and Democratic Legitimacy», p.73.

<sup>84</sup> Jürgen Habermas, *Droit et démocratie: entre faits et normes*, Paris, Gallimard, 1997, p.479.

<sup>85</sup> Estelle Ferrarese, «Que peut-on espérer du débat public, ou l'inflation normative autour de l'idée de délibération», dans Bernard Castagna, Sylvain Gallais, Pascal Ricaud et Jean-Philippe Roy (dir.), *op.cit.*, vol. 1, p.300.

substitue à une raison procédurale et discursive qui se trouve présente dans «les règles de discussion et les formes d'argumentation<sup>86</sup>» permettant la formation d'une opinion. La méthode d'argumentation doit atteindre un certain niveau de façon à considérer sérieusement les arguments et contre-arguments des citoyens proposant d'autres alternatives. Comme nous l'avons mentionné, la formation de l'opinion est une procédure de découverte et de précision des préférences individuelles par l'acquisition de nouvelles informations. À cela s'ajoute la dimension argumentative du processus qui vise à convaincre l'autre du bien-fondé de ses arguments. Les citoyens cherchent à se persuader mutuellement de la justesse de leurs idées. Une argumentation est donc «un enchaînement de propositions visant à produire ou à renforcer, chez l'auditeur, l'adhésion à sa conclusion; c'est, en ce sens, une procédure discursive et rationnelle<sup>87</sup>».

La manière dont se forment les opinions s'accomplit dans un cadre de respect mutuel entre les citoyens. Ces derniers reconnaissent leur obligation de justifier leurs arguments ce qui est une preuve de leur respect envers autrui.<sup>88</sup> Il existe un respect mutuel entre les individus malgré un désaccord raisonnable pouvant subsister au terme d'une délibération. La considération sérieuse des autres arguments nécessite un degré d'attention et de respect envers ceux-ci.

La notion de réciprocité est au cœur du processus de formation de l'opinion. La prémisse de base de la condition de réciprocité est que «les citoyens se doivent les uns aux autres une justification des institutions, lois et politiques publiques qui les engagent collectivement<sup>89</sup>». En mettant de l'avant leur opinion, les citoyens renoncent à leurs conceptions particulières du bien commun et défendent des considérations auxquelles tous peuvent souscrire. Ils font uniquement appel à la raison publique c'est-à-dire qu'ils mettent de côté leurs conceptions morales de la vie bonne. La réciprocité permet la formation de points de vue tournés vers le bien commun.

Les citoyens sont motivés par le principe de sincérité dans la formation de leur opinion. La pluralité des conceptions entourant le bien commun fait en sorte que les explications et

---

<sup>86</sup> Estelle Ferrarese, *op.cit.*, p.302.

<sup>87</sup> Bernard Manin, *loc.cit.*, p.84.

<sup>88</sup> Amy Gutman et Dennis Thompson, «Pourquoi la démocratie délibérative est-elle différente?», *Philosophiques*, vol.29, no 2 (automne), 2002, p.201.

<sup>89</sup> *Ibid.*, p.200.

les justifications des normes passent par une délibération publique où toutes ces conceptions sont revues afin de retenir celle qui fait unanimité. Il n'est pas question de supercherie ou de duperie, puisque tous travaillent au développement du bien commun. Chacun défend des arguments qui ont le mérite d'être sincères. Une participation sincère et ouverte au processus délibératif atteste que les arguments sont offerts et évalués selon leurs mérites.

La légitimité découle directement de l'activité discursive qui elle est tournée vers l'entente et ne peut mener à autre chose qu'au juste et au bien. La visée de ce qui est juste s'effectue par un travail discursif de confrontation des arguments à l'intérieur d'une structure impartiale et acceptée par la raison commune. Le respect des conditions procédurales produit à lui seul le juste. Le processus de délibération est compris d'abord comme le cadre et ensuite, comme la matrice du juste ce qui lui confère la légitimité nécessaire pour servir de base à une société fondée sur les prémisses de l'autogouvernement<sup>90</sup>. Ces prémisses reposent sur le postulat de l'individu libre et autonome, raisonnable et responsable de ses actes, capable de travailler à la recherche du bien commun.

L'autonomie consiste en l'exercice des capacités permettant une forme d'autogouvernance. Le système politique est ancré dans des pratiques politiques où les citoyens confrontent et changent leurs vues lors d'un débat public. Il est crucial pour les citoyens de tester leurs intérêts et leurs raisons avant de décider d'une norme à adopter<sup>91</sup>. L'échange d'arguments rationnels lors de la délibération pousse les participants à modifier leurs opinions de départ afin de former un accord qui transcende ces opinions. La responsabilité est donc au cœur du concept de légitimité remplaçant la notion de consentement dans une démocratie représentative. Ainsi, le degré d'autonomie dont jouit chacun des citoyens est garanti par une reconnaissance mutuelle de cette autonomie.

---

<sup>90</sup> Estelle Ferrarese, *op.cit.*, p.306.

<sup>91</sup> James Bohman, *Public Deliberation: Pluralism, Complexity, and Democracy*, Cambridge, The MIT Press, 1996, p.5.

#### 4.2.1.3 Force du meilleur argument

La formation des décisions politiques doit passer par l'échange de raisons visant l'identification du meilleur argument. La formation de l'opinion et conséquemment la prise de décision politique doivent satisfaire l'exigence de confrontation discursive des arguments. Ce sont la qualité, la substance ainsi que la rationalité des arguments et des raisons avancées afin de défendre une norme qui sont analysées dans le cadre de la démocratie délibérative. La volonté générale résulte de l'accord sur le meilleur argument après avoir entendu tous les arguments dans le but de régler de façon rationnelle une question controversée.

L'échange d'arguments possède une vertu éducative. La délibération implique le principe d'une relation face-à-face dialogique et symétrique entre les participants. Les arguments en faveur ou non des lois et des politiques sont formulés en fonction de l'avancement du bien commun et de la justice dans la société<sup>92</sup>. La formulation des arguments selon un registre du bien commun ainsi que la concurrence entre les points de vue exhorte les participants à utiliser des arguments susceptibles d'obtenir le soutien le plus large. L'échange public d'arguments requiert un haut niveau de capacités et d'habiletés relatif à une pratique communicationnelle entre les citoyens.

La délibération cherche à éliminer les inégalités entre les participants lors de leurs interactions. En articulant et en défendant leurs vues, les participants s'émancipent des asymétries créées par les situations économiques et les jeux de pouvoir pour s'en remettre à ce que les théoriciens appellent la force du meilleur argument. La qualité de l'argumentation est importante voilà pourquoi les raisonnements proposés doivent être valides et rationnels. Le fait que chaque participant voit soumis à la critique ses arguments fait en sorte que lors de leur formulation, il s'affaire à justifier sa position le plus attentivement possible. Le résultat obtenu est nécessairement le meilleur puisque la délibération repose sur la foi qu'au fur et à mesure que se poursuit la discussion, celle-ci tend de façon asymptotique à produire un résultat qui est plus juste, plus pertinent et plus vrai<sup>93</sup>.

---

<sup>92</sup> Thomas Christiano, «The significance of public deliberation», dans James Bohman et William Rehg (dir.), *op.cit.*, p.243.

<sup>93</sup> Estelle Ferrarese, *op.cit.*, p.300.

Le processus de formation de la raison publique façonne les raisons avancées afin qu'elles soient plus acceptées, conséquemment les raisons produites pour justifier les décisions sont plus convaincantes et d'un point de vue épistémologique, supérieures à celles qui n'auront pas passé le test d'un dialogue libre et ouvert entre les citoyens<sup>94</sup>. La participation à la délibération engendre des préférences plus empathiques, tolérantes et préoccupées par l'intérêt général, de telle sorte qu'au terme de la délibération, les décisions sont meilleures. Le débat démocratique doit d'abord consister en un échange de raisons. Ensuite, la force du meilleur argument prévaut ce qui signifie qu'il est impossible de concevoir un autre argument capable de réfuter l'argument retenu.

#### **4.2.2 Prise de décision**

La prise de décision est une dimension du concept de délibération. Idéalement, le consensus est ce vers quoi doit tendre une démocratie délibérative. Or, nous voyons que la notion de consensus reçoit diverses interprétations, c'est pourquoi, nous avons retenu l'idée de règle consensuelle afin d'aborder la prise de décision dans une démocratie délibérative.

##### **4.2.2.1 Règle consensuelle**

Les décisions prises résultent d'une procédure d'échange de raisons sur ce qui est juste. La délibération relative à ce qui est juste vise un accord unanime sur les raisons avancées qui défendent une décision. «L'unanimité seule est le principe de légitimité<sup>95</sup>». L'unanimité est possible en regard d'une perspective universaliste de la justice qui recèle des principes pouvant faire l'objet d'un accord unanime de la part des individus qui s'entendent sur la nécessité de l'établissement de ces principes.

L'ambition des théoriciens délibératifs est d'apporter une solution politique juste à un problème jusqu'ici insoluble soit le désaccord moral issu du principe qui le sous-tend: le pluralisme. C'est lors de la délibération que naissent et s'ordonnent les préférences des participants en un ensemble justifiable et cohérent. L'individu arrive à réfléchir de manière critique sur ses opinions après les avoir confrontées avec des points de vue

---

<sup>94</sup> James Bohman, *op.cit.*, p.25.

<sup>95</sup> Bernard Manin, *loc.cit.*, p.75.

opposés. L'unanimité procède d'une raison publique où chaque participant s'ouvre aux considérations des autres participants. La volonté collective n'est pas une addition de préférences, elle est une volonté commune qui naît d'une fusion des raisons des autres avec la raison individuelle. Elle se situe et se réalise à l'intérieur de chacun des participants et non pas à l'extérieur n'émanant pas d'une somme de préférences individuelles.

Rapidement, la démocratie délibérative s'est vue confrontée avec l'incapacité de respecter l'exigence d'unanimité. Le principe de légitimité qu'est l'unanimité ampute grandement le souci d'efficacité de l'ordre politique. Un principe de décision plus réaliste est instauré: le principe majoritaire<sup>96</sup>. Entre le souci de légitimité et celui d'efficacité, une conciliation doit être faite.

De la volonté unanime des citoyens, nous passons à la volonté plurielle de ceux-ci. «La majorité doit être considérée comme valant pour l'unanimité<sup>97</sup>». Il y a transfiguration de la volonté majoritaire en volonté unanime<sup>98</sup> en affirmant que le choix fait par les citoyens est celui issu de la délibération de tous puisque tous participent à la délibération et que l'universalité des principes adoptés impliquent l'accord de tous. Dès lors, la démocratie délibérative glisse vers une exigence consensuelle.

Le consensus est un accord qui doit passer par le dialogue. Il représente l'intérêt commun parce qu'il est atteint sans contrainte et admet uniquement ce que tous peuvent vouloir. La volonté qui est formée de façon discursive est rationnelle puisque les propriétés formelles de la discussion et de la situation de délibération sont garantes du consensus qui lui, naît des intérêts universalisables. La délibération autorise en quelque sorte à transcender toute forme de conflit et à parvenir à un accord général en évitant les tensions qui peuvent surgir de la défense d'intérêts antinomiques.

À l'exigence consensuelle, le processus délibératif pose promptement des bémols. La délibération entendue dans un sens discursif ne recherche pas obligatoirement l'émergence d'un consensus puisque «a complete actual consensus is not a reasonable

---

<sup>96</sup> Bernard Manin, *loc.cit.*, p.75.

<sup>97</sup> *Ibid.*, p.76.

<sup>98</sup> *Ibid.*, p.76.

aim even under ideal conditions<sup>99</sup>». Il s'agit de procurer à chacun une visibilité argumentative sans confiner le débat à une stricte exigence de consensus<sup>100</sup>. Le consensus n'est pas le but ultime de la délibération, mais bien un idéal vers lequel elle doit tendre. La discussion pratique est alors soumise à l'exigence du consensus, sans nécessairement en faire une obligation, afin d'élaborer une volonté commune à tous. L'accord consensuel n'étant pas possible, le *telos* de la délibération est de déboucher sur la reconnaissance et l'acceptation de désaccords. Les citoyens s'engagent à respecter les positions morales qui diffèrent de celles qu'ils défendent et décident de manière à ce que l'accommodement entre celles-ci soient possibles. Toutefois, les partisans de la délibération soutiennent l'idée qu'il existe une dichotomie entre le consensus rationnel exigé par la théorie délibérative et soumis à l'idée de justification publique réelle et l'application de la règle de la majorité<sup>101</sup>. Ne niant pas l'importance de cette règle, la théorie délibérative refuse de légitimer une norme dont l'appui est uniquement celle d'une majorité de citoyens. La légitimité politique est envisageable si et seulement si elle se situe au-delà de l'appui majoritaire c'est-à-dire «until common conviction is reached<sup>102</sup>».

Cependant, certains affirment que la délibération doit se conclure avec un vote majoritaire<sup>103</sup>. Le vote majoritaire permet d'éviter l'impasse dans laquelle peut se trouver la prise de décision suite à la délibération. La délibération est démocratique si elle soutient un processus qui tend à rejoindre un accord mutuellement acceptable pour tous les citoyens. Le principe démocratique ne se résume pas, lors de la décision, au principe majoritaire car la théorie délibérative considère ce principe comme l'imposition de la volonté des uns sur celle des autres, comme une violence faite à la minorité qui se voit astreinte à respecter des décisions non conformes à sa volonté. La résolution de la question de la tyrannie de la majorité oblige que la justification démocratique d'une décision passe par une discussion publique et argumentée. Le point de vue minoritaire est pris en considération grâce à l'existence d'un processus délibératif. «Une décision est

---

<sup>99</sup> Gerald F. Gaus, «Reason, justification and consensus: why democracy can't have it all», dans James Bohman et William Rehg, *op.cit.*, p.206.

<sup>100</sup> Laurence Monnoyer-Smith, *op.cit.*, p.77.

<sup>101</sup> Luc B. Tremblay, «La démocratie délibérative et la protection des intérêts fondamentaux», dans André Duhamel, Daniel Weinstock et Luc B. Tremblay, *op.cit.*, p.191.

<sup>102</sup> Gerald F. Gaus, *op.cit.*, p.206.

<sup>103</sup> Thomas Christiano, *op.cit.*, p.264.

légitime parce qu'elle a été capable d'emporter la conviction de la majorité à l'issue d'une procédure de libre confrontation des points de vue<sup>104</sup>». Bref:

«La volonté majoritaire est légitime parce qu'elle est constatée à l'issue d'un processus délibératif que tous les citoyens (ou au moins ceux qui le voulaient) ont arbitré; la procédure qui a précédé la décision est une condition de légitimité tout aussi nécessaire que le principe majoritaire; c'est la conjonction des deux éléments qui crée la légitimité<sup>105</sup>».

Le choix se fait par le vote. C'est l'adhésion du plus grand nombre à une solution qui assure la force supérieure de l'argumentation ayant soutenue cette solution par rapport aux autres possibilités proposées<sup>106</sup>. Des points de vue qui ont recueilli la majorité émergent les décisions politiques. L'exigence d'unanimité est mise de côté du fait que la procédure a pu garantir la libre confrontation des points de vue. Le principe majoritaire intervient en aval de la délibération ce qui octroie à la décision une force légitimante. Le droit de vote retrouve son prestige du moment où il est exercé dans le cadre d'une éthique de la discussion soit dans le respect d'une forme d'argumentation délibérative.

#### 4.3 Concept de représentation

La démocratie délibérative repose sur l'idée d'une communauté de citoyens autogérés capables d'établir en commun leurs objectifs et leurs actions grâce à des institutions contribuant à la participation<sup>107</sup>. Cela dit, la notion classique de représentation où chaque citoyen jouit d'un vote lors de l'élection est modifiée puisqu'elle prive les citoyens de la responsabilité authentique de leurs opinions et de leurs actions. La représentation est en fait la participation de tous qui est un critère de légitimité posé par la théorie délibérative. La politique de participation fait en sorte que la société est gouvernée par les citoyens et non par un gouvernement qui les représente. Ceci dit, la représentation tend à disparaître dans la délibération puisque la légitimité d'un accord est issue de la participation de tous à la délibération. D'un point de vue strictement méthodologique, nous avons préféré le concept de représentation à celui de participation. Conformément à une approche délibérative de la démocratie, l'idée de participation et celle de représentation sont inextricablement liées. Toutefois, c'est par la participation qu'advient la représentation en ce sens qu'il ne peut y avoir de décisions véritablement représentatives que s'il y a

<sup>104</sup> Bernard Manin, *loc.cit.*, p.90.

<sup>105</sup> *Ibid.*, p.90.

<sup>106</sup> *Ibid.*, p.90.

<sup>107</sup> Benjamin Barber, *Démocratie Forte*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997, p.135.

participation de tous. L'absence de participation signifie l'impossibilité pour les citoyens d'en arriver à respecter la condition de représentativité politique<sup>108</sup>, c'est-à-dire la représentation de toutes les opinions au sein de la société. L'inverse est faux dans une démocratie représentative où une participation plus ou moins efficace n'affecte pas de la même manière la représentativité d'une décision politique puisque c'est l'idée de représentation qui est importante<sup>109</sup>. La participation est une condition *sine qua non* pour que puisse être satisfait le concept de représentation. Bref, la représentation existe parce qu'il y a participation de tous les citoyens et non parce qu'il y a respect du principe de majorité dans la délégation du pouvoir. La représentation se dissout dans la délibération à mesure qu'il y a institutionnalisation des procédures démocratiques et multiplication des dispositifs délibératifs<sup>110</sup>. La délibération est authentiquement démocratique, du coup elle respecte l'idéal de représentativité politique dans la mesure où chaque citoyen a la possibilité de faire valoir ses intérêts et ses opinions.

#### 4.3.1 Conditions de la représentation

Les conditions de la représentation sont une dimension du concept de représentation. Nous avons retenu trois composantes à cette dimension. La première est celle d'ouverture du processus délibératif. La seconde traite de l'égalité d'accès au processus délibératif. Finalement, il est question de la participation effective des citoyens.

##### 4.3.1.1 Ouverture du processus délibératif

L'objectif du système délibératif est d'ouvrir à tous ceux susceptibles de se trouver affectés par une décision la possibilité d'argumenter sur cette dernière. La participation aux mêmes procédures de discussion permet de garantir l'intégration sociale grâce à l'échange d'arguments<sup>111</sup>. Les citoyens doivent présenter une certaine ouverture d'esprit et s'engager à réviser leurs convictions si une autre position leur semble plus favorable à l'atteinte du bien commun. L'ouverture du processus fait en sorte que la procédure de représentation ne se limite pas seulement à une dimension individuelle à l'intérieur de

<sup>108</sup> Sur la représentativité politique: Loïc Blondiaux, «L'idée de démocratie participative: enjeux, impensés et questions récurrentes», dans Marie-Hélène Bacqué, Henri Rey et Yves Sintomer (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative: Une perspective comparative*, Paris, La découverte, 2005, p.131.

<sup>109</sup> Nous reviendrons sur cette idée aux chapitres V et VI.

<sup>110</sup> Loïc Blondiaux et Yves Sintomer, «L'impératif délibératif», p.25.

<sup>111</sup> Estelle Ferrarese, *op.cit.*, p.310.

laquelle chacun s'enferme dans ses positions, elle emprunte également une dimension collective où la «multiplicité des points de vue et des arguments est nécessaire; en entendant les arguments formulés par autrui, l'individu élargit son propre point de vue, aperçoit ce qu'il n'avait peut-être pas aperçu lui-même<sup>112</sup>».

Idéalement, les institutions dans une démocratie délibérative devraient permettre à chaque citoyen de participer au processus de prise de décisions. Chacun doit posséder un droit égal à exprimer les raisons justifiant ses choix, ainsi que ses besoins, valeurs et intérêts<sup>113</sup>. Aucune opinion ne doit être exclue afin de s'assurer que la décision prise au terme de la délibération soit la plus représentative possible des vues de l'ensemble de la population. L'équivalence entre les participants et les opinions garantit l'équilibre du débat. Les procédures décisionnelles doivent être inclusives de manière à ce que les minorités puissent raisonnablement s'attendre à pouvoir influencer les décisions portant sur les enjeux futurs ce qui leur était jusque-là refusé<sup>114</sup>.

#### 4.3.1.2 Égalité d'accès au processus délibératif

Le résultat de la délibération, afin d'être démocratique, exige une opportunité égale pour tous de s'exprimer dans le but d'exercer une influence politique. L'opportunité égale d'accéder à la délibération suggère l'adoption de procédures garantissant cette opportunité. L'expression publique de raisons violant la norme d'égalité en excluant l'accès à certains citoyens ne peut être considérée comme publique. L'égalité renvoie à une considération équivalente des préférences de chacun. Considérer les préférences de chacun implique un processus où les règles formelles de décisions accordent aux votes le même poids plus précisément, chacun a le même pouvoir de vote et une chance équivalente que son vote soit décisif<sup>115</sup>.

L'égalité de la structure dans laquelle se déroule la délibération provient d'une procédure encadrant la phase délibérative de manière à protéger l'égalité et ce, en assurant que tous les arguments et contre-arguments soient entendus ainsi que sujets à une critique. À chaque argument avancé sont accordées une attention et une considération particulières

<sup>112</sup> Bernard Manin, *loc.cit.*, p.84.

<sup>113</sup> Graham Smith, *op.cit.*, p.31.

<sup>114</sup> James Bohman, *op.cit.*, p.100.

<sup>115</sup> James Fishkin et Robert Luskin, *Experimenting with a Democratic Ideal: Deliberative Polling and Public Opinion*, p.2.

afin de garantir la légitimité de la décision. L'égalité dans la participation au processus délibératif est envisagée de manière à ce que la distribution du pouvoir et des ressources n'influence pas les chances de contribuer et de participer à n'importe quel niveau du processus délibératif. Lorsque les participants se trouvent face à l'obligation de prendre une décision finale sur une question particulière, l'égalité assure que les asymétries ne viennent pas influencer la décision.

#### 4.3.1.3 Participation effective

La démocratie délibérative doit assurer une forme de participation des citoyens qui soit effective. Par la délibération il y a participation à une discussion collective par des citoyens d'horizons différents. La participation, parce qu'elle amène les citoyens à exprimer et formuler sous forme de discours leurs désirs, leurs besoins, leurs croyances et leurs volontés de manière consciente, a la capacité de développer la faculté de jugement de chacun. L'expérience véritable de l'argumentation dans l'espace public procure au citoyen le sentiment de ce qu'il est et de ce qui le distingue de l'autre<sup>116</sup>. Le concept de participation présuppose la capacité des citoyens à faire des «choix sensés et autonomes<sup>117</sup>», il est donc à même de créer de meilleurs citoyens.

La participation effective nécessite que les choix faits par les citoyens puissent être véritablement pris au sérieux et que les décisions soient fondées sur la participation de tous. Rappelons qu'«une société est démocratique lorsque ses affaires sont gouvernées par la délibération publique de ses membres<sup>118</sup>» et que pour se faire, les citoyens doivent avoir une implication directe dans le processus décisionnel. Les décisions publiques sont justifiables à tous les citoyens puisque ces derniers, en avançant des raisons publiquement acceptables, arrivent à des conclusions partagées par tous, d'où l'effectivité de la participation. Chacun est responsable de défendre ses idées par des raisons mutuellement acceptables. L'effectivité de la participation est d'autant plus garantie que les raisons avancées correspondent à ce qui est publiquement souhaitable pour la collectivité. Ce sont ces raisons qui sont retenues lors de la prise de décision.

---

<sup>116</sup> Estelle Ferrarese, *op.cit.*, p.305.

<sup>117</sup> Benjamin Barber, *op.cit.*, p.155.

<sup>118</sup> Joshua Cohen, «Deliberation and Democratic Legitimacy», p.67.

### 4.3.2 Espace public

Le concept de représentation contient au surplus la dimension d'espace public qui est fondamentale à l'institutionnalisation d'une délibération et d'une participation démocratiques. La notion de publicité est le premier élément que nous présentons. Par la suite, il est question de la citoyenneté dans le cadre d'une démocratie délibérative.

#### 4.3.2.1 Publicité

La théorie délibérative accorde un grand intérêt à la notion de publicité. Le principe de publicité nécessite que l'offre des raisons se fasse publiquement afin que celles-ci soient mutuellement justifiables. L'existence d'un espace public autonome est indispensable à la délibération. L'espace public permet l'utilisation publique de la raison dans le but de tester les arguments et les raisons avancés par les participants. Les opinions se forment à l'intérieur de l'espace public démocratique. La pratique de la discussion exige l'existence d'un espace public où celui-ci est vu comme exerçant une fonction politique. Un ordre politique rationnel engage au minimum un usage public de la raison qui fait en sorte que «legitimacy of decisions must be determined by the critical judgment of free and equal citizens<sup>119</sup>». La volonté générale s'exprime au sein de l'espace public, qui lui, en plus d'être le lieu de son expression, génère du même coup celle-ci<sup>120</sup>. Le bon fonctionnement de la sphère publique peut seulement être garanti si tous les citoyens sont assurés de pouvoir s'exprimer librement à l'intérieur de celle-ci.

L'idée que l'espace public permet l'exploration et la résolution des conflits par le biais de la discussion a pour résultat que les opinions des participants peuvent se transformer au cours du processus de communication. Les discussions doivent être tenues publiquement et répondre à une exigence de transparence et d'ouverture. Une délibération est publique lorsque «a dialogical process of exchanging reasons for the purpose of resolving problematic situations that cannot be settled without interpersonal coordination and cooperation<sup>121</sup>». La délibération force les citoyens à justifier leurs décisions ainsi que leurs opinions en se référant aux intérêts communs ou en argumentant en termes de

<sup>119</sup> James Bohman, *op.cit.*, p.2.

<sup>120</sup> Paul Ladrière, «Espace public et démocratie», dans Alain Cottureau et Paul Ladrière (dir.), *Pouvoir et légitimité. Figures de l'espace public*, Paris, Éditions des hautes études en sciences sociales, 1992, p.40.

<sup>121</sup> James Bohman, *op.cit.*, p.27.

raisons pouvant être acceptées par tous dans un débat public. Par l'usage public du raisonnement, la raison fait preuve de reconnaissance de l'autre et conséquemment le raisonnement se développe sur le registre de la collectivité<sup>122</sup>. La publicité crée donc l'espace social nécessaire à la délibération. Elle gouverne le processus de délibération et les raisons produites lors de la discussion puisqu'elle instaure un certain échelon à respecter par lequel il est possible de juger des accords convenus lors de la discussion.

La notion de publicité fait appel à l'existence d'une sphère publique de libre expression, de communication et de discussion en plus d'exiger un lieu favorisant la visibilité publique tant des acteurs que des événements et des problèmes sociaux<sup>123</sup>. Pour Habermas, l'espace public est un lieu de mise en commun des points de vue et de circulation des énoncés susceptibles de faire sens et de renforcer des identités<sup>124</sup>. La participation et l'intégration y sont assurées. C'est un lieu de débat, d'argumentation et de contribution à l'élaboration d'une prise de décision politique. La discussion publique et rationnelle des enjeux sociaux mis en débat et obéissant au principe de publicité permet la constitution d'une opinion publique correspondant à l'intérêt général et susceptible d'outrepasser les intérêts particuliers.

La publicité des discours engendre le fait que ce n'est plus de manière non réfléchie que les participants se rapportent à la mondanité<sup>125</sup>. L'exercice même d'articuler un point de vue en public contraint à réfléchir à ce que les autres considéreraient comme une bonne raison et du coup, les opinions particulières se voient transformées, puisque de la confrontation d'opinions avec des perspectives différentes ressort la partialité de ces opinions. La production et l'échange publics d'arguments engendrent des opinions, des discours et des perceptions que les responsables politiques ne peuvent ignorer sans risquer d'y perdre leur légitimité<sup>126</sup>.

---

<sup>122</sup> Pascal Ricaud, «Vers de nouvelles situations délibératives via internet: espaces publics partiels ou micro-espaces publics?», dans Bernard Castagna, Sylvain Gallais, Pascal Ricaud et Jean-Philippe Roy (dir.), *op.cit.*, vol. 2, p.88.

<sup>123</sup> Loïc Blondiaux et Sandrine Levêque, «La politique locale à l'épreuve de la démocratie: les formes paradoxales de la démocratie participative dans le XX<sup>ème</sup> arrondissement de Paris», dans Catherine Neveu (dir.), *Espace public et engagement politique: Enjeux et logique de la citoyenneté locale*, Paris, L'Harmattan, 1998, p.69.

<sup>124</sup> Dominique Desmarchelier, «L'immigration en débat dans l'espace public français», dans Bernard Castagna, Sylvain Gallais, Pascal Ricaud et Jean-Philippe Roy (dir.), *op.cit.*, vol. 2, p.169.

<sup>125</sup> Estelle Ferrarese, *op.cit.*, p.303.

<sup>126</sup> Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer, «L'espace public dans les quartiers populaires d'habitat social», dans Catherine Neveu (dir.), *op.cit.*, p.118.

#### 4.3.2.2 Citoyenneté

La théorie délibérative insiste sur l'importance d'une conception active de la citoyenneté où les préférences et les jugements ne se trouvent pas isolés de ceux des autres citoyens comme c'est le cas dans les démocraties libérales d'aujourd'hui<sup>127</sup>. «Un système politique fondé sur l'engagement citoyen dans la délibération publique est une démocratie délibérative<sup>128</sup>». L'institutionnalisation d'une démocratie délibérative exige un sens collectif plus fort que celui que nous retrouvons dans les sociétés actuelles<sup>129</sup>. Un système fondé sur la délibération requiert que les citoyens s'identifient fortement à la collectivité. En s'identifiant à une démarche délibérative que les citoyens jugent essentielle à l'existence de la collectivité, la méthode discursive participe à leur rassemblement ainsi qu'à l'édification d'une identité collective.

La confrontation, l'articulation et la défense d'opinions rendent possible la rencontre de l'autre grâce à laquelle les citoyens possèdent plus d'informations et sont ensuite en mesure de pouvoir réviser leurs positions. Cette conception de la citoyenneté permet le développement de la sphère publique au sein de laquelle les citoyens sont amenés à partager leurs expériences, opinions et jugements dans des circonstances de respect mutuel. Ils sont en mesure de délibérer et de décider collectivement des affaires qui les concernent. La citoyenneté réunit ainsi l'idée d'autonomie et de volonté<sup>130</sup>. La participation des citoyens fait en sorte que ceux-ci deviennent autonomes et en mesure de formuler une vision commune de la société.

Les défenseurs de la théorie délibérative imputent au processus délibératif la capacité de produire du juste, de produire des hommes meilleurs, de produire de la reconnaissance et enfin, de produire de l'être-ensemble<sup>131</sup>. Le processus délibératif possède la vertu, à lui seul, «d'établir, de découvrir, ou d'approcher, le juste et/ou le bien<sup>132</sup>». Grâce à la participation, un vaste projet collectif se forme afin de lutter contre les maux de la modernité que sont la fragmentation, le sentiment d'impuissance ainsi que l'aliénation

<sup>127</sup> Graham Smith, *op.cit.*, p.32.

<sup>128</sup> David B. Patton, «Comment impliquer les citoyens dans la délibération publique: les Forums d'Intérêt National (NIF)», dans Bernard Castagna, Sylvain Gallais, Pascal Ricaud et Jean-Philippe Roy (dir.), *op.cit.*, vol. 2, p.360.

<sup>129</sup> C.B Macpherson, *Principes et limites de la démocratie libérale*, Montréal, Boréal Express, 1985, p.130.

<sup>130</sup> Benjamin Barber, *op.cit.*, p.146.

<sup>131</sup> Estelle Ferrarese, *op.cit.*, p.300.

<sup>132</sup> *Ibid.*, p.300.

des citoyens d'où la nécessité de renforcer l'identité politique et ce, en passant par une citoyenneté active.

**Tableau 4.1**  
Idéaltype de la démocratie délibérative

	Concepts	Dimensions	Composantes
<b>L É G I T I M I T É</b>	<b>DÉLIBÉRATION</b>	Conditions procédurales de formation des volontés	Impartialité de la Structure
			Processus de formation de l'opinion
			Force du meilleur argument
		Prise de décision	Règle consensuelle
	<b>REPRÉSENTATION</b>	Conditions de la représentation	Ouverture du processus
			Égalité d'accès au processus délibératif
			Participation effective
		Espace public	Publicité
		Citoyenneté	

## CHAPITRE V

### APPLICATION D'UN IDÉALTYPE DE LA DÉMOCRATIE DÉLIBÉRATIVE AU SONDAGE D'OPINION DÉLIBÉRATIF

Dans le chapitre V, nous reprenons point par point l'idéaltype et nous y associons des indicateurs que nous vérifions par la pratique d'un sondage délibératif. Les indicateurs sont regardés en référence au sondage choisi. Cette méthode permet de déterminer dans quelle mesure le sondage délibératif correspond à notre modèle de la démocratie délibérative. Nous voulons vérifier s'il y a bel et bien satisfaction des valeurs fondamentales de la démocratie délibérative soit les critères de légitimité que sont la délibération et la représentation. Le sondage délibératif peut-il régénérer la pratique démocratique? Nous jetons un regard critique sur la pratique même du sondage délibératif afin de bien cerner comment cette pratique s'éloigne ou non de notre modèle idéaltypique. L'opinion de la communauté, à l'issue du sondage délibératif, est-elle véritablement représentative et la délibération respecte-t-elle les critères établis correspondant à la théorie délibérative? Bref, la pratique correspond-elle au discours théorique sur la démocratie délibérative? Le chapitre se divise en quatre sections. La première section présente l'idéaltype et le choix des indicateurs. La deuxième, la troisième et la quatrième section visent à vérifier si les concepts de délibération, de représentation et de légitimité, dans le cadre du sondage délibératif, correspondent à ce que nous avons établi précédemment dans notre idéaltype. Nous rendons nos concepts opérationnels à l'aide de nos indicateurs. La concrétisation de nos concepts nous permet de vérifier la correspondance entre la pratique du sondage délibératif et l'idéaltype.

#### 5.1 Idéaltype et indicateurs

Le tableau 5.1 illustre notre idéaltype ainsi que les indicateurs que nous avons retenus afin d'évaluer si la pratique du sondage délibératif correspond aux principes de la théorie délibérative. Dans ce chapitre, nous vérifions chacun de ces indicateurs en regard de notre étude de cas: le sondage danois sur l'adoption de l'euro.

**Tableau 5.1**  
Indicateurs associés à l'idéaltype de la démocratie délibérative

	Concept	Dimensions	Composantes	Indicateurs
L É G I T I M I T É	<b>DÉLIBÉRATION</b>	Conditions procédurales de formation des volontés	Impartialité de la structure	- Disposition non hiérarchique des lieux - Impartialité du médiateur - Diffusion d'informations objectives et neutres
			Processus de formation de l'opinion	- Délibération en petits groupes - Séances plénières - Acquisition de nouvelles informations - Changement d'opinion - Relation de respect
			Force du meilleur argument	- Justification de la position défendue - Direction du changement d'opinion
		Prise de décision	Règle consensuelle	- Niveau d'entente (%) - Cadre de la prise de décision
	<b>REPRÉSENTATION</b>	Conditions de la représentation	Ouverture du processus	- Liberté de participation - Nombre de participants
			Égalité d'accès au processus délibératif	- Même chance pour tous d'accéder au sondage délibératif
			Participation effective	- Responsabilité de la décision - Effectivité de la décision
		Espace public	Publicité	- Diffusion de l'événement - Publicité des échanges
			Citoyenneté	- Éducation sur l'engagement civique - Formation de meilleurs citoyens

## 5.2 Concept de délibération

La pratique du sondage délibératif réunit les critères de légitimité que sont la délibération et la représentation<sup>133</sup>, puisqu'elle vise à obtenir une vision délibérative et en même temps une représentation des divers points des citoyens éclairés sur une problématique soumise à leur réflexion. Deux dimensions sont rattachées à l'idée de délibération, soit les conditions procédurales de formation des volontés et la prise de décision. Nous devons déterminer à quel degré la tenue du sondage délibératif permet de rencontrer les effets attribués à la délibération. La principale question que nous évaluons dans cette section est la suivante: une véritable délibération a-t-elle bel et bien eu lieu et les effets repérés sont-ils le fruit unique de la délibération? Rappelons notre définition de la délibération qui est:

deliberation is debate and discussion aimed at producing reasonable, well-informed opinions in which participants are willing to revise preferences in light of discussion, new information, and claims made by fellow participants<sup>134</sup>.

### 5.2.1 Conditions procédurales de formation des volontés

Afin d'évaluer la manière dont se forment les volontés nous avons retenu trois composantes dans notre idéaltype soit l'impartialité de la structure, le processus de formation de l'opinion ainsi que la force du meilleur argument. Ces composantes sont des conditions nécessaires à la tenue d'une véritable délibération puisqu'elles jettent les bases d'une structure où les participants se considèrent entre égaux et favorisent la possibilité pour ces derniers de s'exprimer librement. Les contraintes et les mécanismes institutionnels nécessaires à une pratique délibérative ont-ils été remplis lors du sondage danois?

#### 5.2.1.1 Impartialité de la structure où il y a discussion

Nous devons nous assurer que la norme d'impartialité est observée. Le cadre où les interactions ont lieu doit être égalitaire, exempt de coercition et de manipulation de la stratégie. Une structure impartiale est également celle dans laquelle les citoyens sont

---

<sup>133</sup> Le concept de représentation n'est pas compris au sens traditionnel du terme soit comme une procédure électorale où les citoyens choisissent leurs représentants, mais plutôt dans un sens échantionnal opérant une transformation sémantique de la représentation en représentativité. Nous reviendrons sur cette idée plus loin.

<sup>134</sup> Simone Chambers, *loc.cit.*, p.309.

informés par des données non partisans et équilibrées. Cela dit, un large éventail d'informations neutres ainsi que l'opportunité pour les citoyens de questionner sont absolument nécessaires à la fondation d'une structure impartiale. Nous avons retenu trois indicateurs afin de mesurer l'impartialité de la structure: la disposition non hiérarchique des lieux lors de la délibération, l'impartialité du médiateur et la diffusion d'informations objectives et neutres.

### **Disposition non hiérarchique des lieux**

Dans le cas qui nous intéresse, nous n'avons pas pu évaluer la disposition des lieux puisque nous analysons l'événement après son déroulement. Nous n'avons pas été en mesure de trouver, à travers nos lectures, une description des locaux à l'intérieur desquels se tiennent les délibérations. Nous savons que les délibérations de quatre groupes ont été filmées<sup>135</sup>. Nous précisons que dans le cas de la disposition des lieux, ce n'est pas l'analyse qualitative des délibérations qui nous intéresse, mais spécifiquement l'arrangement physique des lieux. Nous savons que la cartographie d'un lieu peut à elle seule susciter des comportements. Par exemple, une classe d'étudiants où l'enseignant se tient au devant procure à ce dernier une forme d'autorité indispensable à la direction du groupe. Il aurait été intéressant de prendre connaissance de ces informations afin de vérifier dans quelle mesure la disposition physique des lieux inspire une structure impartiale.

Toutefois, le Centre de la démocratie délibérative nous a envoyé des documents visuels concernant un autre sondage délibératif ayant eu lieu aux États-Unis en janvier 2004. La seule connaissance que nous possédons de la disposition des lieux se fait en regard des éléments télévisuels qui nous ont été fournis par le Centre. Il faut mentionner que les informations quant à la disposition des lieux sont directement tirées de deux émissions publiques diffusées aux États-Unis sur le réseau PBS. Nos analyses se réduisent donc à ce document de seconde source dont la faiblesse est principalement celle d'une image conçue pour la télévision. Il nous est impossible d'avoir une vue d'ensemble autre que celle que nous propose l'arrangement télévisuel. En visionnant les documents, nous avons

---

<sup>135</sup> Vibeke Normann Andersen et Kasper Moller Hansen, *The Deliberative Poll: Opinion formation in the experimental context of Deliberative Polling*, document fait dans le cadre de The American Political Science Association 97th Annual Meeting, 30 août-2 septembre 2001, San Francisco, p.3.

remarqué que les discussions ont lieu dans de petits locaux. Les participants sont assis en rond et discutent ensemble. Il nous apparaît, suivant le peu de données que nous possédons à ce sujet, qu'effectivement l'espace où les délibérations se déroulent semble être exempt d'une structure de pouvoir hiérarchique. Chacun est libre de s'exprimer et l'absence d'une personne se situant au-dessus des autres, c'est-à-dire isolée des autres dans le local, le plus souvent au-devant de la pièce afin de bien marquer symboliquement qu'elle est investie d'une forme de pouvoir, suggère la possibilité que les délibérations puissent avoir lieu dans un cadre impartial.

Nous ne pouvons appliquer *a pari* ces considérations au sondage qui nous intéresse, mais il semble que l'événement danois ait respecté les conditions de réalisation exigées par Fishkin. Il paraît logique de présumer que le sondage sur l'euro ait eu lieu dans des conditions de réalisation qui soient semblables à celles rencontrées lors du sondage tenu en 2004 aux États-Unis. Nous croyons que la structure mise en place pour le déroulement du sondage délibératif, plus précisément la disposition des lieux, reflète une absence de hiérarchie et crée un environnement favorable à la délibération.

### **Impartialité du médiateur**

Une structure impartiale requiert également la présence de médiateurs impartiaux. L'appréciation de l'impartialité des médiateurs se juge à deux niveaux. Tout d'abord, nous nous sommes questionnée sur leur formation ainsi que sur leurs habiletés à encadrer, en toute impartialité, le déroulement de la délibération qui a lieu au sein du groupe dont ils sont responsables et ensuite, sur leurs comportements réels au cours de la délibération. Nous avons cru bon de questionner monsieur Luskkin quant à la formation de ces gens. Ce dernier nous a répondu: «as for the moderators, they've come from various sources. The best have been professional focus group leaders, given some additional training by Jim Fishkin and me. They have the right basic skills, although the additional training, since a DP is not a focus group, also helps<sup>136</sup>». Dans la mesure où une formation permet d'acquérir les capacités nécessaires au développement d'un comportement impartial, laissons le mérite aux organisateurs en ce qui a trait à l'administration d'un enseignement où le médiateur apprend à interagir avec objectivité et neutralité lors d'interventions faites auprès des participants à la délibération.

---

<sup>136</sup> Courriel envoyé le 4 mars 2006.

Quant aux comportements réels des modérateurs lors du déroulement des délibérations, il nous a été impossible d'en prendre connaissance. N'ayant pas la documentation visuelle adéquate et ne trouvant aucune mention de ces comportements dans nos lectures, nous ne pouvons juger de leur impartialité lorsqu'ils agissent avec les participants. Mentionnons que le rôle des modérateurs contribue à faciliter la délibération et à créer une situation idéale de discussion. L'absence de ceux-ci pourrait faire en sorte d'introduire des comportements dominants chez certains participants. Leur présence appuie donc une situation idéale de délibération qui n'existe pas en dehors de ces conditions expérimentales puisque les délibérations de tous les jours ne sont pas encadrées par des modérateurs.

### **Diffusion d'informations objectives et neutres**

La théorie délibérative, par la place particulière qu'elle donne aux citoyens, exige une diffusion optimale de l'information. En effet, en postulant la capacité de chacun à discuter d'enjeux politiques complexes, précisément, par le caractère collectif de la prise de décision, il existe une contrainte quant à une distribution optimale d'informations ne serait-ce que pour garantir des conditions objectives où chaque participant possède le minimum d'informations utiles à une éventuelle délibération. De la même manière, les informations distribuées doivent être le plus neutres possibles, purifiées d'arguments s'apparentant à des conflits d'intérêts.

Avant la tenue du sondage délibératif, les informations sur la problématique de la monnaie européenne ont été envoyées aux participants. Ces informations ont aussi été distribuées à toutes les bibliothèques danoises et rendues disponibles via Internet<sup>137</sup>. Ceci dit, l'information a été publiquement disponible afin de remplir l'exigence de publicité du processus et ce, dans le but de garantir les conditions objectives constitutives d'un niveau de connaissances semblable entre les participants.

Quant à la neutralité et l'objectivité de la trousse informative, cette dernière contenait des arguments en faveur et en défaveur de l'adoption de la monnaie européenne. Elle présentait aussi des arguments pour et contre l'intégration européenne. Ces arguments

---

<sup>137</sup> V.N. Andersen et K.M. Hansen, *The Deliberative Poll: Opinion formation in the experimental context of Deliberative Polling*, p.29.

avaient déjà été présentés dans les débats ayant eu lieu lors des cinq autres référendums. La préparation de la trousse informative s'est faite en prenant soin de présenter des arguments balancés sur la problématique de l'adoption de l'euro. Le matériel informatif a été écrit par un *think-tank* indépendant, le Mandag Morgen. Les mouvements en faveur et en défaveur de l'adoption de l'euro se sont vus offrir la possibilité de commenter les informations avant leur publication<sup>138</sup>. Leurs commentaires furent intégrés dans la trousse donnée aux participants.

Vibeke Normann Andersen nous a transmis la trousse informative via Internet. Nous avons vérifié la neutralité des informations contenues dans la trousse. D'emblée, il est écrit que les auteurs «have tried to make the text as objective as possible<sup>139</sup>». Le document est disposé de manière à ce que chaque argument soit suivi de son contre-argument, mais en alternance afin qu'une fois sur deux, le dernier argument proposé soit celui du oui et la fois suivante, celui du non. Le document est divisé en 12 sujets sur lesquels sont présentés les arguments. Pour chaque sujet, le même nombre d'arguments en faveur et en défaveur est présenté avec environ la même longueur accordée pour chacun d'entre eux. Au total, 47 arguments en faveur et 47 arguments en défaveur de l'euro sont avancés. Voici un exemple d'arguments présentés afin de savoir si l'euro est bon pour le commerce.

**Tableau 5.2**<sup>140</sup>  
Is the euro good Business?

---

Yes:

If the vote is yes, this will be an advantage to business and economic growth in Denmark. It will be good for the public health system, for schools, retirement benefits, and everything else we would rather spend less money on.

---

No:

Large numbers of reputable economists differ with that opinion. The economic pundits have, for instance, called the economic consequences of adopting the euro too minor and too uncertain.

---

<sup>138</sup> V.N.Andersen et K.M. Hansen, «Deliberative Democracy and the Deliberative poll on the Euro», p.267.

<sup>139</sup> Mandag Morgen (*think-tank*), *12 Topics for Debate on Denmark and the euro*, p.1, document envoyé par Vibeke Normann Andersen.

<sup>140</sup> Les arguments sont tirés du document Mandag Morgen (*think-tank*), *12 Topics for Debate on Denmark and the euro*, p.4.

Dans l'ensemble, la trousse informative nous paraît véritablement neutre et un souci particulier dans la présentation d'arguments balancés est repérable. Il faut demeurer conscient que de nombreux commanditaires participent à l'événement et nous assurer que la rédaction du document se fait indépendamment de ceux-ci car la neutralité des informations envoyées aux citoyens est fragile. Lorsqu'un événement est commandité par la municipalité, les stations de télévision ou des fondations privées, il n'est pas impossible que cette information véhicule des intérêts particuliers. Il nous apparaît, dans le cas du sondage danois, que la trousse envoyée aux participants contenait des informations objectives et neutres et que ces informations ont été largement distribuées. En dépit de ce constat, il peut exister des conflits entre des intérêts divergents et il ne faut pas perdre de vue ces intérêts avant de prétendre à une totale impartialité de l'information diffusée. Cela dit, le seul fait de faire une sélection de l'information présentée aux participants n'est-il pas une interprétation de ce que représente la problématique? En ce sens, la sélection d'informations n'est jamais totalement impartiale.

Bref, et nous y reviendrons plus loin, le changement d'opinion des participants est attribué en majeure partie à la délibération elle-même. Cependant, rien ne prouve que ce changement soit redevable uniquement à la délibération. Le matériel informatif envoyé aux participants avant la tenue du sondage délibératif peut influencer sur la modification des préférences. Les participants, conscients qu'ils participeront à une expérience nouvelle, tentent de s'informer et de discuter avec leur entourage du problème sur lequel ils devront délibérer. La délibération ne serait pas l'unique cause du changement d'opinion des participants.

### **5.2.1.2 Processus de formation de l'opinion**

Le processus de formation des volontés est opéré à partir du respect de certaines conditions favorisant la délibération. Ce processus est fortement encadré dans le sondage délibératif. Chacun bénéficie des informations nécessaires à la délibération et ce, en amont du débat afin de favoriser une structure la plus neutre possible vis-à-vis les formes d'inégalités existantes. Tout au long du processus dans lequel se forment les opinions des participants, nous devons être en mesure de constater une forme de discussion la plus égalitaire possible. Il existe alors une probabilité réelle que le processus de formation des volontés se fasse en référence aux arguments entendus en dehors de toutes formes de

contraintes, dans une situation de respect de l'autre. La théorie délibérative soutient que l'échange d'arguments par voie procédurale conduit à des compromis. L'échange de raisons permettrait la transformation des préférences et ce, dans une atmosphère de compréhension mutuelle. Dans le but de vérifier si la formation des opinions des participants rencontre ces exigences, nous avons retenu cinq indicateurs qui sont la délibération en petits groupes, la formation de séances plénières, l'acquisition chez les participants de nouvelles informations, le changement d'opinion des participants ainsi que le développement d'une relation de respect entre les participants.

### **Délibération en petits groupes**

La pratique du sondage délibératif insiste sur la possibilité de pouvoir délibérer en petits groupes. Il s'agit d'une condition essentielle à la réalisation d'une véritable délibération. Les participants se sentent plus libres de s'exprimer et le contexte mis en place favorise l'absence de toute pression. Le déroulement de la délibération dans ces groupes est donc un point important qui rend compte de la véritable implication des participants au processus de délibération.

Au cours de deux jours passés ensemble, les 364 participants ont délibéré en petits groupes de 18 à 20 personnes. Ces groupes ont été composés au hasard. Le point de départ des délibérations porte sur les vues entretenues par chaque participant quant à l'adoption ou non de l'euro. À partir de ce point, se sont dessinées les deux ou trois questions que chaque groupe adressait aux experts lors des séances plénières. Le choix de ces questions, environ 10 au total, devait se faire avec l'accord de chacun des membres du groupe. De plus, chaque groupe devait décider lequel de ses membres allait poser les questions lors des séances plénières et à quel expert ou politicien la question devait être posée. Au total, le sondage a consisté en quatre délibérations de groupe d'une durée d'une heure et demie à trois heures. À ce niveau, strictement procédural, les exigences de la démocratie délibérative ont été rencontrées. Les participants ont trouvé essentiel pour la formation de leur opinion la tenue de délibérations en groupe: «furthermore, the participants at the Deliberative Poll on the euro, found the group sessions the most important aspect of the Deliberative Poll in their opinion formation<sup>141</sup>».

---

<sup>141</sup> V.N. Andersen et K.M. Hansen, *The Deliberative Poll: Opinion formation in the experimental context of Deliberative Polling*, p.7.

Il existe toutefois certaines particularités dans les processus de groupe dont il faut tenir compte afin de vérifier à quel degré les participants se sont sentis à l'aise de participer à la délibération. L'idée de petits groupes ne comporte pas uniquement des effets positifs. Nous pensons ici à la pression que certains participants peuvent exercer sur d'autres. Une dynamique de groupe s'installe et pèse sur la formation de l'opinion qui n'est plus totalement personnelle. En effet, l'échange d'arguments peut se faire sur une base autre que l'unique recours à ce qui est raisonnable. Dans ce cas, la décision peut être redevable à une forme de pression ressentie par les participants qui ne sont pas d'accord avec les raisons avancées par les autres, mais qui, dans le but de se conformer, se joignent aux opinions des autres. Dans ce cas, ce n'est pas la rationalité de l'argument qui l'emporte, mais bien le désir de se conformer et de se joindre au groupe qui influe sur la formation de l'opinion. Les délibérations en petits groupes ne sont pas à l'abri de ces pressions et ces jeux de pouvoir latents qui, d'une manière ou d'une autre, arrivent à modeler les préférences des participants. La pratique du sondage délibératif ne nous convainc pas de l'absence de toute forme de pression sur la manière dont les participants construisent leurs préférences. Il nous semble que les comportements individuels ont pu effectivement s'adapter aux comportements du groupe.

Concernant l'absence de pression, nous avons remarqué que certains participants ont effectivement ressenti une forme de pression. Ils ont donc senti que leur opinion n'était pas totalement acceptée et ils ont remarqué que certains participants exerçaient une forme de domination.

**Tableau 5.3**<sup>142</sup>  
Délibération en petits groupes, (%), t2

	En accord	Neutre	En désaccord	N
Quelques participants ont dominé les discussions	45	17	38	353
Des alliances entre des participants ont eu lieu	31	24	45	353
Les discussions étaient superficielles	10	10	80	354

<sup>142</sup> V.N. Andersen et K.M. Hansen, «Deliberative Democracy and the Deliberative poll on the Euro», p.277.

Ainsi, 45% des participants disent que la discussion a été dominée et 31% que des alliances se sont formées entre certains participants. Plus encore, 10% ont trouvé que les discussions étaient superficielles. Ce dernier constat, bien qu'il ne soit pas déconcertant, montre que quelques participants ont ressenti que les discussions ne correspondaient pas aux sujets dont ils avaient envie de discuter. Or, la démocratie délibérative aspire à une très grande tolérance face aux sujets amenés et aucun ne doit être mis de côté simplement parce qu'une majorité ne veut pas en discuter. Dans le cas présent, il apparaît que 10% des participants n'ont pas été satisfaits des délibérations tenues. Comment prétendre à une délibération où chacun est libre de participer? Et plus encore, comment justifier que près de la moitié des participants ont eu l'impression que certains participants dominaient les discussions? Le désir de mettre en place une structure dépourvue de toute forme de domination dans le but que les participants échangent leurs vues de manière libre et sans contrainte n'est pas réalisé. L'idée de petits groupes ne favorise pas nécessairement la possibilité pour chacun de s'exprimer sans contrainte. La pratique du sondage délibératif n'a pas tout à fait réussi dans son objectif de faire des petits groupes de discussion un lieu favorable pour tous à l'expression de leurs opinions. En ce sens, la pratique du sondage délibératif n'a pas réussi, dans tous les cas, à faire en sorte que les participants évoluent à l'intérieur d'un contexte où la domination n'est pas présente au sens idéaltypique donné par la théorie délibérative.

### **Séances plénières**

Des séances plénières ont été tenues et les participants ont pu poser leurs questions aux politiciens et aux experts invités à l'événement. Le premier ministre était présent ainsi que des leaders de l'opposition. Il y a eu quatre séances plénières de une heure chacune au cours de la fin de semaine.

Les participants ont trouvé difficile de se mettre d'accord sur les questions à poser lors des séances plénières. Ils sont 28% à être d'accord avec cette idée<sup>143</sup>. Ceci dit, des questions ont été posées aux experts, mais il n'y a pas de véritable interaction qui suit ces questions. Nous ne voyons pas très bien comment les séances plénières s'inscrivent dans une logique délibérative puisqu'il s'agit en fait d'une séance de questions et de réponses

---

<sup>143</sup> V.N. Andersen et K.M. Hansen, «How Deliberation makes Better Citizens: The Danish Deliberative Poll on the Euro», à publier.

entre les participants et les experts. Nous ne sommes pas en présence d'une délibération, mais bien d'un partage de savoirs entre des gens invités précisément parce qu'ils sont soupçonnés de pouvoir répondre à des questions posées par des citoyens qui demandent à être éclairés sur une problématique. Nous nous éloignons même de l'essence de la délibération où le débat et la discussion sont fondamentaux. Il est vrai que le moment précédant les séances est animé d'une délibération sur le choix des questions à poser aux experts, mais lors de ces séances, il n'y a pas de véritable débat. Les experts ou politiciens se contentent de répondre le plus raisonnablement possible aux questions qui leur sont formulées, sans plus.

La tenue des séances plénières n'est pas convaincante quant à leur fonction dans la poursuite de l'idéal délibératif. En fait, elles s'éloignent même d'une essence délibérative. Des délibérations précèdent les séances plénières certes, mais la tenue de ces séances n'est pas essentielle à la formation d'une opinion entendue au sens idéaltypique de la démocratie délibérative. Ces séances ne favorisent pas l'échange de raisons entre égaux et proposent un procédé où les citoyens demeurent inactifs et doivent se satisfaire des réponses qui leur sont données, sans engager de délibération. De plus, le déroulement des séances n'est pas conforme à une structure impartiale puisque des gens investis de notoriété se trouvent au devant de la scène laissant une impression de supériorité face aux autres citoyens qui, devant le savoir expert, peuvent se laisser convaincre plus facilement réduisant les chances d'une formation des préférences qui serait totalement libre comme l'exige la théorie délibérative. Un rapport hiérarchique s'installe entre les participants et les experts, contrevenant à l'exigence idéaltypique d'une structure impartiale.

### **Acquisition de nouvelles informations**

La théorie délibérative défend l'idée que l'échange d'arguments possède une vertu éducative en permettant aux citoyens d'apprendre sur leurs propres préférences et sur les préférences des autres. Par la délibération, les participants sont en mesure d'acquérir de nouvelles informations qui contribuent à accroître leur savoir et à transformer leurs préférences en fonction de ce qui est mutuellement acceptable. Comment s'est effectuée l'acquisition de connaissances, et cette acquisition est-elle uniquement due à la pratique de la délibération? L'idée est de regarder le développement des connaissances des

participants en ce qui a trait à l'adoption de l'euro et le traitement de ces connaissances lors de la prise de décision concernant l'adoption ou non de l'euro.

Un des buts de la délibération est de faire de l'information diffusée aux participants une base à laquelle ils se réfèrent afin de déterminer leur position. Nous devons regarder de plus près si les participants ont acquis de nouvelles informations grâce à leur participation au sondage et s'ils se sont référés à celles-ci au moment de prendre une décision.

**Tableau 5.4**<sup>144</sup>  
Bonnes réponses données par les participants aux questions concernant l'adoption de l'euro (%)

t0	t1	t2	t3	t0	t2
Entrevue de recrutement	Début du sondage délibératif	Fin du sondage délibératif	3 mois après le sondage délibératif	Groupe de contrôle au recrutement	Groupe de contrôle au cours du sondage délibératif
<i>1. En possédant l'euro, le Danemark pourrait-il recevoir une sanction si le déficit national est trop important? (oui)</i>					
41	71	80	82	34	36
<i>2. Le Danemark peut-il décidé de ses propres taux d'intérêts s'il adopte l'euro? (non)</i>					
73	78	82	83	72	74
<i>3. Le Danemark peut-il décidé de son propre taux de taxation s'il adopte l'euro? (oui)</i>					
64	66	83	75	59	65
<i>4. Si le vote au 28 septembre est oui, l'euro commencera à circuler en 2001, 2004, 2005 ou 2007? (2004)</i>					
51	83	89	88	48	53
<i>5. Si le Danemark adopte l'euro, la Banque nationale du Danemark sera fermée, continuera à fonctionner comme maintenant ou fera partie de la Banque centrale d'Europe? (fera partie de la Banque centrale d'Europe)</i>					
59	55	66	68	56	54
<i>6. L'euro aura-t-il un côté national? (oui)</i>					
53	91	94	92	49	76
<i>7. Le Danemark est-il déjà impliqué dans une union monétaire où les membres de cette union s'entraident lorsqu'il y a des situations d'instabilité dans le marché des changes? (oui)</i>					
83	78	87	88	73	75

En regardant le pourcentage de bonnes réponses données aux questions posées aux participants, nous voyons qu'il y a eu une acquisition de nouvelles informations permettant aux participants de répondre plus correctement à ces questions. Cette augmentation se vérifie aussi en regardant le pourcentage de bonnes réponses données par les groupes de contrôle. Nous remarquons également que les connaissances des participants sur la problématique de l'euro ont augmenté avant la réalisation du processus

<sup>144</sup> V.N. Andersen et K.M. Hansen, «How Deliberation Makes Better Citizens: The Danish Deliberative Poll on the Euro», à publier.

délibératif, soit à partir du moment où ceux-ci ont reçu la trousse d'information (t1). En effet, la plus grande progression des connaissances se fait entre les moments t0 et t1, avant la délibération. Dans quatre cas sur une possibilité de sept, le pourcentage de bonnes réponses a augmenté davantage entre la phase de recrutement (t0) et celle de la diffusion des informations (t1) qu'entre la phase du début du sondage (t1) et celle de la fin de celui-ci (t2), donc celle qui suit les délibérations. Dans seulement trois cas, le niveau de connaissances a davantage augmenté suite à la phase de délibération donc entre les moments t1 et t2 que suite à la réception des informations. Nous soulevons alors le problème concernant les véritables mérites de la délibération. Nous voyons très bien que l'acquisition des connaissances n'est pas uniquement due à la délibération et que celle-ci n'aurait peut-être pas autant de mérites éducatifs que le prétendent les défenseurs de la démocratie délibérative. Dans ce cas, nous ne pouvons nous rallier aux prétentions de la théorie délibérative qui font de la délibération la meilleure source d'échange d'arguments et d'apprentissage.

En faisant une moyenne sur le pourcentage d'augmentation des connaissances entre les moments t0 et t1, et en tenant compte des cas où le niveau de connaissances a diminué, nous obtenons une augmentation de 14 points de pourcentage. En utilisant le même procédé pour calculer l'augmentation entre t1 et t2, nous arrivons à 8,42, ce qui signifie une augmentation de 8,42 points de pourcentage concernant le niveau de connaissances suite à la délibération. L'acquisition des connaissances est plus élevée suite à la réception de la trousse d'information, avant la tenue du sondage, que suite aux délibérations. En conséquence, la pratique du sondage délibératif et les délibérations qui en découlent ne permettraient pas une augmentation optimale des informations détenues par les participants, s'éloignant des aspirations théoriques de la démocratie délibérative.

Un problème d'ordre méthodologique cette fois-ci, concerne la volonté des participants à expérimenter une participation au sondage délibératif. Nous croyons que ces 364 personnes étaient motivées par cette nouvelle expérience et qu'elles ont porté une attention particulière aux informations circulant près d'elles qui touchaient la problématique de la monnaie européenne. Il ne faut pas oublier non plus que le sondage a lieu dans une période pré-référendaire et la majorité des citoyens se sont informés sur la question. Nous pouvons affirmer qu'il y a eu acquisition d'informations, mais nous ne pouvons oublier l'influence que les médias, les campagnes publicitaires et les discussions

avec l'entourage ont pu avoir sur cette acquisition. Cela dit, en plus de n'être pas uniquement liée à la délibération elle-même, ni à la trousse d'information envoyée aux participants avant le sondage, l'absorption des connaissances relève en grande partie d'un processus exogène à la tenue du sondage délibératif. En clair, il n'est pas démontré que la délibération soit en mesure, à elle seule, d'augmenter le savoir des citoyens comme le défend la théorie délibérative. En fait, la distribution d'informations aux participants accroît davantage leurs connaissances que la délibération.

**Tableau 5.5<sup>145</sup>**  
 Bonnes réponses à six questions de connaissances,  
 divisées selon les intentions de vote (%)

Question	Intention de voter non	Intention de voter oui
<b>1. L'euro aura-t-il un côté national? (oui)</b>		
- t0 – Entrevue de recrutement	52	56
- t1 – Au début du sondage délibératif	92	90
- t2 – À la fin du sondage délibératif	94	94
- t3 – 3 mois après le sondage délibératif	92	93
<b>2. Si le vote au 28 septembre est oui, l'euro commencera à circuler en 2001, 2004, 2005 ou 2007? (2004)</b>		
- t0 – Entrevue de recrutement	48	56
- t1 – Au début du sondage délibératif	80	85
- t2 – À la fin du sondage délibératif	89	89
- t3 – 3 mois après le sondage délibératif	85	90
<b>3. En possédant l'euro, le Danemark pourrait-il recevoir une sanction si le déficit national est trop important? (oui)</b>		
- t0 – Entrevue de recrutement	46	39
- t1 – Au début du sondage délibératif	69	72
- t2 – À la fin du sondage délibératif	81	78
- t3 – 3 mois après le sondage délibératif	86	79
<b>4. Le Danemark est-il déjà impliqué dans une union monétaire où les membres de cette union s'entraident lorsqu'il y a des situations d'instabilité dans le marché des changes? (oui)</b>		
- t0 – Entrevue de recrutement	75	89
- t1 – Au début du sondage délibératif	70	87
- t2 – À la fin du sondage délibératif	80	92
- t3 – 3 mois après le sondage délibératif	84	91
<b>5. Le Danemark peut-il décider de ses propres taux d'intérêts s'il adopte l'euro? (non)</b>		
- t0 – Entrevue de recrutement	87	64
- t1 – Au début du sondage délibératif	81	74
- t2 – À la fin du sondage délibératif	84	80
- t3 – 3 mois après le sondage délibératif	86	80
<b>6. Le Danemark peut-il décider de son propre taux de taxation s'il adopte l'euro? (oui)</b>		
- t0 – Entrevue de recrutement	49	79
- t1 – Au début du sondage délibératif	51	83
- t2 – À la fin du sondage délibératif	70	93
- t3 – 3 mois après le sondage délibératif	64	80

Note: La bonne réponse est entre parenthèses. Les questions 1,3,4,5,6 sont des choix multiples avec deux choix. La question 2 a quatre choix. N varie entre 114 et 190. Le vote indique ce que les participants auraient voté lorsqu'ils ont dû répondre aux questions. Les indécis ont dû prendre position.

<sup>145</sup> V.N. Andersen et K.M. Hansen, *The Deliberative Poll: Opinion formation in the experimental context of Deliberative Polling*, p.20.

Le tableau 5.5 présente le pourcentage de bonnes réponses en lien avec le vote des participants sur l'adoption ou non de l'euro. Nous remarquons une augmentation des connaissances des participants, mais qui diffère suivant la position défendue par les participants. Ce tableau suggère qu'il y aurait un traitement des informations retenues, à savoir que celles appuyant une position en faveur de l'adoption de l'euro seront mieux assimilées par ses partisans et que celles plus favorables à une position contre l'adoption de l'euro. Cette idée est discutable et les pourcentages ne vont pas tous dans ce sens. Nous pouvons quand même identifier, aux questions 4 et 6 des écarts entre les pourcentages de bonnes réponses pour les gens en faveur de l'euro et ceux qui sont contre. La question 4 serait un argument en faveur de l'adoption de l'euro en ce sens que le Danemark est déjà membre d'une forme d'union monétaire et que cette union n'est pas néfaste pour le pays. Cela dit, les partisans du oui ont eu plus tendance à retenir cette information que les partisans du non, puisqu'il s'agit d'un argument pouvant être récupéré afin de montrer que l'intégration du Danemark au sein d'une communauté économique ne produit pas les effets négatifs escomptés par les partisans du non. Ils sont 92% à avoir obtenu la réponse exacte contrairement à 80% de ceux qui sont en défaveur. De la même manière, les informations utiles afin de répondre à la question 6 renforcent la position de ceux qui sont en faveur de l'euro, leur donnant un argument soutenant l'idée que le Danemark, en adoptant l'euro, ne perd pas nécessairement de son autonomie puisqu'il demeure souverain dans la détermination du taux de taxation ayant cours au pays. Dans ce cas, ce sont 93% des participants en faveur de l'adoption de l'euro qui ont obtenu une bonne réponse contre 70% de ceux en défaveur.

La manière dont se fait l'acquisition d'informations n'est pas un procédé généralisable, mais plutôt quelque chose de fort complexe que nous pouvons relier à la fois à un procédé subjectif et objectif. L'acquisition implique des conditions subjectives et dans le cas de la théorie délibérative, c'est entre autres la capacité de juger<sup>146</sup>. Cette capacité n'est pas la même pour tous et nous devons reconnaître cette inégalité des habiletés cognitives des participants ce que la pratique du sondage délibératif semble mettre de côté. Le traitement de l'information se fait différemment d'une personne à l'autre. En effet, il n'est pas impossible que les participants soient plus attentifs à certaines informations qui supportent leur position. Par exemple, un participant dont l'idée est arrêtée au départ,

---

<sup>146</sup> Roberto Miguelez, «Démocratie et rationalité: la question de l'autonomie du sujet dans deux modèles de démocratie», dans Koula Mellos et Patrick Savidan (dir.), *op.cit.*, p.78.

n'aura pas tendance à s'ouvrir et à rechercher activement des informations, contrairement à un autre qui doute de son idée et qui cherche à consolider sa position par la recherche d'informations.

**Tableau 5.6**

Intentions de vote des participants du sondage délibératif  
au référendum sur l'adoption de l'euro (%)

	Oui	Non	Indécis
Au début du sondage délibératif (t1)	47	37	16
À la fin du sondage délibératif (t2)	51	40	9

Le tableau 5.6 montre qu'au début du sondage, 37% étaient contre l'adoption de l'euro et 47% pour, alors que 16% ne savaient pas. À la fin du sondage, 40% sont en défaveur, 51% en faveur et 9% ne savent toujours pas. Le taux des indécis a varié de 7 points de pourcentage, ce qui représente exactement le nombre de points gagnés par les deux camps. Le nombre de points gagnés par les opposants à l'adoption de l'euro est de 3 alors que pour les partisans, il est de 4, pour un total de 7. Il pourrait s'agir plus d'une répartition des indécis qui se sont ajoutés à l'une ou l'autre des positions que d'un changement de ceux qui ont une opinion dès le départ. Cela confirmerait notre idée selon laquelle, si les participants ont une position arrêtée au départ, ce n'est pas grâce à l'acquisition d'informations qu'ils changeront d'avis. Au contraire, ils utiliseront cette information afin de mieux défendre leurs convictions, et ce malgré le fait qu'il y ait une délibération sur la problématique. Malgré des informations neutres et balancées, il est envisageable que celles-ci soient utilisées dans l'optique d'appuyer un point de vue. L'augmentation des connaissances ne fait pas nécessairement en sorte de favoriser une ouverture aux arguments des autres. L'acquisition de nouvelles connaissances ne rend pas compte de la qualité de la délibération. Il n'est pas évident que l'information acquise au cours du sondage délibératif soit utilisée par tous les participants pour réviser des positions qui pourraient paraître erronées en premier lieu, mais au contraire celle-ci serait plutôt utilisée afin de renforcer des intuitions préexistantes.

Au demeurant, l'acquisition de connaissances par les participants a bel et bien été démontrée. Ce qui n'a pas été démontré est l'usage de ces nouvelles connaissances qui devraient, suivant la théorie délibérative, être utilisées afin de s'ouvrir aux positions des autres tout en révisant notre propre position. Ce que nous avons vu est que le traitement de ces nouvelles informations va plutôt dans le sens d'un renforcement ou d'une stagnation des préférences initiales, mais certainement pas d'une révision de celles-ci encore moins lorsque les participants sont convaincus de leur position au départ. Les nouvelles informations n'ont pas été suffisantes pour modifier le point de vue des participants, et si elles l'avaient été, nous avons vu qu'elles ne proviennent pas de l'unique délibération. Dans ce cas, nous nous questionnons sérieusement sur la nécessité de délibérer afin d'acquérir de nouvelles connaissances et donc sur la capacité éducative de la délibération.

### **Changement d'opinion**

La théorie délibérative maintient que de la délibération résulte une transformation des préférences. Par l'échange de raisons les citoyens en viennent à changer d'opinion. Il y a nécessité de délibérer afin de modeler les préférences individuelles. Le sondage délibératif mesure le changement d'opinion en comparant un avant et un après. Le changement se mesure à l'aide du premier sondage auquel les participants ont répondu et à l'aide de celui distribué au terme du processus délibératif. Le premier questionnaire est en fait un sondage d'opinion calqué sur le sondage d'opinion traditionnel alors que le second est de même nature, mais suite à la délibération. Bien que les questions soient les mêmes, les réponses semblent différées. La variable qui nous intéresse est celle de la délibération. La délibération influence-t-elle les résultats recueillis en deuxième lieu? Nous allons regarder le changement d'opinion des participants suite à la délibération, mais aussi la possibilité que d'autres variables aient pu influencer ce changement d'opinion.

Dans le cas du sondage danois, les opinions ont été mesurées à quatre reprises (t0, t1, t2, t3), ce qui est particulier pour un sondage délibératif. L'intérêt principal est de vérifier ce que les participants pensaient avant la délibération et suite à la délibération. Comment ceux-ci ont-ils changé leur opinion suite à la participation au sondage?

**Tableau 5.7<sup>147</sup>**  
 Changement d'attitude durant le sondage délibératif (%)

Question	Fortement en accord	Quelque peu en accord	Ni en accord, ni en désaccord	Quelque peu en désaccord	Fortement en désaccord	Ne sais pas
<b>1. L'adoption de l'euro par le Danemark réduit l'autonomie danoise</b>						
- t0 – Entrevue de recrutement	34	9	3	10	34	10
- t1 – Au début du sondage délibératif	26	24	4	12	29	5
- t2 – À la fin du sondage délibératif	24	20	5	19	30	2
- t3 – 3 mois après le sondage délibératif	29	14	2	14	38	3
- t0 – Groupe de contrôle au recrutement <sup>148</sup>	33	11	3	9	33	11
- t2 – Groupe de contrôle durant le SD	32	11	4	10	36	7
<b>2. L'adoption de l'euro par le Danemark créera de meilleures conditions pour la communauté des affaires danoises</b>						
- t0 – Entrevue de recrutement	52	15	5	7	12	9
- t1 – Au début du sondage délibératif	37	25	15	8	7	8
- t2 – À la fin du sondage délibératif	42	27	17	5	5	4
- t3 – 3 mois après le sondage délibératif	45	24	2	9	3	7
<b>3. L'adoption de l'euro par le Danemark affaiblit le système de sécurité sociale</b>						
- t0 – Entrevue de recrutement	17	9	5	8	47	14
- t1 – Au début du sondage délibératif	16	16	14	14	29	11
- t2 – À la fin du sondage délibératif	13	22	13	15	30	7
- t3 – 3 mois après le sondage délibératif	19	13	3	18	38	9
- t0 – Groupe de contrôle au recrutement	16	8	4	11	44	17
- t2 – Groupe de contrôle durant le SD	19	10	6	11	41	13
<b>4. L'adoption de l'euro par le Danemark est un pas vers les États-Unis d'Europe<sup>149</sup></b>						
- t0 – Entrevue de recrutement	50	18	5	5	14	8
- t1 – Au début du sondage délibératif	36	26	13	7	14	4
- t2 – À la fin du sondage délibératif	23	24	12	12	26	3
- t3 – 3 mois après le sondage délibératif	40	21	2	10	22	5
- t0 – Groupe de contrôle au recrutement	48	19	3	6	14	10
- t2 – Groupe de contrôle durant le SD	49	19	3	5	16	8
<b>5. L'adoption de l'euro par le Danemark est une menace pour le sentiment national danois</b>						
- t0 – Entrevue de recrutement	20	9	3	6	58	4
- t1 – Au début du sondage délibératif	18	14	8	11	46	3
- t2 – À la fin du sondage délibératif	11	13	10	13	50	3
- t3 – 3 mois après le sondage délibératif	12	9	3	10	62	4
<b>6. L'adoption de l'euro par le Danemark lui procure une plus grande influence dans les décisions de l'Union Européenne</b>						
- t0 – Entrevue de recrutement	40	17	3	6	27	7
- t1 – Au début du sondage délibératif	34	27	10	13	13	3
- t2 – À la fin du sondage délibératif	35	29	13	10	11	2
- t3 – 3 mois après le sondage délibératif	38	22	2	13	20	5

<sup>147</sup> V.N. Andersen et K.M. Hansen, *The Deliberative Poll: Opinion formation in the experimental context of Deliberative Polling*, p.6.

<sup>148</sup> Les données concernant les groupes de contrôle n'étaient pas disponibles pour tous les énoncés. Ces données ont été trouvées dans: V.N. Andersen et K.M. Hansen, «Deliberative Democracy and the Deliberative poll on the Euro», p.272-273.

<sup>149</sup> Traduction de: The United State of Europe.

Pour la théorie délibérative, ce qui importe est que les participants révisent leur position suite à l'échange de raisons donc que cette révision soit redevable à la délibération. L'échange de raisons permet de présenter des arguments tout en rendant les participants plus conscients des conséquences de la décision. Or, la particularité du cas danois, est précisément de montrer que la distribution de la trousse d'information influe sur le changement d'opinion des participants parfois plus que la délibération elle-même. Le tableau 5.7 montre le changement d'opinion au moment t0, t1, t2 et t3. Nous remarquons que les plus grands changements qui s'opèrent se font entre les moments t0 et t1, soit entre le recrutement des participants et le début du sondage. L'information donnée aux participants influe plus sinon également sur leurs opinions. Par exemple, nous constatons qu'à la question de savoir si l'adoption de la monnaie européenne réduit l'autonomie du Danemark, dans la catégorie quelque peu en accord, entre le recrutement et le début du sondage, donc suite à la réception de la trousse d'information, le pourcentage est passé de 9 à 24 pour un écart de 13 points de pourcentage. Quant à t1 et t2, les résultats sont passés de 24% à 20%, pour un écart de 4 points de pourcentage. Ces remarques sont justes peu importe la catégorie où se trouve le participant. En effet, le nombre de fois où la mesure, en points de pourcentage, du changement d'opinion entre t0 et t1 surpasse celui entre t1 et t2 est de 26. Le nombre de fois où la mesure en points de pourcentage du changement d'opinion entre t1 et t2 surpasse celui entre t0 et t1 est de 8 fois. Le nombre de fois où le changement en points de pourcentage est le même est de 2 fois. Il y a effectivement eu des changements, mais la révision des positions n'est pas totalement due à l'échange de raisons entre les participants, au contraire, la distribution d'informations semble avoir joué un rôle que nous ne pouvons négliger.

Lorsque nous calculons la moyenne en valeur absolue de la différence en points de pourcentage entre le moment t0-t1 pour les 36 cas possibles dans le tableau, nous arrivons à une moyenne de 6,5%. Ce chiffre donne en moyenne, la variation des changements d'opinion ayant eu lieu entre le moment t0-t1. Quant à la variation des changements d'opinion entre le moment t1-t2, la moyenne est de 3,1%. Nous pouvons affirmer, qu'en moyenne, il y a eu des changements d'opinion plus importants entre t0-t1 qu'entre t1-t2. La pratique du sondage délibératif ne rencontrerait donc pas les effets attendus de la délibération, soit un changement d'opinion résultant d'une discussion libre et raisonnée entre égaux. Au contraire, bien que des changements aient eu lieu entre t1-t2, les changements entre t0-t1 sont bien plus importants. Ce qui signifie que la distribution de la

trousse d'information avant la tenue du sondage influence de manière encore plus significative les changements de vues des participants que la délibération proprement dite.

Le tableau 5.7 montre au surplus que la mesure de l'opinion des participants, trois mois après la tenue du sondage se rapproche davantage de leur position initiale. Ce constat ouvre une réflexion sur les effets à long terme de la délibération. Quel est l'intérêt de tenir une délibération si quelques mois après, les citoyens retournent aux mêmes conceptions qu'ils avaient avant la tenue de l'événement? Par exemple, l'écart entre t0 et t2, à la question de savoir si l'adoption de l'euro donnerait au Danemark une plus grande influence dans les prises de décisions au sein de l'Union européenne, dans la catégorie ni en accord ni en désaccord, est de 10. L'écart se réduit, trois mois après le sondage, et la différence entre t0 et t3 est cette fois de 1. Il y a une tendance à reprendre la position initiale. Dans 29 cas sur une possibilité de 36, l'écart entre t0 et t3 est moindre que l'écart entre t0 et t2. Cela signifie qu'au moment t2, suite à la délibération, les participants s'éloignent de leur position initiale (t0), mais par la suite, au moment t3, trois mois après le sondage, ils reprennent sensiblement les mêmes idées. Le nombre de fois où t2 se rapproche le plus du pourcentage initial (t0) est de deux fois. Le nombre de fois où l'écart est le même entre t0-t2 et t0-t3 est de deux fois. Par ailleurs, il faut mentionner que dans trois cas, t3 est équivalent à t0. Il apparaît que le sondage délibératif n'arrive pas à créer des opinions stables dans le sens où celles-ci demeurent inchangées au terme du processus délibératif.

Nous pouvons aussi faire la moyenne des changements opérés entre t0 et t2. Nous constatons une variation de 8,33 ce qui signifie qu'en moyenne, les opinions ont bougé de 8,33 points de pourcentage entre l'entrevue initiale et la fin du sondage. En faisant cette même moyenne entre les moments t0 et t3, nous constatons que la variation est beaucoup moins grande, soit 4,27 points de pourcentage confirmant le fait que les participants, trois mois après le sondage ont tendance à reprendre leur position initiale. Les effets escomptés à long terme de la délibération, soit une modification des préférences des citoyens ne semblent pas se réaliser.

Bref, les opinions politiques ne sont pas stables et elles évoluent selon le contexte dans lequel elles se développent, faisant de la procédure délibérative un lieu structurant

l'opinion certes, mais dont la stabilité et la cohérence ne sont pas assurées, encore moins à long terme. Dans ce cas-ci, les effets attendus d'un échange de raisons à long terme où les préférences des participants deviendraient cohérentes, stables et raisonnables ne sont pas convaincants.

Nous nous demandons aussi en quoi un changement d'opinion de la part des participants serait-il un critère de la qualité de la délibération? Il faut être prudent avant d'établir une causalité trop forte entre l'importance du changement d'opinion et la délibération. Le changement d'opinion peut être, au contraire révélateur de manipulation au sein du groupe ou d'un désir de conformité de la part des participants. En fait, 69% des participants étaient d'accord avec l'idée que les arguments des autres ont été utiles pour la formation de leur opinion<sup>150</sup>. Cette affirmation porte à interprétation. S'agit-il d'une influence directe de certains participants sur d'autres ou alors d'informations supplémentaires aidant certains participants à développer leurs vues? De plus, au tableau 5.3, nous avons déjà établi que 45% des participants étaient d'accord pour dire que certains participants dominaient les discussions.

**Tableau 5.8**  
Argumentation dans les sessions de groupes (%), t2

	D'accord	Neutre	En désaccord	N
Les arguments des autres étaient utiles dans la formation de ma position	69	17	14	356

Nous devons maintenant vérifier si les changements entre le début des délibérations et la fin de celles-ci proviennent d'une tendance à un véritable consensus ou plutôt si elles sont le fruit d'un désir de conformité au sein des groupes. Ces changements sont-ils redevables à la seule délibération ou un signe de manipulation ou de conformité au groupe? Mentionnons immédiatement qu'identifier au sein d'un groupe s'il y a manipulation, influence, conformité à l'opinion ou encore consensus n'est pas chose facile. De plus, nous n'avons aucune référence visuelle afin de voir le développement des comportements des participants au sondage délibératif. La discussion qui suit est brève et avance des

<sup>150</sup> V.N. Andersen et K.M. Hansen, «How Deliberation Makes Better Citizens: The Danish Deliberative Poll on the Euro», à publier.

pistes de réflexions plutôt qu'une analyse en profondeur des résultats dont nous disposons.

**Tableau 5.9<sup>151</sup>**  
 Changement de direction de l'opinion dans les discussions de groupes  
 entre le début et la fin du sondage délibératif (t1-t2)

Question <sup>152</sup>	1. Autonomie du Danemark	2. Communauté des affaires	3. Système de sécurité sociale	4. États- Unis d'Europe	5. Sentiment national	6. Plus grande influence	% des questions sur lesquelles les groupes deviennent plus diversifiés
Groupes							
A	+	+	-	+	-	-	50
B	-	-	+	+	-	+	50
C	+	-	+	+	-	+	67
D	-	+	+	+	-	-	50
E	-	+	+	+	+	-	67
F	+	-	+	+	-	-	50
G	-	-	+	+	-	-	33
H	-	-	-	-	-	-	0
I	-	+	+	+	-	+	50
J	-	-	+	+	+	-	50
K	-	-	-	+	-	-	17
L	+	-	+	-	-	-	33
M	-	-	-	+	-	+	33
N	-	+	+	+	-	-	50
O	+	-	+	+	+	+	83
P	-	-	-	-	-	+	17
Q	-	-	-	+	-	-	17
R	+	-	-	+	-	-	33
S	+	-	+	-	-	-	33
T	+	-	-	+	-	+	50
% Groupes qui deviennent plus diversifiés	40	25	60	80	15	35	

Note: + indique une augmentation dans la diversification. - indique une diminution dans la diversification. N varie de 13 à 20 pour chacun des groupes.

Ce sont 32% des participants qui indiquent avoir changé d'avis sur une ou plusieurs questions portant sur l'adoption de l'euro entre t0 et t2<sup>153</sup>. Une tendance au consensus ou à l'unanimité peut révéler une pression au sein du groupe sur la façon dont se prend la décision. Nous devons vérifier si le changement d'opinion s'est effectué par le biais de

<sup>151</sup> V.N. Andersen et K. M. Hansen, *The Deliberative Poll: Opinion formation in the experimental context of Deliberative Polling*, p.13.

<sup>152</sup> Pour une formulation complète des questions, voir le tableau 5.7.

<sup>153</sup> V. N. Andersen et K. M. Hansen, «Deliberative Democracy and the Deliberative Poll on the Euro», p.275.

l'argumentation ou dans une situation où il y avait un impératif de conformité. Nous indiquons que les résultats que nous présentons peuvent être révélateurs de consensus ou de conformité. S'il s'agit d'un consensus, pour la théorie délibérative, celui-ci provient nécessairement d'un accord sur des principes mutuellement acceptables. Cependant, nous ne croyons pas que réellement, il puisse être possible d'obtenir un véritable consensus au sens entendu par la théorie délibérative. Un groupe présentant une trop grande homogénéité cache probablement une forme de pression exercée dans le sens d'une décision unique. Le consensus est pour nous une marque de conformité dans le groupe.

Le tableau 5.9 montre comment les opinions se sont diversifiées au cours du sondage délibératif. Le changement est repérable chez les 20 groupes participant à l'événement. Une basse diversification indique une forme d'homogénéité dans le groupe alors qu'une forte diversification est synonyme d'hétérogénéité. Plus la diversification est basse suite aux délibérations du groupe en comparaison avec la diversification antérieure, plus nous avons un signe de conformité dans le groupe alors que plus elle est élevée, plus le groupe montre une tendance à des opinions différentes.

Nous observons que dans neuf cas sur une possibilité de 20, le pourcentage révélateur de la diversité des opinions est inférieur à 50 et que dans uniquement trois cas, il est supérieur à 50, menant à 8 fois le nombre de cas où il est égal à 50. Nous ne pouvons tirer de remarque concluante quant à une absence de conformité au sein des groupes, puisque les résultats révèlent que dans presque la moitié des cas, les groupes ont tendance à devenir plus homogènes. Est-ce un signe de véritable consensus sur ces questions ou symptomatique d'une forme de conformité? Le cas du groupe H est extrême, puisque le pourcentage de questions sur lesquelles les réponses des participants sont devenues plus diversifiées est de 0. Cela signifie qu'au cours de la fin de semaine, les membres du groupe ont eu tendance à adopter la même position en ce qui a trait aux questions qui leur ont été posées. Il n'est pas improbable que ce groupe ait expérimenté une forme de conformité aux idées dominantes entrevues comme une norme à respecter. Il apparaît que les différences retrouvées au tableau 5.9 sont redevables à la manière dont les délibérations ont eu lieu dans les groupes. Dans certains cas, l'argumentation était plus abstraite, dans d'autres, plus spécifique. Certains groupes ont exigé que chaque membre affiche leur intention de vote, d'autres non. La référence à des débats plus généraux afin d'éviter la confrontation de vues politiques différentes s'est produite dans certains

groupes<sup>154</sup>. À la pluralité de ces déroulements, correspond un changement d'opinion ou non qui est directement influencé par la structure encadrant la délibération.

Contrairement aux propositions théoriques de la démocratie délibérative soutenant que la délibération mène à la formation d'opinions rationnelles, cohérentes et consensuelles, les résultats montrent clairement que le déroulement de cette pratique discursive n'est pas universel orientant les opinions parfois de façon homogène, parfois non. Nous ne pouvons être tout à fait convaincue que les délibérations, dans tous les cas, ne dévoilent pas une tendance à la conformité au sein d'un groupe ce que la théorie délibérative refuse à admettre en recherchant l'atteinte du véritable consensus.

Le problème est que par la recherche d'un accord où se joignent une grande majorité de citoyens, l'unanimité espérée qui serait l'expression d'un accord réel sur des principes mutuellement acceptables ne s'isole pas facilement de la conformité aux normes du groupe. Si le sondage délibératif en venait à des résultats où les opinions exprimées tendraient vers l'unanimité nous nous trouverions vis-à-vis un véritable problème. Dans ce cas, nous pourrions croire que les préférences exprimées ne sont pas véritables et qu'il y a un désir de conformité chez les participants. L'unanimité serait en fait un signe de conformité. En clair, la pratique du sondage délibératif ne nous convainc pas quant à l'absence de toute forme d'influence ou de manipulation dans le déroulement des délibérations.

Il y aurait, suivant la théorie délibérative, une corrélation à établir entre l'augmentation des connaissances des citoyens et le changement d'opinion de ceux-ci. Il y aurait aussi une relation entre le niveau de connaissances possédées par les citoyens et la capacité à former des opinions. Dans le cas danois, la corrélation entre l'augmentation des connaissances et le changement d'opinions n'est pas convaincante. En effet, à long terme, les participants répondent plus justement aux questions de connaissances, mais nous remarquons qu'ils ont tendance à retourner à leur position initiale ce qui confirmerait que la diffusion d'informations n'est pas garante d'une modification des opinions<sup>155</sup>. Des

---

<sup>154</sup> Sur le déroulement des discussions, voir: V.N. Andersen et K.M. Hansen, *The Deliberative Poll: Opinion formation in the experimental context of Deliberative Polling*, p.14.

<sup>155</sup> Voir le tableau 5.7 pour la tendance des participants à reprendre leur position initiale et le tableau 5.4 pour l'augmentation des connaissances.

bonnes réponses données à des questions de savoir ne sont pas déterminantes d'un changement d'attitudes des citoyens dans leurs convictions générales.

Les changements d'opinion désirés par la théorie délibérative ne sont pas typiques de la qualité d'une délibération. Pire encore, il n'y a aucune assurance que les transformations des préférences résultent de la seule délibération. D'autres facteurs attribuables aux règles mises en œuvre au sein d'un groupe unique influent sur la formation des opinions et sur la transformation de celles-ci. La pratique du sondage délibératif nous a bien montré que les effets attendus d'une délibération sont plus contingents que ne laisse entendre la théorie délibérative, faisant en sorte que le changement d'opinion opéré à travers la mise en œuvre du sondage délibératif ne se produit pas de la manière escomptée par la théorie délibérative. Les changements d'opinion ayant eu lieu dans le cas danois ne respectent pas les critères idéaltypiques (absence de conformité, stabilité à long terme, produits de la délibération) d'une transformation des préférences conçue par la théorie délibérative. La nécessité de tenir des délibérations afin de modeler les préférences individuelles n'a pas été démontrée.

### **Relation de respect**

La théorie délibérative soutient que l'échange d'arguments favorise la création d'une compréhension mutuelle entre les participants et le développement du respect vis-à-vis les positions des autres. Il est nécessaire de reconnaître les intérêts des autres et de les accepter. Par cette reconnaissance, les opinions se structurent en fonction de ce qui est mutuellement acceptable. La délibération engendre des positions plus tolérantes face aux positions des autres ce qui témoigne d'une délibération de qualité. Afin d'évaluer l'idée de respect véhiculée par la théorie délibérative, nous avons cru bon de vérifier comment se développe la tolérance des participants envers les autres.

Le cas danois montre que les participants, suite à la délibération, devenaient sympathiques aux arguments des autres facilitant le développement d'une plus grande compréhension envers ces arguments et ce, malgré une divergence des points de vues. Cette évaluation positive serait confirmée par les résultats qui suivent ainsi que par une analyse, de la part des organisateurs, des comportements filmés des participants au cours

des délibérations<sup>156</sup>. L'ouverture aux arguments des autres serait révélatrice du respect accordé à leurs opinions.

**Tableau 5.10<sup>157</sup>**  
Tolérance politique (%)

	Fortement en accord	Quelque peu en accord	Ni en accord, ni en désaccord	Quelque peu en désaccord	Fortement en désaccord	Ne sais pas
<i>Un manque de connaissances est la raison pour laquelle les autres citoyens ont des points de vues politiques qui diffèrent des miens.</i>						
- t0 – Entrevue de recrutement	28	18	4	9	34	7
- t1 – Au début du sondage délibératif	10	18	18	11	35	8
- t2 – À la fin du sondage délibératif	9	16	16	14	38	7
- t3 – 3 mois après le sondage délibératif	17	16	5	14	42	6
- t0 – Groupe de contrôle au recrutement	30	16	5	7	34	8
- t2 – Groupe de contrôle durant le sondage délibératif	30	16	5	8	35	6
<i>Les autres citoyens ont de bons arguments pour supporter des points de vues qui diffèrent des miens.</i>						
- t0 – Entrevue de recrutement	67	17	4	3	5	4
- t1 – Au début du sondage délibératif	45	26	14	4	5	6
- t2 – À la fin du sondage délibératif	47	30	9	5	4	5
- t3 – 3 mois après le sondage délibératif	64	23	2	4	3	4
- t0 – Groupe de contrôle au recrutement	66	17	3	2	5	7
- t2 – Groupe de contrôle durant le sondage délibératif	68	17	4	3	4	4

Note: N = 353-364. N pour les groupes de contrôle = 1664 et 982.

Nous remarquons au tableau 5.10 que suite au sondage délibératif, moins de participants sont en accord avec l'idée qu'un manque de connaissances expliquerait pourquoi les autres participants possèdent des points de vue différents des leurs. Ce changement est révélateur d'une plus grande preuve de tolérance face à d'autres positions. Il se serait développer tout au long du processus un esprit d'ouverture entre les participants. Ce constat est également appuyé en comparant les résultats entre les participants au sondage délibératif et ceux obtenus des groupes de contrôle qui sont demeurés sensiblement les mêmes. Cependant, les participants, au cours du sondage, sont devenus moins tolérants en

<sup>156</sup> V.N Andersen et K.M. Hansen, «How Deliberation Makes Better Citizens: The Danish Deliberative Poll on the Euro», à publier.

<sup>157</sup> *Ibid.*

ce qui a trait aux arguments des autres. Au moment t0, ce sont 67% des participants qui sont fortement en accord avec l'idée que les autres citoyens ont de bons arguments afin de supporter leurs points de vue alors, qu'au moment t2, 47% sont fortement en accord avec cette assertion. Un des buts de la démocratie délibérative est de favoriser une compréhension mutuelle entre les citoyens et donc une meilleure compréhension des arguments avancés par ceux qui défendent un point de vue différent. Il semble que dans le cas présent, le contraire se soit produit et que les participants, au terme de la délibération, soient moins ouverts envers des arguments supportant une autre opinion.

Nous pourrions expliquer ce fait par l'idée que les participants, suite à la délibération, deviennent plus confiants et renforcent leur argumentation qu'ils trouvent plus raisonnable que celle des autres et qu'au contraire, comme le montre le tableau 5.11, 88% des participants sont en accord avec le fait que les discussions étaient caractérisées par une considération pour les arguments des autres. Or, nous ne pouvons nous sortir de cette ambiguïté en prétendant que les participants ont considéré des arguments contraires aux leurs et en même temps qu'ils ont consolidé leur position. La consolidation de leur position va exactement dans le sens d'une polarisation des groupes, ce qu'une pratique délibérative se défend bien de produire, tout comme la théorie d'ailleurs. Suite à la délibération, il serait impossible de concilier des intérêts divergents et les opinions conflictuelles s'en trouveraient renforcées, malgré une considération des arguments des autres. Un mouvement s'opère en direction d'un point extrême confirmant l'idée que la délibération ne peut réussir à enrayer les conflits. Il est possible d'être tout à fait conscient de l'existence de croyances différentes des nôtres, tout en adhérant fermement à nos idées. Dans ce cas, rien ne prouve qu'il y a effectivement une augmentation de la tolérance des participants vis-à-vis les positions défendues comme le souhaiterait un paradigme délibératif et que les arguments de tous sont considérés respectueusement puisque les participants renforcent leur position suite à la délibération.

### **5.2.1.3 Force du meilleur argument**

La théorie délibérative considère que la prise de décision se fait en vertu du meilleur argument disponible. Une position défendue par quiconque participe à la délibération est justifiée par la force du meilleur argument. Une argumentation se développant sous le registre de la collectivité est une argumentation qui met en place les conditions

nécessaires à l'utilisation du meilleur argument disponible. Les arguments doivent être formulés en fonction de l'avancement du bien commun. La force du meilleur argument implique qu'il est impossible de concevoir un argument réfutant l'argument retenu puisque celui-ci est supérieur, conséquemment, il emporte l'assentiment d'une majorité de citoyens.

Afin de mesurer cet idéal normatif, nous avons retenu deux indicateurs. Le premier concerne la façon dont les participants justifient leur position, c'est-à-dire par référence à leur intérêt personnel ou au contraire, à l'intérêt général. Plus la position défendue se rapporte à l'intérêt général, plus l'argument avancé pour défendre la position tend vers l'idéal du meilleur argument. L'idée de meilleur argument se rapporte de surcroît à la direction que prend le changement d'opinion. Il est logique d'espérer que par une référence au meilleur argument disponible, la direction que prend l'opinion des participants ira dans un sens identique puisqu'ils se réfèrent à la même matrice justificative.

### **Justification de la position défendue**

La justification des arguments avancés, puisqu'elle est publique, permettrait aux participants de formuler des idées tournées vers le bien commun. En effet, ceux-ci produiront de meilleures raisons afin de justifier leur position car ils se voient soumis à la critique des autres citoyens. Nous devons vérifier si dans le cas danois, l'argumentation entre les citoyens s'est faite en référence à des principes universels, sans recours à des motivations personnelles.

**Tableau 5.11**<sup>158</sup>  
Argumentation dans les sessions de groupes (%), t2

	D'accord	Neutre	En désaccord	N
<b>Argumentation</b>				
1. Les participants du groupe ont argumenté en se référant à ce qui serait le mieux pour eux-mêmes.	25	26	49	354
2. Les participants du groupe ont argumenté leur position en référant à des principes généraux et des principes de justice.	57	25	18	355
3. Les discussions étaient caractérisées par une considération <sup>159</sup> pour les arguments des autres.	88	9	3	353
4. Une compréhension des arguments s'opposant aux miens a été créée.	84	11	5	352
5. Les participants du groupe ont argumenté en s'inquiétant des conséquences néfastes d'un Oui ou d'un Non concernant l'adoption de l'euro.	54	18	28	352
6. Les participants du groupe ont argumenté en se référant à ce qui serait le mieux et le plus juste pour tous les citoyens.	70	18	12	354
7. Toutes les positions dans le groupe étaient également considérées avec respect.	85	9	6	354

Nous constatons que les participants ont effectivement fait appel à des principes d'intérêts généraux dans leur argumentation. Il apparaît que 57% des participants sont en accord avec cette idée. Nous notons que 54% des participants appuient l'assertion qui avance que l'argumentation s'est effectuée en insistant sur les conséquences envisageables pour tous les Danois en général. Cependant, nous notons que le recours à des arguments d'intérêts personnels n'a pas été éliminé dans le cas qui nous intéresse puisque 25% sont en accord avec cette idée. Toutefois, nous avançons la possibilité qu'argumenter en se référant à l'idée de bien commun ne peut certifier qu'à la base de ces arguments présentés par un certain nombre de participants nous ne trouvons pas une référence à leurs propres intérêts qui se transforment ensuite en ce qui est bon pour la collectivité. À la base de tout

<sup>158</sup> V.N. Andersen et K. M. Hansen, «How Deliberation Makes Better Citizens: The Danish Deliberative Poll on the Euro», à publier.

<sup>159</sup> Nous avons utilisé le mot considération afin de traduire le terme anglais *responsiveness*.

argument il y a forcément un recours à une vision particulière de ce qu'est le bien commun. L'expression d'un argument en public peut effectivement devenir un référent pour le bien commun et rayer les intérêts égoïstes, mais il demeure qu'à la base, il est motivé par des intérêts personnels. L'idée est que ces intérêts sont récupérés en fonction de ce qui est souhaitable pour la collectivité, mais ils sont d'abord et avant tout l'expression d'intérêts personnels. Bref, contrairement à ce que défend la théorie délibérative, il n'est pas impossible qu'il y ait un recours à des arguments d'intérêts personnels lorsque les participants formulent les raisons motivant leur décision.

### **Direction du changement d'opinion**

L'idée de meilleur argument implique également que le changement d'opinion des participants se produise dans une direction particulière. En effet, et le vocable utilisé approuve cette interprétation, le meilleur argument devrait être celui auquel au minimum la majorité adhère du simple fait qu'il est supérieur aux autres. Les opinions devraient aller dans le même sens et emporter l'assentiment d'une majorité de participants. Or, au terme du sondage délibératif, il n'y a pas de direction qui se démarque nettement d'une autre. Le pourcentage des participants en faveur de l'adoption de l'euro est de 51% tandis que le pourcentage de ceux qui sont en défaveur est de 40%. Finalement, les indécis représentent 9% des participants<sup>160</sup>. Qu'est-ce à dire? Cela signifie-t-il que le meilleur argument n'a pas été trouvé? Ou au contraire que 40% des participants sont dans l'erreur et ne se sont pas ralliés à ce meilleur argument dont la vertu est de convaincre, selon la théorie délibérative, une forte majorité des citoyens. La direction du changement de préférences n'a pas été soumise à la force du meilleur argument, c'est-à-dire l'argument ultime auquel nous ne pouvons opposer aucun autre argument, puisqu'il apparaît que 40% des participants ne partagent pas cet argument auquel il trouve à redire en votant en défaveur de l'adoption de l'euro.

En poussant plus loin la logique du meilleur argument, suivant la théorie délibérative, ce sont 51% des participants qui auraient délibéré de façon convenable, se laissant convaincre par le même argument. Ces participants ont pris leur décision au terme de la délibération, ce qui fait de leur décision la meilleure possible puisqu'elle est justifiée par

---

<sup>160</sup> V.N. Andersen et K.M. Hansen, *The Deliberative Poll: Opinion formation in the experimental context of Deliberative Polling*, p.5.

le meilleur argument et ce dernier serait, d'un point de vue épistémologique, supérieur aux autres, conséquemment irréfutable. Est-ce dire que la décision prise suite au référendum de septembre 2000 par 53% des Danois qui ont refusé l'adoption de l'euro n'est pas juste et que ceux-ci ont erré dans leur prise de décision, que les convictions ou arguments auxquels ils se sont référés ne sont pas bons? L'idée de meilleur argument est problématique, dans ce cas particulier. Si les participants au sondage se sont vraiment référés aux meilleures raisons, alors, c'est dire que le reste de la population ne s'est pas référée à ces raisons et que leur décision est mauvaise. Nous rejetons le point de vue qui défend que la décision prise au terme de la délibération est véritablement meilleure.

Nous avons déjà insisté sur l'idée de conformité. Ce problème réapparaît dans le cas du meilleur argument. Comment être certain que c'est bien la force du meilleur argument qui a convaincu les participants et non une quelconque influence du groupe? Nous ne pouvons nier qu'il existe des facteurs produisant des effets inégalitaires dans la prise de décision. Une décision prise au détriment d'une autre peut tenir du fait que certaines personnes sont tout simplement préférées à d'autres dans les arguments qu'elles avancent. Cela dit, les arguments avancés par ces personnes ne sont pas nécessairement meilleurs que d'autres, d'où la possibilité d'une décision qui ne soit pas la meilleure. En ce sens, la théorie délibérative et conséquemment la pratique du sondage délibératif évacuent la question entourant les traditions d'expression de la parole où la dynamique qui découle de la prise de parole n'est pas obligatoirement égalitaire.

De la même manière, si la force du meilleur argument a été respectée, cela signifie que tous les autres Danois ayant voté au référendum ont été bernés par des arguments qui ne sont pas les bons. Dans un sujet comme l'adoption de l'euro, les camps sont inévitablement divisés et cela est vrai pour une grande partie des problématiques pouvant être soumises à un sondage délibératif, il devient du coup difficile de déterminer s'il existe vraiment un argument foncièrement meilleur que les autres, mais aussi sur quelles bases comparer la justesse d'un argument formulé en termes d'intérêt général par rapport à un autre argument également formulé en ces termes? Comment déterminer le bien commun? La pratique du sondage délibératif n'est pas capable de rendre compte de manière convaincante, d'une procédure adéquate quant à la formulation du meilleur argument et subsidiairement d'une démarche à respecter afin d'identifier la nature du bien commun souhaitable dans une société.

## 5.2.2 Prise de décision

L'efficacité d'une procédure démocratique se vérifie par sa capacité à en venir à une prise de décision. Dans le cas de la théorie délibérative, la manière dont se conclut la procédure diffère selon les auteurs. Nous l'avons vu, il n'y a pas d'accord parmi les théoriciens sur la poursuite ou non du consensus. Pour certains, comme Habermas et Cohen, il doit y avoir consensus alors que pour d'autres comme Bohman, Fishkin ou Gutmann, la participation des citoyens est une forme de légitimation suffisante, malgré un désaccord sur la question. Quant à nous, afin d'évaluer la prise de décision dans le cadre du sondage délibératif, nous avons retenu une composante soit la règle consensuelle qui, mentionnons-le immédiatement, est trompeuse dans sa sémantique puisqu'elle n'implique pas le consensus, mais la tendance à atteindre ce but. Cette composante est nécessaire afin d'évaluer l'unité obtenue dans la prise de décision. Dans quelle mesure le niveau d'unité suite à la tenue du sondage délibératif est-il cohérent avec les principes de prise de décision proposés par la théorie délibérative?

### 5.2.2.1 Règle consensuelle

Nous devons vérifier comment se prend la décision dans le cadre du sondage délibératif. Le cadre entourant la prise de décision doit respecter les idéaux véhiculés par la théorie délibérative. L'idée de règle consensuelle exprime la tendance au sein d'un groupe à pointer vers une décision consensuelle. Nous évaluons la possibilité, suite à la discussion, d'en arriver non pas à un consensus, puisque nous rejetons cette approche trop exigeante, mais à un accord majoritaire. La délibération vise l'atteinte d'un accord rationnel par le biais de raisons persuasives pour tous. Cependant, il est difficile de soutenir des raisons susceptibles de satisfaire tous les participants. Cela signifie que la délibération peut se terminer par un vote où le principe majoritaire l'emporte. Suivant les théoriciens délibératifs, grâce à la délibération, les participants votent sur la base de bonnes raisons puisqu'ils ont, antérieurement au vote, discuté de manière libre, égale et raisonnée. Nous évaluons deux indicateurs qui sont le niveau d'entente au sein du groupe et le cadre dans lequel ce niveau d'entente est survenu.

### Niveau d'entente (%)

Un aspect important de la théorie délibérative est la recherche de la meilleure décision possible. Après la délibération, les participants répondent au même questionnaire que celui auquel ils ont répondu avant la tenue de l'événement et ce afin de mesurer le changement des préférences dû à la délibération. L'évaluation de la justesse de la décision se fait en regard de ce changement qui doit se rapprocher le plus possible du consensus. Le consensus n'est pas recherché dans le sondage délibératif<sup>161</sup>, mais les nouvelles opinions doivent converger vers celui-ci. La prise de décision doit réunir au minimum une majorité d'appuis. Examinons ce que les participants expriment vis-à-vis l'obtention du consensus dans le cadre du sondage danois.

**Tableau 5.12**<sup>162</sup>  
Consensus lors de la pratique du sondage délibératif (%)

	D'accord	Neutre	En désaccord	n
<b>Consensus</b>				
1. Dès le début, il y avait un consensus au sein du groupe.	25	21	54	346
2. À la fin, il y avait un consensus au sein du groupe.	27	21	52	344
3. Il y avait un consensus dans le groupe sur la manière dont devaient se faire les délibérations.	82	10	8	351
4. Il était difficile d'obtenir un accord sur les questions à poser lors des séances plénières.	28	12	60	353

Nous voyons que 54% des participants affirment qu'il n'y avait pas de consensus au sein du groupe dès le début et que 52% déclarent que le consensus au sein du groupe n'était pas atteint à la fin du sondage délibératif. Les participants ont été dans l'impossibilité de parvenir à une entente approchant le consensus. Une entente sur la substance des idées n'a pas eu lieu. Toutefois, les participants, à 82%, prétendent qu'il y avait un consensus sur la manière dont doivent procéder les délibérations et 60% croient qu'il était facile de

<sup>161</sup> James Fishkin et Robert Luskin, *Experimenting with a Democratic Ideal: Deliberative Polling and Public Opinion*, p.17.

<sup>162</sup> V.N. Andersen et K.M Hansen, «How Deliberation Makes Better Citizens: The Danish Deliberative Poll on the Euro», à publier.

se mettre d'accord sur les questions à poser lors des séances plénières. Nous avons une certaine entente sur la procédure à suivre lors des délibérations. Nous avons montré que le changement d'opinion qui se produit au sein des groupes est fortement influencé par la procédure suivie lors des délibérations. Un consensus sur la procédure à suivre lors des délibérations en petits groupes n'est pas révélateur d'une entente générale sur la bonne procédure, puisque dans chaque groupe, le déroulement des délibérations était différent. Il semble impossible qu'il puisse y avoir une entente éventuelle sur la procédure générale à respecter au cours d'une délibération. Ce type d'entente est, au contraire, ponctuelle et diffère suivant les particularités des gens qui délibèrent ensemble. Une entente sur la procédure n'est pas significative de la qualité de la délibération qui se fait suivant cette procédure.

Une délibération de qualité au sens idéaltypique est garante d'une forme d'entente. En délibérant, les participants doivent être en mesure de produire une décision juste grâce à la référence au meilleur argument. Cette référence implique une certaine généralité puisque tous les participants reconnaissent les mêmes raisons sur lesquelles appuyer leur raisonnement pour parvenir à une décision mutuellement acceptable pour tous. Ce que nous montre le sondage danois est que le niveau d'entente obtenu suite aux délibérations est visiblement loin d'approcher le consensus. Au surplus, nous n'avons aucune preuve qu'il y a reconnaissance et acceptation des désaccords, ce que la théorie délibérative exige faute d'un consensus. Comme nous l'avons montré lorsque nous avons traité de la tolérance politique, 47% seulement des participants, au terme de la délibération croient que les autres citoyens ont de bons arguments pour supporter des points de vues différents. Dans ce cas, pouvons-nous parler de reconnaissance et d'acceptation des désaccords?

En se référant au tableau 5.7 sur le changement d'attitude des participants, nous voyons que pour les six énoncés il n'y a pas l'ombre d'une entente respectant une direction consensuelle. Cependant, ces énoncés ne sont pas directement reliés à la prise de décision. En se référant aux résultats finaux du sondage délibératif sur l'adoption de l'euro ou non par le Danemark, le tableau 5.6 montre que 51% sont en faveur, 40% en défaveur et 9% sont indécis. Avec 51% des voix, nous voyons que l'entente parmi les participants ne dépasse à peine l'application de la règle de la majorité. L'entente obtenue est loin de tendre vers le consensus. Le niveau d'appui qui aurait été donné par les

participants, s'ils avaient eu à prendre une décision, ne répond pas à ce que la théorie délibérative considère comme un accord mutuellement acceptable pour tous. Il est manifeste que la pratique du sondage délibératif, dans le cas danois, n'est pas parvenue à produire une entente où se dégage un fort niveau d'appui.

Nous voyons que finalement, la pratique du sondage délibératif est soumise aux mêmes exigences qu'une pratique représentative. Il y a des contraintes de temps à respecter obligeant les participants à prendre une décision, malgré l'impossibilité d'en arriver à un consensus. Plus encore, la pratique délibérative use d'un procédé agrégatif dans le comptage des opinions ce que se refuse la théorie délibérative. Afin de présenter les pourcentages en faveur et en défaveur de l'adoption de l'euro, il y a nécessité de compter les voix des participants. Nous nous retrouvons au même point que la théorie représentative puisque la pratique délibérative applique le même procédé d'agrégation des voix et en vient à imposer le principe majoritaire pour trancher sur la décision à adopter. À ce moment, tout le processus de formation des volontés précédant la prise de décision est évacué au profit d'une efficacité décisionnelle. Nous pouvons opposer à cet argument que la volonté majoritaire est légitime parce qu'elle est issue du processus délibératif<sup>163</sup>. Pourquoi refuser d'accepter que finalement le processus décisionnel dans une démocratie délibérative est une copie conforme de la procédure représentative et que le poids de la décision revient en dernier recours à l'exercice d'un droit de vote, droit qui s'exerce individuellement et conséquemment que la pratique délibérative ne peut se sortir d'un canevas dérivé d'une philosophie libérale où la volonté individuelle précède la formation d'une volonté collective? Bref, la pratique du sondage délibératif rejoint finalement les rangs d'un procédé agrégatif et du coup, le processus de prise de décision entendu au sens idéaltypique de la théorie délibérative n'est pas respecté.

### **Cadre de la prise de décision**

À la fin du sondage, les participants remplissent à nouveau le questionnaire qui leur avait été distribué au début. Ce sont les résultats des réponses données à ce questionnaire qui sont retenus afin de préciser quelle serait la décision à prendre. Les réponses des participants sont données isolément, par un vote secret afin de minimiser l'influence des

---

<sup>163</sup> Nous reviendrons plus loin sur la légitimité de la décision suite au sondage délibératif.

préférences de certains participants qui sont symboliquement et empiriquement dans une meilleure position pour exercer une forme de leadership sur d'autres participants plus facilement impressionnables<sup>164</sup>. Par la suite les opinions des participants sont agrégées et les résultats sont ceux issus du décompte des opinions individuelles. Le fait d'affirmer que des participants s'inclinent devant la prestance de certains autres et se laissent circonvenir par ceux-ci ne témoigne-t-il pas d'un manque de confiance évident vis-à-vis les vertus de la délibération? Quels sont alors les raisons avancées pour justifier la tenue d'un vote secret si la délibération, comme le laisse entendre la démocratie délibérative, corrige les inégalités et pousse les individus à avoir confiance dans les raisons qu'ils défendent?

La procédure de prise de décision utilisée dans le sondage délibératif vient renforcer une ontologie sociale individuelle<sup>165</sup> puisque la décision à la fin du sondage est en fait un sondage d'opinion. Il y a un lien à faire entre une ontologie sociale particulière et les préceptes des processus démocratiques, dans notre cas, ceux appartenant à la démocratie délibérative. La conception d'une nature se rattachant aux sujets politiques influe sur la description des normes et des institutions politiques faite dans le cadre d'un processus démocratique particulier. En ce qui a trait à la pratique du sondage délibératif, celle-ci insiste sur la participation de l'individu en tant qu'individu et non en tant que membre d'un groupe dont l'appartenance viserait à modeler des préférences et ce, même si la méthode d'échantillonnage du sondage délibératif vise à réunir un ensemble représentatif de la société en général. L'échantillon en tant que tel, n'est pas représentatif d'une prise de décision collective. Il ne vise pas une représentation, mais bien une représentativité faisant en sorte que la décision prise au terme du sondage ne peut être légitime. Les participants, lorsque le temps est venu de remplir le dernier questionnaire, le font à titre individuel et non en se référant au groupe dont ils sont supposés être les représentants. Et à quel titre pourraient-ils agir au nom de ce groupe? Alors que la démocratie délibérative vise une prise de décision collective, l'échange, au terme du sondage délibératif, n'existe pas. Tous les efforts des participants afin de formuler des points de vue en termes de bien commun sont affaiblis puisque c'est en tant qu'individus qu'ils répondent au dernier questionnaire. Mais plus encore, répondre à un questionnaire ne témoigne pas de la capacité des participants à délibérer et à acquérir des capacités pour délibérer. Cette façon

<sup>164</sup> David Kahane, *loc. cit.*, p.257.

<sup>165</sup> Voir à ce sujet, David Kahane, *loc.cit.*

de procéder n'exige pas des participants, à un des moments les plus importants du sondage, d'étayer leurs réponses et de justifier leurs positions, au contraire, ils inscrivent des X dans des cases réservées à cet usage.

Certains pourront dire qu'à ce stade, les délibérations sont terminées et que les participants doivent prendre une décision, mais une prise de décision où les participants sont isolés les uns des autres s'éloigne du mécanisme d'accord exigé dans le cadre d'une démocratie délibérative. Nous avons vu que la théorie délibérative propose qu'au terme des délibérations un vote ait lieu. Il existe un caractère symbolique au vote qui en fait un processus profondément collectif, symbolique qui ne réside pas dans une décision prise suite à un sondage délibératif parce que le sens donné à la représentation n'est pas le même. Dans le cas du sondage délibératif, le problème est que la décision n'est pas attribuée à un vote, mais aux résultats obtenus suite à un sondage. La décision n'est pas prise collectivement comme le suggère la démocratie délibérative, mais individuellement, contrevenant à l'idéaltype délibératif d'autant plus que le processus n'est pas ouvert à tous. Le processus délibératif s'en trouve biaisé, puisque dans un certains sens, les réponses données au sondage sont détachées d'un contexte où les participants sont conscients qu'une décision se dessine devant eux. Les opinions qui en résultent ne sont rien de plus que des intentions et rien ne peut certifier qu'un vote impliquant des conséquences arriverait aux mêmes résultats. Les délibérations précédant cette dernière étape demeurent superficielles, puisqu'il n'y a pas d'implication reliée à une décision effective, conséquemment les participants ne se trouvent pas dans une position où il y a un désir véritable d'échanger des arguments et de modifier ses opinions et celles des autres. Dans ce cas, où se trouve le désir d'en arriver à une solution commune et mutuellement acceptable par tous au sens de la théorie délibérative, si la position partagée par les participants est secrète? L'approche utilisée par la pratique du sondage délibératif pour en arriver à une prise de décision ne répond pas aux critères fixés par la théorie délibérative.

### **5.3 Concept de représentation**

Les théoriciens délibératifs soutiennent que la représentation tend à se dissoudre dans la participation effective de tous les citoyens concernés à la délibération. La légitimité de la représentation est conditionnelle à la participation de tous. L'idéal à la base du sondage

délibératif est simple: amener un groupe représentatif d'une population concernée à délibérer ensemble sur une question complexe pour mesurer leurs positions avant et après le processus. Dans quelle mesure une pratique du sondage délibératif est-elle représentative d'une décision prise par une majorité de citoyens au sens entendu par la théorie délibérative? Dans la démocratie délibérative, la légitimité démocratique passe par le principe de participation qui l'emporte sur celui de représentation prévalant dans une démocratie libérale. La représentation est alors soumise à certaines conditions ainsi qu'à l'existence d'un espace public. Ce sont là les deux dimensions retenues que nous examinons afin de déterminer si la mise en œuvre du sondage délibératif danois correspond à l'idée de représentation au sens entendu par la théorie délibérative.

Nous devons aussitôt insister sur une difficulté inhérente que nous rencontrons dans la pratique même du sondage délibératif et par conséquent dans l'évaluation que nous faisons du sondage danois. Par définition, un sondage vise à définir un sous-ensemble de la population. En ce sens, le sondage délibératif correspond à cette définition en faisant participer un échantillon de la population plutôt que celle-ci au grand complet. Nous sommes donc face à une limite logique dans l'évaluation de nos indicateurs puisque d'une part, le fonctionnement du sondage délibératif concorde avec l'essence du sondage qui est d'être échantillon et d'autre part, par le fait d'être échantillon, le sondage délibératif, inéluctablement, ne peut remplir les exigences d'ouverture et d'égalité d'accès au processus délibératif. Nous sommes consciente de cet obstacle que nous ne pouvons pas éviter. Toutefois, nous croyons que répondre aux critiques que nous adressons au sondage étudié en soutenant que par définition un sondage ne peut remplir les conditions de représentation établies par la théorie délibérative n'invalide pas notre raisonnement. Rappelons que, par définition également, le sondage délibératif se veut une pratique de démocratie délibérative<sup>166</sup> et que c'est précisément cette prétention que nous évaluons en regard des normes idéaltypiques que nous avons retenues. Nous insistons sur l'idée que nous évaluons si le sondage danois est une pratique de démocratie délibérative et que cette évaluation doit nécessairement être faite en référence aux exigences posées par la théorie délibérative et ce, malgré l'évidence même qu'un sondage implique un sous-ensemble de la population.

---

<sup>166</sup> Nous avons déjà fait référence à cette idée à la section 2.3 du mémoire où le sondage délibératif est décrit comme «useful realization of deliberative democracy» et «a quasi-experiment set out to explore the empirical potentials of deliberative democracy».

### 5.3.1 Conditions de la représentation

Selon Fishkin, le sondage délibératif tient son caractère représentatif du fait que «les participants constituent un microcosme de la population en général; si bien que nous pouvons prétendre que leurs conclusions sont celles à laquelle la nation dans son ensemble arriverait si elle pouvait véritablement délibérer<sup>167</sup>». Le but de l'exercice délibératif est donc de représenter la nation dans son entièreté. Chaque sondage délibératif aurait jusqu'ici recueilli un échantillon fortement représentatif de la société. Cependant, il doit y avoir assurance que la représentation est légitime et pour cela, il faut décider le type de représentation souhaitée, à savoir une représentation de toutes les opinions, une représentation de toutes les catégories de la population ou une représentation axée sur les groupes historiquement défavorisés. Sur quoi se fonde la légitimité de la représentation dans le cas du sondage délibératif? La représentation doit remplir certaines conditions et trois composantes ont été retenues afin d'évaluer, dans le cadre de la démocratie délibérative, la légitimité de la représentation: l'ouverture du processus délibératif, l'égalité d'accès au processus ainsi que l'effectivité de la participation.

#### 5.3.1.1. Ouverture du processus délibératif

L'ouverture d'une pratique délibérative est un critère déterminant pour la théorie délibérative car il existe une exigence d'ouvrir le processus à tous ceux susceptibles d'être touchés par la problématique. À une question comme celle de savoir qui peut participer à un processus délibératif, la théorie délibérative soutient que chaque citoyen doit avoir la possibilité de participer. La représentativité devrait alors être associée au droit de chacun de s'impliquer dans la délibération. Deux indicateurs composent l'idée d'ouverture du processus délibératif soit la liberté de participer ainsi que le nombre de participants.

---

<sup>167</sup> Dominique Leydet, «Délibération publique et réforme constitutionnelle», p.289.

### **Liberté de participation**

Dans une démocratie délibérative, la participation suppose la liberté de tous les citoyens à s'impliquer dans la délibération. La liberté de participation à la délibération est essentielle afin de garantir la légitimité de la décision. L'espace public requiert une libre participation de tous les citoyens. L'espace délibératif, fourni dans le cas du sondage danois, ne permet pas une liberté d'accès des citoyens au processus délibératif et le droit octroyé aux citoyens de participer librement n'est pas respecté. Tous ceux qui désiraient participer ou qui se sentaient concernés par la question n'ont pu s'impliquer dans le sondage délibératif sur l'euro. Or, la théorie délibérative insiste sur la libre participation de tous les citoyens. Les participants au sondage délibératif danois ont été préalablement sélectionnés par une technique d'échantillonnage exigeant une coupe transversale de la population constituée de manière aléatoire. Le besoin d'utiliser une méthode de sélection particulière signale que les citoyens ne sont pas libres de participer au sondage et que cette pratique n'est pas ouverte à tous comme la théorie délibérative l'impose. La condition de liberté d'accès n'est pas rencontrée dans le sondage danois.

Évidemment, la tenue d'un sondage vise à définir un échantillon de la population, en ce sens, la technique du sondage délibératif applique règles propres à la mise en œuvre d'un sondage. Mais, nous avons insisté sur cette idée, le problème que nous soulevons ici est que par définition, un sondage délibératif ne peut remplir l'exigence de liberté de participation de tous posée par la théorie délibérative. Voilà pourquoi, il nous paraît difficile, dans le cadre du sondage danois, de rencontrer l'exigence d'ouverture posée dans notre idéaltype de la démocratie délibérative. Ce qui nous pousse à opposer la pratique du sondage délibératif au modèle de légitimité politique de la théorie délibérative fondé sur la délibération et la participation du plus grand nombre au débat public puisque celle-ci est entre autres construite sur un modèle préconisant une cueillette individuelle de l'opinion<sup>168</sup>.

---

<sup>168</sup> Loïc Blondiaux, «Sondages et délibération», p.176.

### Nombre de participants

L'ouverture d'une pratique délibérative, suivant la théorie délibérative, suppose l'ouverture au plus grand nombre de citoyens possible. Dans le sondage délibératif cette ouverture est réduite au nombre de participants sélectionnés. Typiquement, ce sont environ 300 personnes qui sont invitées à participer à la tenue d'un sondage délibératif. Dans le sondage danois 364 citoyens ont été impliqués dans les délibérations.

L'ouverture du processus au sens d'une ouverture au plus grand nombre de participants n'est pas rencontrée dans le sondage délibératif danois. La condition d'une ouverture à tous formulée par la théorie délibérative n'est pas remplie. L'idée d'ouverture dans le cadre du sondage danois ne sous-tend pas un principe d'inclusion universelle. L'inclusion dans une pratique délibérative comme le sondage délibératif se définit plutôt comme une possibilité égale pour tous de pouvoir participer à la délibération<sup>169</sup>. Ce n'est pas l'ouverture au plus grand nombre de citoyens, mais bien une représentativité statistique qui caractérise la manière dont se fait la représentation lors du sondage délibératif. Ce qui nous fait affirmer que la légitimité de la représentation, dans le cadre du sondage danois, se fonde sur la représentation des catégories de la population. La possibilité d'une représentation de toutes les opinions comme le suppose la théorie délibérative serait issue, dans le cas du sondage danois, de la représentativité de l'échantillon sélectionné pour participer au sondage. Est-il possible par une représentativité échantillonnale de représenter toutes les opinions qui ont cours dans la société danoise?

---

<sup>169</sup> V.N. Andersen et K.M Hansen, «How Deliberation Makes Better citizens: The Danish deliberative Poll on the Euro», à publier.

**Tableau 5.13**<sup>170</sup>  
Caractéristiques des participants lors du recrutement (t0) (%)

Caractéristiques		Participants du sondage délibératif	Recensement
Genre	Homme	58	49
	Femme	42	51
Âge	18-30 ans	17	23
	31-40 ans	23	20
	41-60 ans	41	34
	61 et plus	19	23
Éducation	Aucune	2	3
	Bas secondaire	12	17
	Haut secondaire	51	51
	Université	35	29
Occupation	Travailleur autonome	5	4
	Secteur privé	57	58
	Secteur public	38	38
Résidence	Campagne	5	5
	≤2000 habitants	10	10
	2001-10 000 habitants	18	21
	≥10 001 Habitants	67	64
Membre d'un parti politique	Oui	10	9
	Non	90	91
Prévoit voter au référendum	Oui	45	39
	Non	37	37
	Indécis	18	24

Le tableau 5.13 révèle que les participants sélectionnés pour le sondage délibératif sont représentatifs, suivant certaines limites, de la société danoise. Nous remarquons qu'il existe une sous-représentation non négligeable, par rapport aux données du recensement, des femmes et des 18-30 ans. Il existe en contrepartie, une sur-représentation des hommes et des 41-60 ans. Il y aurait possibilité d'introduction d'un biais en termes de sexe et d'âge des participants qui pourrait influencer sur les résultats au terme des délibérations.

Le problème que nous associons à la pratique du sondage délibératif est de poser comme garantie à la représentation l'élaboration d'un échantillon représentatif de toutes les catégories de la population. Il s'agit là de la conception de la représentation véhiculée par les sondages, soit une forme de représentation-miroir<sup>171</sup>. Or, nous ne croyons pas que la représentativité d'un échantillon assure la représentation significative de toutes les opinions de la société. Une représentativité socio-démographique ne peut refléter les opinions de tous les groupes, de la même manière que notre appartenance socio-

<sup>170</sup> V.N. Andersen et K.M. Hansen, «How Deliberation Makes Better citizens: The Danish deliberative Poll on the Euro», à publier.

<sup>171</sup> Dominique Leydet, «Délibération publique et réforme constitutionnelle», p.289.

démographique n'est pas automatiquement révélatrice de nos opinions. Nous ne pouvons induire de la représentativité statistique qu'elle garantisse que tous les intérêts de groupe soient représentés dans le sondage délibératif. Il y a donc lieu de contester que le caractère représentatif d'un échantillon puisse assurer la représentation de la nation. De ce point de vue, le sondage délibératif ne respecte pas l'idée de représentation de l'ensemble des opinions de la société véhiculée par la théorie délibérative.

La théorie délibérative, comme nous l'avons montré au quatrième chapitre, insiste sur une représentation qui se joue à plusieurs niveaux. Le premier niveau, celui de la population, est possible par une participation de tous les citoyens à l'espace de délibération. Le second niveau, le nombre d'opinions différentes représentées dans le processus délibératif, implique également une participation du plus grand nombre à une procédure permettant la confrontation d'une multiplicité de points de vue. Quant au troisième niveau, une représentation des opinions traditionnellement exclues, celle-ci se fait de manière à ce que les minorités puissent raisonnablement s'attendre à exercer une influence sur les décisions. Ces trois niveaux mettent en jeu le critère de représentativité politique, c'est-à-dire qu'il faut faire «en sorte que toutes les opinions y soient représentées et qu'y soient notamment associés les acteurs mobilisés au sein des associations<sup>172</sup>». Or, lors du sondage délibératif danois, il n'y a pas de distinction entre ces niveaux ce qui nous pousse à affirmer que contrairement aux visées de la théorie délibérative, soit une représentation de toutes les vues de la société par le biais de la participation de tous, la pratique du sondage délibératif demeure au niveau d'une représentativité socio-démographique et ne garantit pas l'inclusion de toutes les vues, ni de celles qui habituellement souffrent d'une exclusion de la part des processus démocratiques. Cela dit, le processus échoue à un certain moment de sa mise en œuvre puisque d'abord, les opinions au terme de la délibération n'incluent pas toutes les vues de la société, mais plus important encore, l'inclusion se limite à un petit nombre de citoyens. Il serait possible d'affirmer que si tous délibéraient, les résultats seraient les mêmes suite à la délibération parce que les participants sont le miroir de la société danoise. Mais à cela nous répondons qu'il ne peut y avoir de véritable inclusion dans un cas où les vues défendues ne représentent pas toutes les vues de la société et qu'une représentativité socio-démographique ne reflète pas les opinions de l'ensemble de la société.

---

<sup>172</sup> Loïc Blondiaux, «L'idée de démocratie participative: enjeux, impensés et questions récurrentes», p.131.

Devant l'impossibilité d'une participation universelle de tous les citoyens et par souci d'opérationnalisation, c'est l'existence d'un microcosme de citoyens représentatifs de la société qui est posé comme condition de réalisation à la représentation lors du sondage danois. Il y a reconnaissance de la part des tenants de la démocratie délibérative «que les démocraties contemporaines ne peuvent espérer devenir délibératives que par le biais des multiples associations de la société civile qui permettent aux citoyens de participer à la formulation d'intérêts et de valeurs qui leur sont propres et à la réalisation de projets qui leur sont communs<sup>173</sup>». Nous retrouvons dans cet énoncé le critère de représentativité politique. Dans ce cas, la représentation se fait par la participation de tous les citoyens actifs au sein de la société civile et intéressés par une problématique particulière comme le pose la théorie délibérative. Le dispositif propre au sondage délibératif s'appuie sur le tirage au sort d'un échantillon représentatif des citoyens donc, sur une représentativité statistique. Puisque tous possèdent la même chance d'accéder au processus et d'exercer une influence sur la délibération, il peut exister un risque d'affaiblir la mobilisation déjà existante au sein de la société civile qui doit se soumettre aux forces du hasard puisque les acteurs au sein des diverses associations ne peuvent participer librement au processus. Le sondage danois n'est pas en mesure de remplir l'idéal de représentativité politique exigé par la théorie délibérative.

### **5.3.1.2 Égalité d'accès au processus délibératif**

L'égalité d'accès au processus délibératif est, suivant la théorie délibérative, une opportunité égale pour tous d'accéder à la délibération et d'exprimer ses opinions qui se matérialise par la participation réelle de toutes les parties concernées. Des procédures doivent faciliter l'opportunité réelle pour tous de pouvoir participer. La vérification de la composante d'égalité d'accès au processus délibératif est possible en regardant s'il existe une même chance pour tous de participer au sondage délibératif.

#### **Même chance pour tous d'accéder au sondage délibératif**

Un des points majeurs du sondage délibératif est sa prétention à être le miroir de la population en général et conséquemment à posséder la capacité d'en arriver aux mêmes

---

<sup>173</sup> Dominique Leydet, «Délibération publique et réforme constitutionnelle», p.284.

conclusions que celles d'une société donnée si celle-ci avait l'occasion de délibérer<sup>174</sup>. Le recrutement des participants doit donc permettre à tous une possibilité réelle de participer au sondage afin d'être représentatifs des caractéristiques de la population en général. En effet, lorsque les participants s'impliquent dans le processus du sondage délibératif, ils sont, au début, représentatifs de l'ensemble de la population réelle. Subséquemment à la délibération, ils deviennent non-représentatifs de la masse en ce sens qu'ils se forment une opinion informée et réfléchie qui détonne avec l'opinion forgée qu'ils avaient avant le processus délibératif.

Une des aspirations de la démocratie délibérative est de faire entendre toutes les vues relatives à une problématique particulière par une participation générale au sein de l'espace public. Dans ce cas, l'égalité d'accès ne doit pas être comprise uniquement en termes de représentation socio-démographique des caractéristiques de la population, mais aussi de manière à ce que toutes les opinions ainsi que les opinions traditionnellement exclues se voient intégrées dans les délibérations. Il faut s'assurer que les citoyens trouvent, à travers le processus délibératif, une voie pour exprimer leurs vues. Suivant la théorie délibérative, l'ensemble des opinions est bien représenté du moment qu'il existe la possibilité pour tous de participer. Or, lors du sondage délibératif, l'égalité d'accès est définie comme «l'égalité de possibilité de participer aux affaires publiques, matérialisée en l'occurrence par l'échantillonnage statistique<sup>175</sup>». Cette forme d'accès implique dès lors une représentativité statistique qui va dans le sens d'une représentativité des catégories de la population et non de l'ensemble des opinions qui y circulent. Cela dit, la pratique du sondage délibératif, dans le cas qui nous intéresse, n'assure pas l'intégration de toutes les opinions ayant cours dans la société puisqu'il s'agit d'une représentativité statistique et non politique. Bref, l'égalité d'accès au sondage délibératif ne rencontre pas l'idée théorique d'une réelle égalité sur la possibilité de participer à des délibérations, puisque la question de l'accès aux délibérations est soumise à la représentativité de l'échantillon des participants au sondage.

---

<sup>174</sup> Dominique Leydet, «Délibération publique et réforme constitutionnelle», p.289.

<sup>175</sup> Loïc Blondiaux, «Sondages et délibération», p.173.

### 5.3.1.3 Participation effective

Dans le cadre d'une démocratie délibérative, les citoyens participent à l'élaboration des décisions et s'attendent en retour à ce que leur participation soit effective. Il y a une expectative de voir leurs conclusions intégrées au processus politique sans quoi, quelle serait l'importance de participer au processus démocratique? La démocratie délibérative a pour but de stimuler la participation des citoyens au processus de prise de décision. Dans le cas du sondage délibératif, le but ultime, selon Fishkin, est également d'impliquer les participants dans le processus décisionnel. «Les présupposés normatifs de ce type de démarche sont clairement affirmés<sup>176</sup>». Cette idée nécessite que la décision prise au terme de la délibération soit effective, mais d'abord et avant tout, que les participants qui s'engagent dans son élaboration puissent être tenus responsables de leur choix.

#### Responsabilité de la décision

La théorie délibérative pose la nécessité d'une participation des citoyens dans la prise de décision. La responsabilité de ces décisions n'est plus obligatoirement déléguée à des représentants car ce sont les citoyens, par la délibération, qui participent à l'élaboration de ces décisions. La responsabilité des décisions doit conséquemment revenir aux citoyens qui participent à leur élaboration. Nous avons besoin d'établir à qui revient cette responsabilité dans le cas du sondage danois et ce, pour fonder la légitimité de la décision.

Le tableau 5.14 montre que 43% des participants sont fortement en accord avec l'idée que leur voix vaut également pour les autres citoyens qui n'ont pas participé à l'événement alors que 16% uniquement sont fortement en accord avec le principe qu'ils sont les seuls responsables de leur voix. En combinant la catégorie du fortement en accord et du quelque peu en accord pour le quatrième énoncé, nous obtenons 77%. C'est dire que ce sont 77% des participants au sondage danois qui croient que leur voix vaut pour l'ensemble de la société danoise, par conséquent, qu'elle est représentative de celle-ci. Bien que ces participants se considèrent représentatifs de la société danoise, 9% seulement sont fortement d'accord avec l'idée que les conclusions auxquelles ils sont

---

<sup>176</sup> Loïc Blondiaux, «Sondages et délibération», p. 174.

parvenus devraient être contraignantes pour les décisions politiques et ce, malgré une opposition majoritaire des politiciens face à ces conclusions. Ils sont 57% à être fortement en accord avec l'idée que ces résultats devraient être une source d'information parmi d'autres disponibles pour les politiciens. En clair, les participants ne croient pas que leurs conclusions devraient être contraignantes pour ceux qui ne participent pas au sondage délibératif. Ils ne sont donc pas responsables pour le public en général. Les participants s'estiment représentatifs, mais non responsables.

Voilà le glissement qui s'opère dans la sémantique du terme représentation et auquel nous avons déjà fait référence. Dans le cas du sondage délibératif, la représentation n'engage pas la responsabilité, puisqu'elle n'est que représentativité. Il ne s'agit pas de représentation proprement dite, mais bien de représentativité statistique. La représentativité de l'échantillon danois ne peut pas devenir représentation. La position des participants dans le sondage délibératif est problématique par rapport à la théorie délibérative puisque celle-ci veut faire des citoyens qui délibèrent des représentants responsables de leur décision politique. Dans ce cas, les décisions pourraient être légitimes. Cependant, dans le sondage délibératif, nous avons des citoyens qui délibèrent sans être responsables de leur décision. Certains pourront soutenir qu'ils sont responsables dans mesure où les raisons avancées doivent être mutuellement acceptables pour tous. La responsabilité proviendrait d'une obligation de justifier publiquement, par de bonnes raisons, les opinions défendues. Or, ce type de responsabilité ne correspond pas à l'idée plus traditionnelle que nous nous faisons de la responsabilité politique dans une démocratie représentative où les représentants sont responsables devant les électeurs. Il y a un élément manquant dans le processus mis en œuvre dans le cadre du sondage délibératif qui pourrait faire en sorte que les participants puissent être responsables. Parce que les participants au sondage délibératif ne peuvent être tenus responsables de leur décision pour les citoyens qui ne participent pas à l'événement, les conclusions au terme du sondage danois ne peuvent être effectives.

De la même manière, par son caractère ponctuel, et non en tant que dispositif s'inscrivant dans une temporalité, vu les coûts de sa mise en œuvre, le sondage délibératif s'éloigne de la théorie délibérative qui réclame une institutionnalisation permanente des dispositifs

délibératifs<sup>177</sup>. Comment, dans un cas où la mise en œuvre d'un sondage délibératif est reliée à une problématique particulière, et donc *ad hoc*, assurer la participation et la responsabilité à long terme de tous les citoyens? Il nous apparaît que le degré de formalisation et d'institutionnalisation de la pratique du sondage délibératif, dans le cas danois particulièrement, ne répond pas aux exigences de la théories délibérative soit la pérennisation d'une nouvelle forme démocratique à travers la délibération.

**Tableau 5.14**<sup>178</sup>  
Effectivité des conclusions du sondage délibératif

Fortement en accord	Quelque peu en accord	Ni en accord, ni en désaccord	Quelque peu en désaccord	Fortement en désaccord	Indécis
1. Les résultats du sondage délibératif devraient être contraignants pour les décisions politiques, même s'ils vont à contre sens d'une majorité de politiciens.					
9	12	15	12	47	5
2. Les résultats du sondage délibératif devraient uniquement être une source d'information parmi d'autres disponibles pour les politiciens.					
57	24	7	3	6	3
3. Les sondages délibératifs ne devraient pas être utilisés.					
1	2	5	8	82	2
4. En tant que participant à un sondage délibératif, votre voix vaut pour les citoyens qui n'ont pas eu l'opportunité de participer.					
43	34	7	4	8	4
5. En tant que participant à un sondage délibératif, votre voix vaut seulement pour vous.					
16	13	10	19	41	1

### Effectivité de la décision

La théorie délibérative pose la participation des citoyens à la délibération et conséquemment l'effectivité des conclusions survenues suite à celle-ci. Afin de remplir les conditions idéaltypiques de la théorie délibérative, le sondage délibératif doit posséder une force de recommandation. Celle-ci s'appuie premièrement, sur l'idée que les conclusions sont issues de la délibération des participants. Deuxièmement sur le caractère représentatif du sondage délibératif, plus précisément sur le fait que les conclusions présentées sont celles auxquelles les citoyens arriveraient s'ils avaient l'opportunité d'examiner des problématiques sérieusement et s'ils étaient bien informés sur ces

<sup>177</sup> «La délibération est conçue comme susceptible d'institutionnalisation dans les procédures démocratiques», voir Loïc Blondiaux et Yves Sintomer, «L'impératif délibératif», p.25.

<sup>178</sup> V.N. Andersen et K.M. Hansen, «How Deliberation makes Better Citizens: The Danish Deliberative poll on the Euro», à publier.

problématiques<sup>179</sup>. Les conclusions sont représentatives et «should have a prescriptive value. It is an opportunity for the country, in microcosm, to make recommendations to itself through television under conditions where it can arrive at considered judgements<sup>180</sup>». Quelle est l'effectivité des recommandations faites dans le cas du sondage danois?

Le but du sondage danois n'est pas de rendre les conclusions effectives. En ce sens, les conclusions des participants n'ont aucune force de recommandation. Les participants n'ont par conséquent aucune attente quant à l'effectivité de leurs conclusions. Nous sommes vis-à-vis un problème puisque la théorie délibérative réclame qu'au dénouement des délibérations, les conclusions puissent être effectives pour l'ensemble de la société, alors que le sondage danois n'aspire pas à cette effectivité. En effet, les organisateurs du sondage danois affirment que: «the Deliberative Poll is supplementary to other representative institutions because of the lack of formal accountability<sup>181</sup>». Cependant, James Fishkin, l'inventeur du sondage délibératif, désire qu'il y ait une écoute effective des décisions<sup>182</sup>. Dans le même sens il affirme: «the point of a deliberative opinion poll is prescriptive, not predictive. It has a recommending force<sup>183</sup>». Il y a une véritable volonté, chez Fishkin, de rendre effectives les décisions prises au terme d'un sondage délibératif. Même dans un cas où ces décisions seraient effectives, le problème de la responsabilité demeure. Pouvons-nous rendre responsables d'une décision politique des participants choisis au hasard afin de participer à un sondage délibératif?

Le tableau 5.14 montre que les participants sont à 47%, fortement en désaccord avec l'idée que les résultats du sondage délibératif devraient être contraignants pour les décisions politiques. Nous ne pouvons tenir pour représentative une décision prise par quelques centaines de citoyens, il s'agirait d'un revirement total quant à l'idée que nous nous faisons de la représentation. La pratique du sondage délibératif est en totale opposition avec la théorie délibérative qui elle, aspire à une participation réelle des citoyens et donc recherche une implication directe de ceux-ci dans les décisions qui se doivent d'être effectives au terme de la délibération.

<sup>179</sup> James Fishkin, *The voice of the People*, New Haven, Yale University Press, 1995, p.162.

<sup>180</sup> *Ibid.*, p.173.

<sup>181</sup> V.N. Andersen et K.M. Hansen, «Deliberative Democracy and the Deliberative Poll on the Euro», p.281.

<sup>182</sup> James Fishkin, *Democracy and Deliberation: New Directions for Democratic Reform*. New Haven, Yale University Press, 1991, p.33.

<sup>183</sup> *Ibid.*, p.81.

### 5.3.2 Espace public

Le concept d'espace public est une notion fondamentale dans la théorie démocratique délibérative. La légitimité du processus démocratique est dépendante de l'existence de cet espace. La légitimité est immanente et ne procède pas d'une norme supérieure ou d'un métaconcept comme la volonté générale afin de justifier l'autodétermination sociale ou une forme d'intervention sur l'action collective, mais plutôt du respect d'un ensemble de procédures. Ce sont les participants à l'espace public qui sont les représentants légitimes de l'action collective. Le processus de formation des opinions et des volontés politiques nécessite leur déploiement dans l'espace public qui devient la condition même de l'existence de ce processus. En ce sens, l'espace public exerce une fonction politique. Dans le cas du sondage d'opinion délibératif, l'espace public est structuré autour des petits groupes. Deux composantes façonnent la dimension d'espace public: la publicité et la citoyenneté.

#### 5.3.2.1 Publicité

La publicité du déroulement du sondage délibératif est essentielle pour la légitimité de la délibération. L'argumentation doit se faire publiquement et cette publicité garantit la justesse des raisons avancées parce qu'elles peuvent être contestées par les autres citoyens. Nous avons défini deux indicateurs afin de vérifier s'il y a bien publicité du processus délibératif, soit la diffusion de l'événement et la publicité des échanges.

#### Diffusion de l'événement

Une partie de l'événement qui a lieu au cours de la fin de semaine est télévisée simultanément ou plus tard lors d'émissions publiques. Dans le cas qui nous intéresse une partie des délibérations en séances plénières et une partie des délibérations de deux groupes ont été diffusées par la télévision nationale<sup>184</sup>. La radio, la télévision nationale et les principaux journaux ont couvert le sondage danois<sup>185</sup>. Environ quatre heures des délibérations ayant eu lieu au cours de la fin de semaine ont été diffusées sur le réseau de

<sup>184</sup> V.N. Andersen et K.M. Hansen, «Deliberative Democracy and the Deliberative Poll on the Euro», p.267.

<sup>185</sup> V.N. Andersen et K.M. Hansen, «How Deliberation Makes Better Citizens: The Danish Deliberative Poll on the Euro», à publier.

télévision nationale. Sur une population totale de cinq millions, ce sont 443 000 Danois qui ont regardé, au minimum 15 minutes du sondage délibératif. De plus, 91 articles ont été imprimés dans 41 journaux ou magazines différents.

La diffusion du sondage danois nous semble correspondre aux normes de publicité exigées par la théorie délibérative. Il apparaît que la couverture médiatique de l'événement s'est déroulée à grande échelle, permettant aux autres citoyens, s'ils le désiraient, de demeurer facilement informés sur le déroulement du sondage. En ce sens, nous croyons que le cas du sondage danois a rempli son mandat de diffusion de l'événement devenant conforme aux exigences de la théorie délibérative. En revanche, ce n'est pas parce qu'il y a une diffusion de l'événement que les discussions ayant lieu dans l'espace public sont rationnelles et conformes au concept de délibération développé par la théorie délibérative. Plus précisément, l'idée de publicité implique aussi la possibilité pour tous les citoyens de pouvoir s'exprimer librement à l'intérieur de l'espace public. Nous avons déjà montré, en ce qui a trait à la liberté de participation des citoyens danois au sondage délibératif, que ceux-ci n'étaient pas libres de s'impliquer dans le processus délibératif comme ils le souhaitaient. La condition de publicité posée par la théorie délibérative n'est pas totalement remplie dans le cadre du sondage danois.

### **Publicité des échanges**

Une partie des délibérations ont été diffusées sur des réseaux de télévision permettant au reste de la population de prendre connaissance de celles-ci. Le problème n'est donc pas au niveau de la publicité des échanges, mais plutôt au niveau de la publicité de la prise de décision suite aux échanges. Au moment t1, les participants remplissent seuls le sondage, sans qu'ils n'aient à dévoiler leur position. Au moment t2, à la fin de l'événement, ils remplissent encore une fois le sondage en solitaire. Trois mois après le sondage, l'entrevue avec les participants se déroule par téléphone. Chaque fois que les participants sont sondés, le reste de la population n'a pas accès à ce processus, qui représente, dans le sondage délibératif, les moments de prise de décision. C'est dire que tout le processus décisionnel s'effectue à l'extérieur de l'espace public. Or, la publicité de la prise de décision pour la théorie délibérative est importante pour alimenter une confiance chez les citoyens envers le processus démocratique, mais aussi par souci de transparence. La transparence du sondage délibératif ne peut s'en tenir à une distribution optimale du

matériel d'information, ni à une diffusion des délibérations par diverses voies médiatiques. Au contraire, suivant les théoriciens délibératifs, la prise de décision doit être elle-même transparente et réclame la publicité de ce processus. Nous l'avons déjà mentionné, il existe un problème dans la pratique du sondage délibératif quant au processus de prise de décision qui ne concorde pas avec les exigences de la démocratie délibérative.

### **5.3.2.2 Citoyenneté**

Il y a, dans la théorie délibérative, un rôle important accordé au développement d'une citoyenneté active. L'éducation mise sur l'apprentissage de l'engagement civique. Les sondages délibératifs sont tenus afin d'éduquer les participants sur des questions où le savoir et l'information sont déficients. Il s'agit de les éduquer sur des enjeux complexes nécessitant réflexion. Nous examinons deux indicateurs afin de vérifier si l'idéal de citoyenneté posé par la théorie délibérative est rencontré dans la pratique du sondage délibératif. Nous nous arrêtons sur l'éducation faite aux participants quant à l'engagement civique et sur la possibilité de former de meilleurs citoyens grâce au sondage délibératif.

#### **Éducation sur l'engagement civique**

La démocratie délibérative insiste sur une citoyenneté basée sur la participation des citoyens à l'élaboration des normes politiques. Un moyen de vérifier si les participants au sondage délibératif développent l'envie de s'impliquer dans l'arène politique est repéré par leur désir d'être candidat à une fonction politique. Nous voyons au tableau 8.15 que ce désir n'augmente pas de manière significative suite à une participation au sondage délibératif danois.

**Tableau 5.15<sup>186</sup>**  
 Désir de devenir candidat à une fonction politique (%)

	Oui	Considérerait la possibilité	Non	Indécis	N
Si nous vous demandions d'être candidat pour le Parlement européen, le Parlement danois ou pour un conseil de comté ou municipal, que diriez-vous?					
t0 - Entrevue de recrutement	11	33	56	0	364
t1 - Au début du sondage délibératif	12	40	44	4	362
t2 - À la fin du sondage délibératif	12	36	50	2	357
t3 - 3 mois après le sondage délibératif	12	33	55	0	355

Nous voyons que seulement 12% des participants, suite au sondage délibératif assurent qu'ils seraient intéressés à s'impliquer dans la politique. Ce sont 50% des participants qui répondent par la négative et 36% considèrent cette possibilité. Quant à un effet à long terme sur une participation aux choses publiques, ils sont 55%, au moment t3, à déclarer qu'ils ne sont pas intéressés à s'impliquer activement dans la politique.

Cela signifie que les participants, même après une participation au sondage délibératif, n'élargissent pas leur sens de la communauté dans le but d'un engagement démocratique au sein d'un groupe. Le sondage délibératif ne conditionne pas ses participants à une plus grande participation et ne fortifie pas l'appartenance de ces derniers à la collectivité. Or, la démocratie délibérative mise sur le fait que la participation engendre une identification plus forte à la collectivité qui incite les citoyens à s'impliquer davantage aux choses publiques. Il apparaît que, dans le cas du sondage danois, l'exigence de développer la sensibilité des participants à l'importance de l'engagement civique n'a pas été remplie. Les participants, au terme de leur expérience, ne s'avèrent pas plus motivés à s'impliquer activement en politique.

Évidemment il pourrait être avancé que ce n'est pas parce que les participants au sondage danois ne sont pas intéressés à s'impliquer au sein des médiums traditionnels de la participation politique qu'ils ne seraient pas intéressés à s'impliquer à l'intérieur d'autres médiums de participation. Nous pouvons difficilement considérer cette objection puisqu'il n'existe pas de preuve suffisante qui appuierait de manière probable l'idée que la majorité des citoyens participeraient à des espaces de délibération autres que ceux traditionnellement conçus à cet effet et *a fortiori* qu'ils y participeraient intensément

<sup>186</sup> V.N. Andersen et K.M. Hansen, «How Deliberation Makes Better Citizens: The Danish Deliberative poll on the Euro», à publier.

comme l'exige la théorie délibérative. Une participation à une nouvelle expérience comme le sondage délibératif qui est de courte durée et qui n'est pas tellement rigide peut arriver à motiver des participants quant à une implication ultérieure aux choses publiques, mais ne certifie pas l'opiniâtreté de cet engagement. Antérieurement à un engagement massif de la part des citoyens à la politique, un travail éducatif doit être fait. En revanche, rien dans le cadre du sondage danois nous permet de soutenir que ce travail a été accompli et que les participants ont compris l'exigence des implications d'un réel engagement civique.

### **Formation de meilleurs citoyens**

Une vertu accordée à la participation par la théorie délibérative est la formation de meilleurs citoyens. L'évaluation de ce que représente un meilleur citoyen engage l'impression que les participants se font des moyens et des capacités qu'ils possèdent lorsqu'ils s'impliquent dans la politique. Un citoyen idéal au sens de la théorie délibérative est un être raisonnable, ouvert aux besoins des autres et conscient qu'il possède une voix dans le processus démocratique.

**Tableau 5.16**<sup>187</sup>  
Les moyens en politique (%)

Question	Fortement en accord	Quelque peu en accord	Ni en accord, ni en désaccord	Quelque peu en désaccord	Fortement en désaccord	Ne sais pas
<i>1. Les citoyens comme vous sont qualifiés pour participer au débat sur l'euro.</i>						
t0 - Entrevue de recrutement	56	13	4	11	12	4
t1 - Au début du sondage délibératif	56	25	7	5	2	5
t2 - À la fin du sondage délibératif	66	23	4	3	2	2
t3 - 3 mois après le sondage délibératif	73	16	1	3	5	2
t0 - Groupe de contrôle au recrutement	50	16	3	10	15	6
t2 - Groupe de contrôle durant le SD	54	14	4	9	14	5
<i>2. Les citoyens comme vous ont des points de vue politiques qui valent la peine d'être pris en considération.</i>						
t0 - Entrevue de recrutement	79	13	1	3	3	1
t1 - Au début du sondage délibératif	61	24	9	2	1	3
t2 - À la fin du sondage délibératif	63	27	5	2	1	2
t3 - 3 mois après le sondage délibératif	77	17	1	1	1	3
t0 - Groupe de contrôle au recrutement	75	12	1	3	5	4
t2 - Groupe de contrôle durant le SD	76	13	2	2	4	3
<i>3. Les citoyens comme vous n'ont aucune voix dans les décisions prises par le gouvernement et le Parlement.</i>						
t0 - Entrevue de recrutement	23	15	3	16	40	3
t1 - Au début du sondage délibératif	15	25	10	23	26	1
t2 - À la fin du sondage délibératif	13	21	8	26	30	2
t3 - 3 mois après le sondage délibératif	13	18	1	32	34	2
t0 - Groupe de contrôle au recrutement	26	16	3	16	36	3
t2 - Groupe de contrôle durant le SD	23	15	4	17	40	1
<i>4. Les citoyens comme vous n'ont aucune voix dans les décisions prises par l'Union européenne.</i>						
t0 - Entrevue de recrutement	41	15	5	14	22	3
t1 - Au début du sondage délibératif	32	26	8	19	13	2
t2 - À la fin du sondage délibératif	32	24	8	18	15	3
t3 - 3 mois après le sondage délibératif	34	23	2	23	16	2
t0 - Groupe de contrôle au recrutement	45	15	3	14	19	4
t2 - Groupe de contrôle durant le SD	44	15	4	15	20	2

Le tableau 5.16 montre comment les participants entendent leur rôle dans la politique. Du point de vue des qualifications, nous voyons que les participants se considèrent plus qualifiés, suite aux délibérations pour participer à un débat sur l'euro. Trois mois après le sondage, ils sont 73% à être fortement en accord avec cet énoncé, alors qu'ils sont 56% au début de l'événement. Les participants croient qu'ils ont des points de vue politiques qui valent d'être pris en considération par les instances politiques. À ce niveau, 79% des participants sont fortement en accord au début du sondage et 77%, trois mois après. Nous comprenons que les participants estiment qu'ils détiennent les qualifications requises pour s'impliquer en politique et ce, aussi bien antérieurement au sondage délibératif qu'ultérieurement à celui-ci. Leur participation à l'événement ne semble pas être si déterminante en ce qui a trait à la façon dont ils entendent leurs qualifications politiques.

<sup>187</sup> V.N. Andersen et K.M. Hansen, «How Deliberation Makes Better Citizens: The Danish Deliberative Poll on the Euro», à publier.

Dans ce cas, la pratique du sondage délibératif ne nous paraît pas apte à procurer aux participants, grâce à la délibération, des compétences nouvelles en politique puisque ces derniers jugent qu'ils possèdent déjà ces compétences avant d'entrer en délibération.

Une citoyenneté active au sens de la théorie délibérative réclame que les citoyens jugent leur participation essentielle à l'espace public. Pour ce faire, ils doivent être convaincus de la valeur et du poids de leur participation dans la prise de décision collective. Le tableau 5.16 révèle que les participants ne sont pas des plus optimistes quant à l'influence qu'ils exercent sur les institutions politiques. En effet, ils sont 40% à l'entrevue de recrutement à être fortement en désaccord avec l'idée que leur voix ne pèse pas dans les décisions du gouvernement et 30% uniquement à la fin du sondage délibératif. Dans ce cas, la pratique délibérative aurait eu l'effet inverse soit que les participants sont moins nombreux à croire en leur influence sur les décisions politiques au terme du sondage. Toutefois, nous pouvons adhérer au fait qu'une répartition a été faite entre la catégorie fortement en désaccord et quelque peu en désaccord puisqu'en combinant les catégories, ils sont 56% à l'entrevue de recrutement à considérer qu'ils ont une voix dans le processus décisionnel et 56% toujours au terme du sondage.

Si nous associons les deux premières catégories soit fortement en accord et quelque peu en accord, au moment t0, soit à l'entrevue de recrutement, nous voyons que 38% des participants partagent l'idée que leur voix n'a pas un poids déterminant au sein des instances décisionnelles. À la fin du sondage, au moment t2, ils sont 34% à soutenir cette opinion. Les mêmes remarques s'appliquent aux réponses données par les participants en ce qui a trait à la perception qu'ils ont de leur influence sur les décisions prises au sein de l'Union européenne. Ils sont 56% au moment t0, en confondant les catégories fortement en accord et quelque peu en accord, à croire qu'ils ont peu d'influence sur les décisions rendues par le Parlement européen. À la fin du sondage, ils sont également 56% à maintenir toujours cette idée. C'est dire qu'une participation à un sondage délibératif ne contribue pas à faire en sorte que les participants développent une perception positive de l'influence qu'ils peuvent avoir sur les institutions politiques. Il n'y a pas de changement significatif à ce niveau qui puisse être une conséquence directe des délibérations tenues au cours du sondage danois. Les participants se trouvent qualifiés, mais ne considèrent pas réellement qu'ils ont une voix véritable au sein des instances décisionnelles. Ils ont confiance en leurs compétences mais non en l'influence qu'ils peuvent jouer sur le

gouvernement. Dans ce cas, la formation de meilleurs citoyens au sens proposé par la théorie délibérative n'a pas été rencontrée dans le sondage danois puisque l'engagement collectif requiert un sens collectif plus fort que le simple fait de croire être qualifié pour participer à un débat sur l'euro et de posséder des points de vue qui devraient être considérés par les instances décisionnelles. Le sentiment collectif doit avoir comme point d'attache, dans une démocratie délibérative, une croyance en la possibilité d'une influence plausible sur les instances décisionnelles. Or, la pratique du sondage délibératif n'a pas été en mesure de démontrer la possibilité de développer cette croyance chez les participants du sondage danois. Nous ne pouvons recevoir la prétention du sondage délibératif à former de meilleurs citoyens au sens idéaltypique donné par la théorie délibérative.

#### **5.4 Légimité du sondage délibératif**

La légitimité dans une démocratie délibérative résulte d'une délibération publique, libre et sans contrainte, de tous les membres de la société, sur des questions d'intérêt commun. Nous retrouvons dans cet énoncé les deux critères qui définissent la légitimité d'une décision suivant le modèle délibératif à savoir la délibération et la représentation par le biais de la participation de tous les membres de la société. Une décision prise au terme du sondage délibératif danois est-elle légitime au sens idéaltypique donné par la théorie délibérative? Nous avons évalué, dans les sections précédentes, les critères de délibération et de représentation parce que la légitimité d'une décision, suivant la théorie délibérative, dépend du respect de ces deux critères. Par conséquent, l'évaluation de la légitimité d'une décision n'est pas possible en dehors de l'évaluation que nous faisons des critères de délibération et de représentation lors du sondage délibératif danois.

Le sondage délibératif peut être une amélioration par rapport au sondage d'opinion traditionnel, mais la question est cependant celle de savoir si celui-ci est un véritable lieu de délibération au sens idéaltypique comme nous l'entendons. Il semble que nous devons répondre par la négative. La mise en œuvre du sondage danois est difficilement conciliable avec la théorie délibérative. Nous avons montré que la délibération, dans le cas du sondage délibératif danois, ne rencontre pas les exigences posées par la théorie délibérative, plus particulièrement en ce qui a trait au processus de formation de l'opinion ainsi qu'à une position justifiée par la force du meilleur argument. La légitimité d'une

décision s'appuie sur la formation d'opinions par la délibération. Nous avons vu que la délibération lors de ce sondage n'est pas productrice d'arguments valides pour tous les participants. Le respect des procédures entourant la délibération ne mène pas à une décision mutuellement justifiable et donc légitime au sens idéaltypique de la démocratie délibérative. Il n'y a pas de lien suffisant entre le type de délibération tenu dans un sondage délibératif et le sens donné à une délibération légitime par la théorie délibérative. Nous ne pouvons nous résoudre à accorder une force légitimante à des conclusions obtenues suite à des délibérations tenues dans le cadre du sondage danois. La délibération lors du sondage danois ne respecte pas les conditions d'une délibération idéaltypique au sens de la théorie de la démocratie délibérative.

Nous avons également montré que le type de représentation qui dérive de la mise en œuvre du sondage danois ne respecte pas les conditions d'une représentation légitime au sens de la théorie délibérative. Plus précisément, les conditions d'ouverture du processus délibératif, d'égalité d'accès et de participation effective ne répondent pas aux exigences de la théorie délibérative. La légitimité de la représentation décrite par la théorie délibérative comme la possibilité pour chaque citoyen d'exprimer ses vues et opinions n'est pas celle résultant du sondage danois. Au contraire, dans le cas qui nous intéresse, la représentation n'est pas légitime suite à la participation de tous, mais plutôt par sa représentativité de la société danoise. En ce sens, la représentativité qui résulte du sondage étudié n'est pas légitime au sens de la théorie délibérative qui recherche une représentativité politique. Aussi, les conclusions au terme de la pratique du sondage danois ne sont pas effectives puisque les circonstances entourant la prise de parole des participants ne permettent pas d'établir à qui revient la responsabilité de ces conclusions. La participation au sondage délibératif ne correspond pas à la définition d'une participation effective donnée par la théorie délibérative. La représentation lors du sondage danois ne respecte pas les conditions d'une représentation idéaltypique au sens de la théorie de la démocratie délibérative.

Le sondage d'opinion délibératif danois représente-t-il une application conforme aux critères de légitimité de la théorie délibérative que sont la délibération et la représentation, et par conséquent une nouvelle forme de pratique politique légitime? Nous répondons par la négative à notre question de recherche et confirmons notre hypothèse que la mise en œuvre du sondage d'opinion délibératif danois n'est ni conforme à

l'ensemble des principes de la théorie délibérative ni ne présente une nouvelle pratique politique légitime.

Bref, nos conclusions sur la pratique du sondage délibératif indiquent que le débat entourant la démocratie délibérative procède à rebours, partant des énoncés théoriques sur la démocratie délibérative et des arguments en faveur de celle-ci pour aboutir à la composition d'un contexte qui se veut une application pratique de la théorie. Or, ce contexte n'existe pas et comme nous l'avons démontré, le sondage délibératif ne correspond pas au contexte idéaltype de la démocratie délibérative. Encore une fois insistons sur le fait que nous ne sommes pas contre le développement d'un dispositif comme le sondage délibératif. Au contraire, celui-ci permet une nouvelle réflexion sur la formation de l'opinion publique et participe à un questionnement plus général sur les sondages d'opinion. Notre problème se situe au niveau de la prétention des inventeurs du sondage délibératif à en faire une pratique de démocratie délibérative. Nous avons tenté de démontrer, en appliquant notre idéaltype de la démocratie délibérative au sondage délibératif, qu'il ne s'agit pas d'une pratique de démocratie délibérative. Évidemment, il faut être prudent lorsqu'il s'agit de retracer, dans la réalité, des modèles correspondant à une grille idéaltype. Cependant, nous croyons que suffisamment de distinctions ont été faites entre l'idéaltype délibératif et le sondage délibératif pour conclure que ce dernier n'est pas une pratique conforme aux idéaux véhiculés par la démocratie délibérative.

**TROISIÈME PARTIE**

**THÉORIE DÉLIBÉRATIVE: UNE CRITIQUE**

## CHAPITRE VI

### LIMITES DE LA DÉMOCRATIE DÉLIBÉRATIVE

Nous avons montré, dans le chapitre V, que la pratique du sondage délibératif n'est pas conforme à notre idéaltype. Nous voyons maintenant ce qui ne va pas avec les idéaux défendus par les théoriciens délibératifs. Le chapitre VI se divise en trois sections. La première section porte sur le concept de légitimité. La légitimité, dans une démocratie délibérative, est conditionnelle à la délibération. La question que nous posons est celle de la possibilité de la délibération comme critère de légitimité. À cette question, nous répondons par la négative et ce, parce que la rationalité d'une structure argumentative ne peut servir de fondement à la légitimité dans une société puisque nous n'adhérons pas au principe de légitimation postulant la capacité rationnelle d'une communauté de citoyens égaux à s'autodéterminer par la délibération dans un respect commun, dépourvu de toute forme de domination. La deuxième section présente une critique de la notion de délibération dans une démocratie délibérative. La démonstration faite par les démocrates délibératifs sur l'exigence de l'exercice d'un pouvoir revenant à des citoyens rationnels et justes n'est pas convaincante. Le processus de formation de l'opinion n'est pas un procédé universel et se voit déterminé par des conditions structurelles que la démocratie délibérative refuse de reconnaître. Bref, le concept de délibération n'est pas pensé de façon réaliste. La troisième section traite du critère de représentation. La transformation de ce principe au profit d'une participation de tous les citoyens est impossible à réaliser et ne génère pas les effets escomptés. Au contraire, le plaidoyer en faveur d'une participation universelle renforce les inégalités structurelles déjà existantes au sein de la société. L'égalité d'accès à l'espace public ne garantit pas une représentation juste et optimale de tous les citoyens.

#### 6.1 Concept de légitimité

Le premier problème que nous rencontrons dans la théorie délibérative est le fondement même de la légitimité soit le principe de délibération. Les modalités de détermination du légitime sont fondées sur la possibilité d'établir, par une structure argumentative, une volonté rationnelle basée sur la procédure. La volonté rationnelle est issue de la

délibération qui est la source de légitimité du modèle politique. L'adoption de politiques normatives est déterminée par la justesse des arguments avancés et non par l'affrontement d'intérêts divergents où la force de l'intérêt sert d'assise à la sanction d'une norme. Le paradigme libéral justifie son fonctionnement à partir de concepts comme l'autonomie individuelle et l'égalité politique<sup>188</sup> tout en gardant à l'esprit un certain scepticisme quant à l'impartialité des citoyens. La figure de l'*homo economicus* demeure en arrière-plan tenant compte des préférences rationnelles qui induisent ses conduites. La démocratie délibérative part des mêmes hypothèses mais met en scène un autre type d'acteurs dont les préférences sont influencées et formées à travers l'interaction sociale. La légitimité ne peut être générée que des interactions prenant place au sein de l'espace public. Le moment délibératif est ici élevé en tant qu'idéal légitimant la procédure.

Il nous semble que cet idéal est impraticable et insoutenable au niveau théorique. Le respect des procédures et l'équité de la délibération se déplacent au-dessus de l'idée de représentation. Il y a une idéalisation, chez les théoriciens, de la possibilité de mettre en place des conditions procédurales de délibération favorisant l'émergence de la rationalité et garantissant la légitimité d'une décision. Ces aspirations théoriques nécessitent un degré d'abstraction tellement grand, qu'il nous semble que la théorie se déplace vers une situation irréalisable au niveau de la pratique. L'idée d'une situation idéale de communication évacue toutes considérations sur l'importance de la rhétorique et de la persuasion lorsque des citoyens entrent en communication. Le problème entourant l'altération de la délibération par un jeu de pouvoir est loin d'être soldé et les moyens essentiels pour accorder un rôle institutionnel légitime aux citoyens en délibération ne sont pas envisagés.

La théorie délibérative préconise un système politique imposant aux citoyens un comportement politique trop exigeant et impossible à concevoir réellement dans le contexte présent. Quel régime politique serait possible pour la démocratie délibérative si par régime politique nous entendons au sens large «la forme que prend dans un groupe social donné la distinction des gouvernants et des gouvernés<sup>189</sup>»? D'où provient cette distinction dans une démocratie délibérative si gouvernés et gouvernants sont fusionnés?

---

<sup>188</sup> L'égalité politique entendue comme la considération égale du vote de chacun et la possibilité égale pour tous d'exercer ce droit.

<sup>189</sup> Maurice Duverger, *Les Régimes politiques*, Paris, PUF, Que sais-je, 1981, p.7.

D'où provient le pouvoir dans le cadre d'une démocratie délibérative et comment la délibération peut-elle engendrer du pouvoir? La démocratie représentative fonde la légitimité du pouvoir sur une délégation faite par les citoyens aux représentants. La notion de pouvoir est difficile à retracer dans le cadre de la démocratie délibérative puisque la légitimité d'une décision repose sur l'existence d'une délibération antérieure et le pouvoir quant à lui ne trouve pas de fondement. Cela dit, d'où peut alors provenir l'effectivité d'une décision s'il n'y a pas de pouvoir déterminé, identifié et habilité à imposer une forme de coercition? Dans un cas où il y a absence d'un pouvoir déterminé, comment la démocratie délibérative peut-elle revendiquer une autonomie propre et indépendante capable de réguler l'ordre social dans son entièreté? La formulation de la volonté collective au sein de l'espace public ne peut s'imposer d'elle-même, elle est réduite à n'être qu'un avis consultatif sans fondement prescriptif. Nous ne croyons pas que le pouvoir puisse être engendré, dans tous les cas, de la délibération pour ensuite influencer sur le système politique. L'institutionnalisation du pouvoir est nécessaire et bien que dans une démocratie délibérative, le pouvoir est légitime s'il est exprimé par la souveraineté populaire en délibération, il n'en demeure pas moins que les décisions doivent émaner d'une autorité institutionnalisée évoluant dans le cadre d'un système politique. L'institutionnalisation de cette autorité politique ne peut disparaître, ne serait-ce que pour assurer une certaine efficacité au système politique lui-même. Il convient donc de penser comment s'articule le pouvoir avec les rapports de domination qui persistent. Bref, nous ne pouvons nous contenter de légitimer l'ordre démocratique à partir de la problématique délibérative.

Si la légitimité advient de la délibération, alors nous devons nous demander si la délibération est légitime. En partant du postulat de la légitimité de la délibération, le problème se trouve alors dans la légitimité de ceux qui délibèrent. Pour un démocrate délibératif, cette légitimité doit nécessairement provenir de l'ensemble des citoyens en délibération et non pas d'un gouvernement choisi par une majorité librement exprimée. Comment s'assurer de la légitimité des parties prenantes à la délibération? La légitimité dérive de la possibilité donnée à tous les citoyens affectés par une décision de prendre part à la délibération. Cette idée relève plus d'une exigence idéale de la théorie révélant alors une antinomie avec la factualité sociale. Bien que tous puissent participer, il est évident que les citoyens n'ont pas le même niveau d'expertise et de ressources et que des différences sont repérables au niveau des revenus, de l'éducation, de la santé ou de

l'emploi. Il existe le danger que la maximisation du pouvoir aux citoyens entraîne inexorablement le pouvoir à certains citoyens. La nuance entre le *pouvoir de* et le *pouvoir sur*<sup>190</sup> est mince. Le problème d'une représentation universelle de toutes les voix possibles est alors soulevé. Est-il possible, même si tous participent, que toutes les opinions soient véritablement entendues et considérées ou s'il n'y a pas intuitivement un avantage accordé à certaines opinions qui semblent *a priori* plus acceptables que d'autres? Aussi, l'hétérogénéité d'une assemblée ne peut garantir à elle seule la diversité et la valeur des arguments exprimés, conséquemment la qualité de la délibération et surtout, la représentation de tous les groupes. Ce qui nous amène à poser l'idée d'une légitimité de l'avant-garde où les citoyens qui participent activement représentent en fait cette avant-garde sociale et du coup, nous tombons dans une forme élitiste de la représentation politique. Pire encore, la légitimité de cette avant-garde ne repose pas sur des élections, mais sur l'affirmation que les actions de celle-ci ne peuvent aller à l'encontre des intérêts des citoyens. En quoi ces porte-parole seraient-ils plus légitimes que des représentants élus? N'y a-t-il pas un risque de les voir se séparer des intérêts de la communauté? La question demeure ouverte et nous ne trouvons pas de réponse satisfaisante dans le modèle proposé par la théorie délibérative. La légitimité de la délibération pose le défi de prendre une place à travers les institutions dominantes, le capitalisme, les groupes politiques d'intérêts divergents et la bureaucratie. Comment la théorie délibérative peut-elle se fixer comme une hypothèse pratique et s'installer au-delà des circonstances réelles? Il nous semble que l'univers théorique de la démocratie délibérative ne répond pas aux demandes réelles de la collectivité. Voilà pourquoi il nous apparaît que la démocratie délibérative retourne à une vision complaisante de la démocratie où le fondement réel de la légitimité n'est pas démontré de façon satisfaisante.

## 6.2 Concept de délibération

Le paradigme délibératif accorde une force productrice à la délibération c'est-à-dire une capacité à améliorer la démocratie. À cette présomption, nous nous demandons comment et pourquoi un principe de délibération qui se concrétise dans l'idée d'argumentation rationnelle serait le seul principe par lequel se forme une volonté politique rationnelle? La délibération doit-elle être restreinte à la présentation d'arguments rationnels ou peut-elle

<sup>190</sup> Expression redevable à Yves Sintomer, *La démocratie impossible? Politique et modernité chez Weber et Habermas*, Paris, Éditions la découverte, 1999, p.396.

admettre d'autres types d'arguments relevant davantage du champ émotionnel? La dimension raisonnable ne peut être subsumée uniquement sous le principe de raison pratique. Il nous semble que les théoriciens délibératifs laissent de côté la possibilité réelle pour la politique de composer avec d'autres valeurs complémentaires ou encore antinomiques avec l'idéal rationnel comme: «la passion, l'engagement, la solidarité, le courage, l'esprit de compétition<sup>191</sup>», la ruse, l'égoïsme, l'hypocrisie, le clientélisme, la volonté de pouvoir, l'utilitarisme, la crainte, la vengeance, etc. Il y a un désir de subordonner l'ensemble des rapports sociaux à un mode de régulation discursif rationnel ce qui réduit considérablement toutes autres façons de communiquer pouvant être considérées légitimes, comme la manifestation de rue ou la rhétorique. Ces manières différentes d'entrer dans le débat politique qui impliquent des facteurs émotionnels et identitaires différents du mode délibératif, importent tout autant que la délibération. La théorie délibérative se présente comme plus flexible, pluraliste et efficace avec un cadre d'action qui repose sur la notion polysémique de concertation. Elle privilégie des dispositifs axés sur la délibération et la négociation et les utilise comme cadre référentiel à l'action publique. L'une des fonctions sous-jacente de la démocratie délibérative pourrait être en réalité de consolider l'idéologie d'une classe dominante qui sous le couvert d'un discours d'apparat démocratique, travaillerait à présenter une vue du monde cohérente, souple et médiatrice afin de persuader, sous la forme de la délibération, les classes aliénées de l'intégrité de sa domination ou de son hégémonie. Ce qui nous pousse à lancer l'idée que la démocratie délibérative ne serait plus qu'un ersatz de démocratie en ce sens que les citoyens sont sans doute informés, consultés et entendus, mais très rarement véritablement écoutés et mis en situation de décider.

Cela dit, qu'est-ce qui ne va pas avec le principe de délibération? Suivant Sanders, le principe de délibération pourrait avoir un effet destructif<sup>192</sup>. L'articulation d'un principe de respect mutuel où chacun se positionne vis-à-vis l'autre en postulant un principe d'égalité universelle est une position foncièrement tronquée à la base. Le problème est qu'il est difficile de s'opposer, sans se faire taxer d'antidémocrate, à des arguments qui défendent une égalité des ressources et une garantie d'égale opportunité de la part de tous à participer à l'espace public. Il nous semble pourtant que les démocrates délibératifs tombent dans un piège où l'utopie transcende les conditions de réalisation de la théorie,

<sup>191</sup> Michaël Walzer, *Raison et passion; pour une critique du libéralisme*, Belfort, Circé, 2003, p.40.

<sup>192</sup> Lynn Sanders, «Against deliberation», *Political Theory*, vol.25, no 3, (juin), p.348.

où les idéaux moraux sont irréconciliables avec les exigences de la réalité. L'existence d'une égalité formelle ne résout pas le problème jusqu'ici indépassable de l'égalité réelle des citoyens. Dans un schéma délibératif, le problème de l'égalité réelle se résout de lui-même par l'affirmation d'une égalité formelle assurée par un ensemble de procédures et de sophistications théoriques où chacun, par des garanties fondamentales, est susceptible de délibérer avec l'autre dans un état de respect mutuel et d'ouverture. Nous pensons que les hiérarchies identifiables dans des domaines qui ne sont pas explicitement politiques seront répétées au sein des groupes qui délibèrent. Référant à Sanders, «deliberation requires not only equality in resources and the guarantee of equal opportunity to articulate persuasive arguments but also equality in “epistemological authority”, in the capacity to evoke acknowledgement of one's arguments<sup>193</sup>».

La délibération ne fait pas qu'additionner les préférences des citoyens suite au vote, elle vise aussi à les transformer. La délibération permet-elle vraiment de modifier les opinions des citoyens afin de produire de meilleures décisions? La croyance que la délibération produit de meilleures décisions est bien présente chez les démocrates délibératifs. Or, les pratiques où la délibération existe au sens d'une démocratie délibérative sont peu nombreuses. La généralisation de ces recherches au contexte d'une société démocratique devrait être traitée prudemment. La réalité politique n'est pas une expérience contrôlée. Même si l'acquisition d'informations nouvelles forme des préférences plus informées, il n'est pas si flagrant que ces préférences s'orientent obligatoirement dans le sens du bien commun. L'acquisition d'informations nouvelles est-elle suffisante pour assurer la montée en généralité de la discussion vers la formulation d'arguments en fonction du bien commun et implicitement le détachement de considérations essentiellement personnelles? Sur ce point, les ambitions du modèle délibératif sont contestables. La seule délibération ne nous paraît pas capable de transformer le processus de formation de la volonté générale dans le sens du bien commun.

Il existe également une équivoque à postuler la rationalité des décisions à l'issue de la délibération. Déclarer ces décisions intrinsèquement rationnelles et les rendre normatives du fait de leur rationalité invite à une uniformisation de la pensée en ce sens que ce qui

---

<sup>193</sup> Lynn Sanders, *loc.cit.*, p.349.

est rationnellement acceptable est difficilement contestable. Comment se positionner en réaction face à des décisions rationnelles sur lesquelles nous posons un regard critique? Corollairement la marge favorisant un esprit de résistance rétrécit et la possibilité d'exprimer les désaccords est limitée par l'acceptation générale, suite à la délibération, de la rationalité d'une décision politique.

Nous ne pouvons demander autant de services à un simple principe de discussion. Dans un contexte d'inégalités structurelles, la délibération pourrait n'être qu'une forme rhétorique servant à occulter les formes de domination, elle serait en fait un avantage pour les groupes les plus influents de la société. Il existe, que nous le voulions ou non, des contraintes cognitives entre les participants qui ne possèdent pas tous les mêmes connaissances, et ce, malgré l'éducation qui peut leur être donnée. La discussion désintéressée est un concept pertinent, mais existe-t-elle en politique? La norme délibérative privilégie une discussion désintéressée et sans passion où chacun partage suffisamment de compréhension avec l'autre dans les situations de conflit pour en arriver à résoudre les problèmes collectifs. Or, le jugement du caractère raisonnable des arguments d'autrui est beaucoup plus contingent que le laisse croire la théorie délibérative en plus du fait que ce jugement se voit conditionné par les appartenances sociales. La différence sociale pose de nombreux défis à une conception délibérative de la légitimité que les théoriciens délibératifs mettent de côté. Les conditions matérielles pour en arriver à une délibération équitable sont difficilement réalisables. De plus, le projet d'une délibération à grande échelle n'est pas raisonnable dans un contexte où l'organisation des institutions démocratiques ne répond pas aux contraintes d'une démocratie délibérative.

### **6.2.1 Conditions procédurales de formation des volontés**

La démocratie délibérative accorde une grande importance aux conditions à respecter dans la formation des volontés des citoyens et contribue à l'apparition d'une conception de la démocratie où celle-ci devient un ensemble de procédures plus ou moins influencées par une recherche de substantialité. Le respect de la forme et de la procédure détermine le caractère démocratique du régime laissant de côté une conception plus substantive des fins de l'institution politique. Il est vrai que la pratique délibérative laisse une grande place à la discussion, mais dans le cadre d'une procédure bien déterminée. La procédure

détermine ce qui est juste, la justice est dépendante de la procédure qui nécessite quant à elle, des conditions très strictes. Afin de s'assurer qu'au terme de la délibération les préférences individuelles des citoyens sont filtrées à travers l'idéal du bien commun, nous devons nous assurer de l'impartialité de la structure mais aussi regarder le processus de formation de l'opinion ainsi que la justification des positions défendues en référence au meilleur argument.

### 6.2.1.1 Impartialité de la structure où il y a discussion

Les interactions entre les citoyens prennent place dans une structure égalitaire où la participation de tous est sollicitée. L'existence d'une structure délibérative idéale nécessite d'abord des réformes susceptibles de remédier aux inégalités engendrées par des conditions matérielles et cognitives différentes qui agissent sur les capacités utiles à l'action politique. Les recommandations faites par les démocrates délibératifs quant à un changement structurel sont irréalistes. Nous sommes consciente que l'irréalité des recommandations n'est pas une critique suffisante et que cette irréalité n'est pas le gage d'une réalisation impossible des propositions théoriques. Cependant, ce que nous critiquons est l'idée qu'un changement apporté aux conditions sociales serait suffisant à éliminer toutes formes de différences sociales. L'idée même d'impartialité pose le problème de la disparition des différences sociales. Même à l'intérieur d'une structure sociale idéale, nous ne pouvons effacer le fait inexorable qu'au sein d'un groupe, il y a toujours des intervenants dont les arguments ont plus de poids que d'autres et ce, même si leurs arguments ne sont pas les meilleurs. Nous parlons des effets subtils et parfois pernicious entraînés par la dynamique de groupe auxquels la théorie démocratique ne peut trouver de réponse. Suivant cette idée, Sanders affirme que «some people might be ignored no matter how good their reasons are, no matter how skillfully they articulate them<sup>194</sup>».

Les procédures servant à encadrer la formation des opinions sont relativement floues. Bien que l'emphase soit mise sur la nécessité d'un ensemble de procédures dialogiques, la théorie délibérative accorde peu d'attention au processus d'application des normes procédurales. Dans le même ordre d'idées, la légitimité ne peut se réduire à la

---

<sup>194</sup> Lynn Sanders, *loc. cit.*, p. 354.

transparence et à l'ouverture du dispositif, bref à la qualité procédurale, mais doit également considérer les caractéristiques des citoyens qui délibèrent. La crédibilité du discours portant sur la mise en place de structures impartiales dépend d'une éventuelle institutionnalisation des procédures délibératives et cette institutionnalisation demeure pour l'instant une pensée en chantier.

### 6.2.1.2 Processus de formation de l'opinion

La démocratie délibérative insiste fortement sur la raison pratique et sur l'expression rationnelle des citoyens tirées du respect des règles de discussion et des formes d'argumentation. La capacité présumée des citoyens à former une opinion en termes de rationalité est à notre sens fortement inspirée d'une philosophie libérale où l'individu est *a priori* un être rationnel habilité à choisir ce qui est bon pour lui. Une des vertus prêtées à la délibération est donc l'essor de l'autonomie individuelle dans la formation d'opinions rationnelles. La signification prise par l'autonomie individuelle est en fait un plus grand engagement de la part des citoyens dans les questions politiques plutôt que de remettre ce pouvoir aux mains d'une certaine élite ayant reçu le mandat de les représenter. Ceux-ci deviennent plus autonomes en ce sens qu'ils comprennent et envisagent les problèmes d'une manière différente, devenant tout à coup de bons citoyens, ouverts et libres, responsables et éclairés, du fait qu'ils sont entrés en délibération et, grâce à la diffusion et au partage de connaissances nouvelles, ils améliorent leur sort intellectuel et sont plus éduqués. L'autonomie implique ici une forme d'autogouvernance. La question de l'autonomie individuelle est spécifiquement une des caractéristiques de la démocratie libérale et/ou de l'idée de démocratie, quelque soit sa forme, où, du principe universel de la liberté de tous, procède le principe de l'autonomie de la volonté de chacun. Le problème est celui d'une liberté universelle où tous les citoyens évoluent sous un même niveau d'autonomie dans la formation de leurs opinions. L'ordre social implique des différences structurelles repérables par exemple chez certains individus qui, naturellement, ont tendance à moins s'exprimer et d'autres pour qui la prise de parole est facile. Comment le principe d'autonomie peut-il arriver à faire en sorte que ces gens, chez qui la prise de parole n'est pas évidente, puissent s'exprimer et surtout se faire entendre au même titre que les autres? En quoi le développement de l'autonomie individuelle au sein d'une démocratie délibérative serait-il différent de la valorisation de cette même autonomie dans le cadre d'une démocratie libérale? La différence entre les modèles

monologique et dialogique de la démocratie est que le premier considère des individus ayant une forme de rationalité qui les pousse à satisfaire des intérêts égoïstes alors que le second part d'individus ayant une forme de rationalité qui les mène à la recherche du bien commun. Or, nous ne croyons pas en la vertu universelle des citoyens et conséquemment en une autonomie permettant la poursuite d'intérêts essentiellement collectifs. Nous rejetons donc cette anthropologie optimiste de l'être humain défendue par la démocratie délibérative.

Plus loin encore va la position de Schumpeter qui argumente que les masses sont incapables de formuler des opinions rationnelles. Pouvons-nous espérer des citoyens, lorsqu'ils s'adonnent à la politique, un comportement qui ne soit pas infantile? Selon un modèle schumpetérien de la démocratie, la réponse est négative. Évidemment, sa position est plutôt élitiste dans la mesure où il défend l'idée que les citoyens ne sont pas intelligents, que les «public assembly seems a recipe for extracting only the basest performances of which humans are capable<sup>195</sup>» et que «typical citizens drops down to a lower level of mental performance as soon as he enters the political field<sup>196</sup>». Nous n'irons pas jusque-là, considérant le contexte historique dans lequel écrivait Schumpeter et ne niant pas que l'éducation du plus grand nombre puisse améliorer les compétences de tous. Toutefois, nous ne croyons pas que la délibération soit un remède à la conciliation de tous les intérêts divergents et conflictuels. La délibération peut mener à la polarisation des groupes c'est-à-dire qu'il existe une tendance à renforcer, même suite à la discussion, les opinions initiales. Chambers va dans le sens de la polarisation des groupes en affirmant que les «members of a deliberating group predictably move toward a more extreme point in the direction indicated by members<sup>197</sup>». En effet, si les opinions penchent en un certain sens, les individus peuvent avoir tendance à ramer suivant le courant pour ne pas décevoir les autres et se sentir approuvés par ceux-ci. Cela dit, la valeur de l'opinion elle-même s'en trouve faussée puisque la décision émergeant du processus n'est pas totalement libre de contraintes. Comment garantir une mobilisation qui pousse les citoyens à tomber dans un mode exclusivement politique, dépouillé de toutes implications personnelles, lors de la formulation de leurs opinions? Le seul respect de procédures strictes ne satisfait pas à l'assurance de cette garantie.

---

<sup>195</sup> Lynn Sanders, *loc.cit.*, p.354.

<sup>196</sup> *Ibid.*, p.355.

<sup>197</sup> Simone Chambers, *loc.cit.*, p.319.

L'idée d'échange de raisons est importante dans la formation des opinions des citoyens et elle est ancrée dans la notion d'autonomie de citoyens habiles à exercer leur raison pratique. Les problèmes débattus dans l'espace public sont envisagés exclusivement de manière rationnelle respectant les conditions propres à une argumentation raisonnable. Pourquoi le médium d'échange de raisons à l'intérieur d'un espace public est celui par lequel doit nécessairement passer la formation rationnelle des volontés politiques? Nous prétendons que la théorie délibérative a failli à établir cette preuve et que l'existence d'intérêts irréductiblement en conflit ne peut être évitée. Il y a une idéalisation trop optimiste du concept d'échange de raisons et de la réalité d'obtenir un consensus suite à cet échange. La lutte en faveur d'arguments au détriment d'autres est inévitablement menée dans une perspective stratégique. Le désir de voir son argument l'emporter passe finalement par l'utilisation de la stratégie. Les interactions face-à-face entre les citoyens ne peuvent assurément supprimer le conflit. L'échange de vues ne se pratique pas sur la base unique de la bonne foi raisonnable. Le point de départ d'une démocratie délibérative est le concept kantien de la raison pratique soit la faculté d'agir des sujets autonomes. Cette rationalité est remplacée par une raison discursive permettant la formulation d'arguments rationnels. L'idée que tout puisse être rationalisé et que tous sont en mesure d'évaluer et de vérifier empiriquement que les buts choisis correspondent parfaitement au système de valeurs défendu ne peut outrepasser la question du pluralisme inhérente au problème d'un espace public commun. La question du pluralisme des valeurs ne peut se réduire à un traitement purement décisionnel où la procédure triomphe de la substance et mène vers un accord loyal qui survient par voie procédurale. Le respect de la procédure n'efface pas au passage les conceptions éthiques que les citoyens se font d'une question et l'échange d'arguments est déterminé en dernier lieu par ces conceptions.

La théorie délibérative se doit d'intégrer une part de non rationnel dans son modèle. Certains projets, ne serait-ce que celui de l'institutionnalisation d'une démocratie délibérative, doivent défendre «ce qui est possible et souhaitable sans pouvoir le démontrer de façon rigoureuse<sup>198</sup>». Les arguments passionnels sont susceptibles de déclencher chez les citoyens des visions ouvertes sur l'histoire les arrachant à la réalité du présent dans laquelle ils se confinent afin d'analyser les problèmes soumis à leur jugement. En ce sens, ce qui est rationnel diminue souvent les perspectives d'une

---

<sup>198</sup> Yves Sintomer, *op.cit.*, p.384.

expérience politique de ce qui est impossible. La différence et la nouveauté n'ont parfois rien de raisonnable et les ignorer totalement dans l'immédiat du fait qu'ils ne sont pas rationnels réduit les possibilités d'innovation dans le futur.

### **6.2.1.3 Force du meilleur argument**

Les théoriciens délibératifs posent que la défense par les citoyens de leurs vues dans une situation idéale de délibération leur permet de s'émanciper des asymétries produites par la structure sociale afin de s'en remettre à la force du meilleur argument pour justifier leur position. Qu'est-ce qui fait qu'un argument est meilleur qu'un autre? Il faut être honnête et ne pas nier qu'un jugement moral est posé quant à la conviction que certains arguments sont plus raisonnables que d'autres. Or, les démocrates délibératifs refusent cette idée et prétendent qu'ils existent, indépendamment de toute conception morale, des arguments véritablement plus forts que d'autres. La force du meilleur argument conteste alors la contingence des choix parce que grâce à une discussion rationnelle, il est possible de voir émerger une forme de vérité à laquelle tous adhèrent. La légitimité de l'argument est issue de la supposition que ce dernier est plus rationnel qu'un autre. Les citoyens se soumettent à cette rationalité qu'ils reconnaissent comme légitime puisqu'elle favorise la formation d'une opinion meilleure suite à la délibération. Comment pouvons-nous prétendre à une rationalité universelle à laquelle tous souscrivent acceptant sereinement sa valeur supérieure? Il existe toujours des opposants pour refuser le schéma de rationalité qui leur est proposé et même dans des conditions d'idéalisation, le risque de tomber sous une forme de domination n'est pas improbable. Bref, nous ne sommes pas convaincues de la réelle possibilité pour un argument de l'emporter sur tous les autres sans l'utilisation d'aucune forme de pouvoir. L'unanimité étant impossible à atteindre, il doit nécessairement y avoir une forme de pouvoir en mesure d'imposer une décision qui soit légitime.

### **6.2.2 Prise de décision**

La décision implique la fin d'un processus discursif alors que suivant certains courants de la théorie délibérative, la délibération continue tant qu'il n'y a pas de consensus. Cela dit, la politique nécessite une prise de décision et le débat d'une limite dans le temps et c'est justement cette limite dans le temps qui pousse les participants à agir stratégiquement au

lieu de discursivement parce qu'ils sont contraints par le temps et qu'ils désirent faire adopter leur position.

L'institutionnalisation des dispositifs délibératifs se heurte donc à des limites. La mise en œuvre de ces dispositifs serait très coûteuse. La mobilisation des citoyens occasionnerait des frais. Toutefois, nous n'affirmons pas que l'institutionnalisation de ces dispositifs est impossible uniquement en évoquant la pensée passe-partout qu'est l'argument de type économique. Nous allons plus loin en nous demandant également à quel moment auraient lieu les délibérations? Il ne faut pas négliger que plusieurs citoyens ont une vie très chargée et que chaque parcelle de leur temps est comptée. Ces derniers ne peuvent pas régler tous leurs rapports par voie de discussion. Sur la base de quelles motivations se rendraient-ils délibérer suite à une journée de travail? Le bien commun? Le désir de jouer un rôle pertinent dans l'élaboration des normes sociales? Pour certains, il pourrait être réaliste d'envisager une participation réelle, mais pour d'autres, non. Le travail éducatif à ce niveau est beaucoup trop gigantesque à effectuer pour espérer une participation volontaire de tous les citoyens, mais aussi, ceux-ci ne disposent pas d'un savoir illimité. Le manque de ressources temporelles quant à la réalisation d'une vaste délibération a une influence sur l'institutionnalisation de mécanismes délibératifs. Il existe des contraintes imposant des prises de décisions rapides. C'est précisément pour ces raisons que nous avons recours à des assemblées représentatives, parce que tous ne peuvent siéger en permanence en assemblée.

Il est parfois nécessaire d'agir rapidement et la démocratie délibérative est d'autant plus utopique que poser l'exigence de la délibération de tous les citoyens n'est pas envisageable puisque les décisions sont souvent prises dans un état d'urgence. La réaction doit être rapide et s'inscrire dans une temporalité raisonnable où des décideurs plus informés détiennent plus de compétences pour solutionner des problèmes. Exiger des citoyens d'être polyvalents et en mesure de posséder toutes les informations nécessaires afin de former des opinions raisonnables sur tous les sujets soumis à la discussion relève de la fantaisie. Nous ne croyons pas qu'une société est plus juste seulement parce que les mécanismes de prise de décision par la délibération y sont généralisés.

### 6.2.2.1 Règle consensuelle

La séquence délibérative se traduit de la façon suivante: un échange d'arguments rationnels où la seule force applicable est celle du meilleur argument menant au consensus. La persuasion raisonnée est-elle suffisante pour unir et faire converger tous les points de vues vers une décision harmonieuse? Il nous semble que non puisque des interventions autres que raisonnables agissent sur la formation des volontés. La société est travaillée par des contradictions et la tendance à vouloir refouler le conflit mène à des abus où l'homogénéité supplante l'hétérogénéité. Que pouvons-nous faire de ceux qui ne se rallient pas au consensus? Devons-nous les exclure? Comment concevoir un espace à la fois ouvert et homogène? Un dialogue raisonné mène-t-il vraiment à un consensus raisonnable? Le conflit est partie de la dynamique démocratique et il est pour nous synonyme d'une forme de vitalité au sein de l'espace public. Il faut donc «débarasser la délibération démocratique du fantôme de l'unanimisme qui hante encore la problématique habermasienne<sup>199</sup>».

Nous pouvons aussi nous demander si tous les sujets peuvent être soumis à la délibération. En effet, des questions éthiques comme le droit à l'avortement, le suicide assisté, le meurtre par compassion, la pornographie infantile, la prostitution, le mariage entre conjoints de même sexe ou encore les allocations d'assurance sociale impliquent de plus grandes émotions qu'une décision portant sur la construction d'un pont. Cela dit, l'angle et la portée de la délibération varient selon l'accessibilité de la question traitée et de l'information détenue par chaque citoyen. Quel type d'arguments impartiaux peuvent être avancés par les participants concernant des questions où les valeurs personnelles de chacun s'y trouvent engagées? Sur ces questions, comment pouvons-nous soutenir que le changement de préférences en faveur d'un consensus a effectivement eu lieu pour le mieux? L'universalité de la délibération n'a pas été établie et nous ne pouvons être en mesure de construire une hiérarchie neutre de valeurs fondamentales même si cette détermination se produit dans un contexte délibératif puisque les préférences personnelles sont trop contingentes pour les fixer à un moment donné dans le temps. Il existe un obstacle entre le singulier et l'universel et certaines questions ne sont pas susceptibles de

---

<sup>199</sup> Yves Sintomer, *op.cit.*, p.379.

vérité. Quels sont alors les sujets pouvant être soumis à la délibération et capables d'emporter les conceptions particulières?

L'idée de consensus n'est en fait qu'un idéal pour certains théoriciens, mais comme nous l'avons mentionné, les normes doivent être avalisées par un principe plus fort que celui de majorité. Ce qui caractérise la délibération est l'accord qui en résulte. Le problème le plus difficile à résoudre réside donc dans la pluralité des conceptions normatives entourant les visions du monde et la notion de bien commun. Il n'est pas impossible que l'unanimité et l'accord rationnel ne surviennent pas. En réalité, l'unanimité émerge rarement de la discussion. Les différents groupes adhèrent à des visions qui sont conformes à leur ancrage dans la société. La théorie délibérative tente de faire de la volonté consensuelle une volonté dans laquelle il n'est plus nécessaire de considérer les antagonismes de classe. Afin de résoudre le désaccord, il faudrait identifier des principes partagés par tous et dont la signification ne pose pas problème ce qui supposerait d'être capable d'identifier ces principes. Or, il apparaît plus que raisonnable de douter de la réussite de cette tâche. Comment avaliser des valeurs généralisables au point d'en venir à un consensus? Nous estimons que ce à quoi peut, dans les meilleures conditions, ambitionner la délibération n'est pas tant de découvrir une voix commune que de considérer et d'entendre les perspectives traditionnellement exclues.

La théorie délibérative propose également l'idée de pluralisme raisonnable qui s'explique comme «the fact that there are distinct, incompatible understandings of value, each one reasonable, to which people are drawn under favorable conditions for the exercise of their practical reason<sup>200</sup>». L'idée d'exclure la possibilité d'un consensus sur certaines valeurs mène à une conception procédurale de la démocratie où la source de la légitimité réside dans la garantie d'une procédure de prise de décision juste à laquelle certaines valeurs sont associées notamment, l'ouverture, l'égalité d'accès au processus et la considération de toutes les alternatives<sup>201</sup>. C'est donc autour de l'idéal du principe de justification que s'organisent la procédure délibérative et la recherche de l'entente. Le principe de justification procède quant à lui d'un raisonnement public libre de contraintes parmi des

<sup>200</sup> Joshua Cohen, «Procedure and Substance in Deliberative Democracy», dans Sheyla Benhabib (dir.), *Democracy and Difference: Contesting the Boundaries of the Political*. Princeton, Princeton University Press, 1996, p.96.

<sup>201</sup> *Ibid.*, p.96.

citoyens égaux. Même en laissant de côté la recherche du consensus et en justifiant la décision par une procédure idéale où les conditions idéales d'argumentation sont rencontrées, la difficulté de la légitimation de la décision demeure parce que le principe de justification est lui-même incompatible avec la réalité telle que conçue par la théorie délibérative.

### **6.3 Concept de représentation**

L'idée de représentation dans une démocratie délibérative se trouve au centre du débat, inextricablement liée aux concepts de légitimité et de délibération. De quelle façon les citoyens doivent-ils être représentés? La théorie délibérative propose une forme de représentation différente de celle mise en place dans le cadre de la démocratie moderne puisqu'il y a conviction que l'élection ne concourt qu'imparfaitement à la réalisation d'une démocratie radicale. Dans un cadre délibératif, la participation effective des citoyens garantit automatiquement la représentation de ceux-ci ainsi que la légitimité d'une décision. La responsabilité politique retourne aux citoyens qui ont le privilège d'élaborer les normes auxquelles ils se soumettent, par là, ils deviennent les gouvernants. Chaque citoyen doit avoir la possibilité de faire entendre son point de vue sinon l'exigence d'une ouverture universelle n'est pas remplie. En revanche, nous interroger sur la possibilité de mise en place d'un espace délibératif efficace, c'est également nous interroger sur les raisons qui ont mené à l'instauration d'un système représentatif et ne pas réduire la représentation politique à une représentation-miroir, une image réelle du peuple dans son ensemble, mais accepter que le mécanisme représentatif implique un mode de délégation par lequel la prise de décision devient possible. Pour la théorie délibérative, l'idée de représentation ne fait pas sens et un plaidoyer se fait en faveur d'une participation universelle par laquelle s'élaborent les décisions politiques.

En ce qui nous concerne, nous partons de l'idée qu'il ne suffit pas de décréter l'égalité d'accès à l'espace public pour que tous se saisissent de leur droit de parole et participent à la délibération. Le défi de la démocratie délibérative est de montrer comment l'idée d'égalité véritable dans une démocratie peut être crédible dans les sociétés complexes et pluralistes. Du désir de la participation de tous nous ne pouvons déduire que tous participent dans les faits et même si c'est le cas, ne sont-ce pas les citoyens en meilleure situation ainsi que les plus compétents qui remporteront le débat? La participation

véritable est-elle possible sans que certains groupes ne monopolisent l'essentiel du pouvoir? Est-il possible que tous participent à la visée du bien commun sans que certains ne demeurent dans une situation où la défense de leurs propres intérêts ne prévale? En adoptant cette position, nous devons nous questionner sur la légitimité de ceux qui participent, contrairement au paradigme délibératif qui, en affirmant la participation équivalente et effective de tous les citoyens, s'aveugle devant l'existence même du problème entourant la légitimité d'une décision.

### **6.3.1 Conditions de la représentation**

La représentation, dans une démocratie délibérative, doit remplir certaines conditions afin d'être légitime. Nous avons retenu trois composantes à cette dimension que nous considérons comme des conditions indispensables à la réalisation de la représentation dans une démocratie délibérative. Il s'agit de l'ouverture du processus délibératif, de l'égalité d'accès à ce processus et de la possibilité d'une participation effective. Examinons les critiques que nous pouvons adresser à ces idéaux théoriques.

#### **6.3.1.1 Ouverture du processus délibératif**

La représentation des citoyens passe par une participation à la délibération précédant la prise de décision et non par le principe de majorité qui l'emporte au terme d'un vote. L'ouverture du processus délibératif nécessite l'égalité d'accès de tous à l'espace délibératif ainsi qu'une participation qui soit effective. Le premier problème entourant le principe d'ouverture à tous les citoyens est tout simplement une difficulté d'opérationnalisation. Il est impossible, dans le cadre actuel, ne serait-ce que pour des considérations d'efficacité, d'envisager l'ouverture permanente, à tous les citoyens, d'un espace décisionnel. Ceci dit, par souci d'opérationnalisation, il doit y avoir une forme de représentation à un certain moment dans le processus délibératif. Les citoyens qui délibèrent ne sont pas des représentants au sens traditionnel, mais plutôt un ensemble dont la représentativité doit être assurée. Or, même s'il y a réalisation d'un microcosme où toutes les valeurs et attitudes de la population sont représentées selon la théorie délibérative, il est dangereux de croire qu'une position socio-démographique similaire implique *de facto* le partage des mêmes idées. De la délibération ne naît pas inévitablement une représentation légitime, au contraire c'est la représentativité qui est

recherchée. Nous ne partageons pas cette opinion qui fait de la représentativité un mode légitime de prise de décision. Nous éprouvons un problème avec l'idée qui voudrait qu'un échantillon, dont la représentativité est certifiée, puisse prendre légitimement position sur diverses questions. La légitimité d'une décision politique ne peut être garantie par la représentativité de ses décideurs qui eux, tirent leur légitimité de caractéristiques socio-démographiques et non d'un choix exercé par l'ensemble de la population. Ainsi, nous ne pouvons, sur la base d'un principe d'ouverture formelle, présumer que ce dispositif fonctionne concrètement et encore moins de sa légitimité factuelle<sup>202</sup>.

### 6.3.1.2 Égalité d'accès au processus délibératif

Nous l'avons vu, tous les citoyens concernés par l'élaboration d'une norme politique ont la possibilité égale de participer à la délibération. Cependant, nous ne pouvons réduire la question de l'accès à la présence ou non d'exclusions formelles. Bien que les exclusions officielles soient absentes dans le cadre de la démocratie délibérative, nous devons nous questionner sur la possibilité d'une implication égale des citoyens qui participent à l'expérience délibérative dans un sens où les inégalités de classe, ethniques ou de genre viendraient biaiser la délibération. Nous croyons en fait que l'instauration d'espaces de délibération peut mener rapidement à une sur-représentation de certaines catégories de la population comme par exemple, les plus éduqués, les militant actifs, les membres de diverses organisation, les représentants syndicaux, bref, des groupes de citoyens s'inscrivant déjà dans une logique de participation au sein de la société civile. Le point que nous défendons est que les citoyens se déplacent s'ils ont une opinion particulière à faire valoir et non afin de discuter et de confronter leurs vues sur différentes affaires publiques. Toutefois, nous ne nions pas que certains puissent se déplacer dans cette optique.

Les interventions effectuées par les participants n'ont pas toutes le même poids. Tout bien considéré, c'est la probabilité même de leur participation qui est inégalement répartie en fonction de l'origine sociale et conséquemment du capital symbolique de chaque participant. L'existence de rapports de pouvoir et de domination influe sur le déroulement des discussions. Par exemple, un certain statut conféré à un participant lui permet de faire

---

<sup>202</sup> Marion Gret et Yves Sintomer, *Porto Alegre; L'espoir d'une autre démocratie*, Paris, Éditions La Découverte, 2002, p.93.

valoir son point de vue du simple fait de sa position d'autorité et d'user d'un argument de compétence afin de consolider et légitimer sa position. La démocratie délibérative ne peut assumer que les citoyens disposent de positions assimilables les unes aux autres dans l'espace public et qu'ils sont susceptibles de faire usage de leurs ressources ainsi que de leurs capacités de manière similaire. Malheureusement, une structure délibérative idéale postule que l'unique égalité démocratique a la possibilité de remplir cette exigence. À une objection qui pose que certains sont mieux servis que d'autres dans le processus délibératif, les démocrates délibératifs s'en remettent à leurs impressions pour affirmer le contraire:

The other deliberative pathology cited by alarmists is the domination of the discussions by more privileged members of the society, presumptively well educated and articulate white males. In this case, we can report only impressions -- both ours and the participants' --- but have the data to do more<sup>203</sup>.

Cela dit, il faut attendre que des données empiriques soient en mesure de venir confirmer ou infirmer leurs impressions. Il y a donc un travail évident à faire au niveau de l'analyse des interactions qui se déroulent lors de la délibération et nous concédons que notre critique à ce niveau n'est pas des plus convaincante. Nous devons vérifier si l'existence d'une situation délibérative réelle permet à tous les citoyens de construire une opinion autonome et raisonnable évoluant sous un registre communicationnel et non stratégique. Comme nous l'avons mentionné à plusieurs reprises, nous n'adhérons pas à l'idée véhiculée que la présence de l'autre favorise la formulation de points de vue empathiques et le développement d'une communication égalitaire entre tous. Il est impossible de développer une théorie politique en partant de l'idée d'une société juste et indifférenciée, mais plutôt du contexte social général dans lequel nous évoluons. Cela signifie que nous devons partir du fait qu'il y a des différences et que certains groupes sont potentiellement opprimés ou désavantagés. Dans un sens, la théorie peut se fermer à la différence et aux inégalités, mais la société, elle, ne le peut pas. Seule l'attention portée à ces différences peut permettre l'inclusion et la participation de ceux qui sont habituellement laissés pour compte.

---

<sup>203</sup> James Fishkin et Robert Luskin, *Experimenting with a Democratic Ideal: Deliberative Polling and Public Opinion*, p.17.

### 6.3.1.3 Participation effective

Nous ne remettons pas en cause la valorisation d'un modèle normatif de l'espace public, au contraire, ce sont plutôt les présupposés sur lesquels repose la théorie délibérative qui nous posent problème notamment l'idée d'une participation effective. Cette idée connaît des limites simplement parce qu'elle se heurte à un cadre où l'hétérogénéité des sociétés a pour conséquence l'impossible généralisation des interactions face-à-face et de la participation de tous les citoyens. Nous croyons que la participation directe des citoyens doit jouer un rôle, mais aussi que des instances représentatives sont nécessaires. Une difficulté persiste toujours quant à la participation effective des citoyens. Les dispositifs délibératifs ont comme mandat d'assurer la participation de tous les citoyens aux discussions d'enjeux collectifs et de rendre ces discussions effectives. Ce qui caractérise ces dispositifs est spécifiquement le fait qu'ils ne possèdent pas de caractère proprement effectif mais bien consultatif puisqu'ils «ne sont jamais en prise directe avec la décision démocratique<sup>204</sup>», à quelques exceptions près, mais suivant certaines limites comme le budget participatif de Porto-Alegre. La démocratie délibérative soulève un paradoxe dans la mesure où elle tente de procurer la parole aux citoyens, mais un doute subsiste toujours quant à la rationalité de cette parole. Ces derniers doivent faire face à une demande exigeante d'afficher des opinions politiques réfléchies et se voient en même temps refuser cette capacité d'articulation afin de pouvoir écarter leurs opinions. Les citoyens développent une attitude schizo-phrénique quant à l'effectivité de leur participation puisqu'il y a une demande d'implication de la part de ceux-ci alors qu'il n'y a pas ou peu d'attention portée à leurs recommandations.

L'intervention des citoyens dans l'élaboration des normes renforce-t-elle vraiment la légitimité de ces normes? Quels sont les effets de l'irruption des citoyens dans un espace discursif? Y a-t-il la possibilité d'un éventuel recours à la manipulation des citoyens, et ce proportionnellement à la grosseur de l'assemblée? Les grandes assemblées tendent à être différentes des petites. Le débat, dans une grande assemblée, peut manquer de cohérence et être dominé par un petit nombre d'individus détenant les habiletés et le charisme pour prendre la parole<sup>205</sup>. Ce ne sont plus les seuls arguments qui déterminent la décision mais bien évidemment la capacité pour l'orateur de manipuler la rhétorique. Ainsi, l'hypothèse

<sup>204</sup> Loïc Blondiaux, «L'idée de démocratie participative: enjeux, impensés et questions récurrentes», p. 124.

<sup>205</sup> Graham Smith, *op.cit.*, p.36.

selon laquelle tous les citoyens sont capables de participation effective est à la fois une vertu et un problème de la démocratie délibérative. D'une part, plus l'assemblée délibérante est grande, plus la manière dont se déroule la délibération est aléatoire et conséquemment, les participants développent difficilement les facultés leur permettant de délibérer laissant le monopole de la délibération aux personnes plus habiles. D'autre part, plus le nombre de participants délibérant est petit dans le but de les protéger face à la pression de la communauté et de la possibilité d'une forme de manipulation, plus la délibération se fait de manière close. Les petits groupes peuvent favoriser la rencontre de l'autre tout en permettant aux participants de se connaître et de développer un lien de réciprocité avec les autres qu'ils sont alors en mesure de mieux comprendre. Or, cette relation de confiance et cette réciprocité se forment au sein de petits groupes et ne peuvent être généralisées à l'ensemble de la société. Encore plus, rien ne prouve que le rapprochement effectué par l'établissement de relations face-à-face dans un petit groupe ne contribue pas à fortifier un esprit de clocher ou à fragmenter la société en petits groupes. Voilà pourquoi, nous nous trouvons, dans les deux cas, en contradiction avec l'esprit d'ouverture proposée par la théorie délibérative, laquelle nécessite la participation effective du plus grand nombre.

### 6.3.2 Espace public

L'idée d'espace public désigne un espace «où la participation politique se concrétise au moyen de discussions. C'est l'espace où les citoyens débattent de leurs affaires communes, et donc une arène institutionnalisée d'interaction du discours<sup>206</sup>». L'universalité de l'espace public va dans le sens de l'inclusion et de la participation de tous à la recherche du bien commun. Le présupposé d'universalité a pour conséquence de repousser toutes formes de particularismes vers la sphère privée faisant de l'homogénéité une condition nécessaire à une participation publique. L'adoption d'un point de vue général transcende les intérêts particuliers refoulant ainsi tout le problème de la différence. La totalité subsume l'unicité et devient le registre privilégié de la délibération. Le danger est celui d'un discours unitaire et englobant aveugle face à la différence empêchant une participation universelle et inclusive ainsi que la réalisation d'une citoyenneté authentique. Le désir d'universalité contrecarre l'inclusion de tous en ce sens

<sup>206</sup> Nancy Fraser, «Repenser la sphère publique: une contribution à la critique de la démocratie telle qu'elle existe réellement», *Hermès*, no 31, 2001, p.129.

que le recours à la différenciation n'est plus possible puisqu'il inspire des sentiments antidémocratiques et soulève des soupçons quant au fondement d'un traitement particulier. Or, un projet trop inclusif opère *a priori* le rejet de certains citoyens comme le défend Young lorsqu'elle écrit: «The full inclusion and participation of all in law and public life is also sometimes impeded by formulating laws and rules in universal terms that apply to all citizens in the same way<sup>207</sup>». La théorie délibérative ne résout pas le défi que pose la différence sociale. Nous ne croyons pas que postuler l'universalité de l'espace public puisse contribuer réellement à la participation de tous les citoyens, d'autant plus que la création d'espaces publics n'est pas suffisante pour que ceux-ci soient fréquentés. Les conditions de publicité et de développement de la citoyenneté nous paraissent difficiles à rencontrer et intrinsèquement, l'idée de représentation par la participation de tous n'est pas réaliste.

#### 6.3.2.1 Publicité

L'idée de publicité implique que l'argumentation entre les citoyens se fasse publiquement, de manière ouverte et transparente. Il y a une offre d'arguments portant sur les différentes conceptions du bien commun et des tentatives de la part de chacun afin de convaincre l'autre du fondement de ces conceptions. La publicité n'engendre pas à elle seule la transformation des échanges de raisons en des propositions tournées naturellement vers le bien commun et totalement articulées. La théorie délibérative néglige le fait que l'espace public puisse être manipulé, que son accès n'a jamais été équitable et qu'il est souvent soumis à des forces hasardeuses. Nous défendons l'idée que la publicité ne crée pas de la rationalité. La théorie délibérative assure que parce que les arguments avancés sont publics, ils sont inévitablement rationnels. Or, ce n'est pas parce qu'il y a facilité d'accès à des discussions que celles-ci sont rationnelles ou réfléchies et qu'il y a reconnaissance des arguments de l'autre. La reconnaissance du discours de l'autre est beaucoup plus contingente que ne peut le penser les démocrates délibératifs et ces derniers doivent s'attaquer au problème de la pluralité des revendications et non postuler que de la publicité de celles-ci naît l'entente.

---

<sup>207</sup> Iris Marion Young, «Polity and Group Difference: A Critique of the Ideal of Universal Citizenship», dans Cass R. Sustein, *Feminism & political theory*. Chicago, The University of Chicago Press, 1990, p.141.

Les limites de l'espace public sont en quelque sorte contenues dans les limites de la démocratie même et poser une exigence de publicité ne règle pas le problème de la désaffectation des citoyens pour la *res publica* et pour la délibération, qu'il s'agisse par exemple de la participation aux élections, aux réunions publiques, aux enquêtes d'intérêt public ou à toutes formes de débat public<sup>208</sup>. Les espaces de délibération sont souvent des lieux de conflits où le consensus n'est pas nécessairement recherché<sup>209</sup>. La publicité ne garantit ni la bonne entente, ni la participation de tous. En clair, nous pouvons nous demander à quel point l'exigence de publicité contraint la façon dont se développe l'argumentation des citoyens. En ce sens, nous croyons que la publicité des débats peut mener certains groupes de citoyens à vouloir se démarquer idéologiquement et du coup à tendre vers la rhétorique<sup>210</sup>. Bref, un autre principe que celui de la publicité doit être développé afin de garantir que les citoyens ouvrent leur esprit face aux propositions des autres. Un travail de spécification doit être fait afin d'expliquer adéquatement comment la publicité arrive à contenir les préférences individuelles pour parvenir à un échange rationnel.

### 6.3.2.2 Citoyenneté

La démocratie délibérative mise sur l'engagement civique des citoyens grâce à l'apprentissage d'une citoyenneté active. Il y a donc nécessité de voir un élargissement du sens de la communauté pour les fins d'un agir démocratique au sein d'un groupe. La coopération entre les citoyens rend acceptable la recherche de compromis entre les différentes positions. Le noyau de la citoyenneté est donc institué par une participation à l'élaboration des normes. La participation au débat suppose la capacité de chacun à pouvoir s'exprimer. Ce préalable ne va pas de soi et nous ne pouvons présumer la possibilité pratique de la délibération sur la base d'un postulat qui n'est pas rencontré. Le fonctionnement de la démocratie délibérative nécessiterait un sens collectif plus fort que celui existant dans les sociétés actuelles<sup>211</sup> et il implique de chacun l'écoute de l'autre ainsi que la reconnaissance du bien-fondé de besoins parfois opposés aux siens. La

<sup>208</sup> Alain Girod, «La «proximité» contre la démocratie?», dans Bernard Castagna, Sylvain Gallais, Pascal Ricaud et Jean-Philippe Roy (dir.), *op.cit.*, vol.2, p.267

<sup>209</sup> Melissa S. Williams, «Représentation de groupe et démocratie délibérative: une alliance malaisée», *Philosophiques*, vol.29, no 2 (automne) 2002, p. 228.

<sup>210</sup> Leary Gagné, «La délibération circonstancielle en théorie démocratique», *Philosophiques*, vol.29, no 2 (automne) 2002, p.331.

<sup>211</sup> Nous renvoyons à l'œuvre de C.B. MacPherson, 1985.

capacité empathique des citoyens ne nous semble pas l'aptitude la plus répandue au sein de la société. Une politique fondée sur la participation des citoyens exige une forte identification à la collectivité. Dans un contexte où il y a fragmentation des intérêts et des identités, comment supposer que des citoyens considèrent des politiques essentielles à l'existence même de la collectivité? Quel type d'appartenance peut les rassembler au sein de ces formes de participation? Comment institutionnaliser ce projet susceptible de pallier aux malaises de la modernité? Le pluralisme et la complexité des sociétés modernes semblent être des obstacles à la démocratie délibérative.

Une hypothèse mise de l'avant par la démocratie délibérative est la formation, grâce à la participation, de bons citoyens qui deviennent plus raisonnables, plus justes et plus conscients des besoins de tous. Comment et pourquoi l'exercice public de la délibération posséderait-il des effets éducatifs sur les citoyens? Il est vrai qu'il y a une valorisation de la diffusion d'informations dans régime délibératif mais justement, rien ne prouve que le changement d'opinion ne soit pas essentiellement attribuable à la diffusion de cette information et non à la délibération proprement dite. Il semble de surcroît que le changement d'opinion devient de moins en moins probable à mesure que nous avons à faire avec un citoyen radical. Nous nous questionnons également sur l'essence d'un citoyen idéal. Qui est-il? Cela donne lieu à un jugement de valeur afin de déterminer si ce dernier est un bon ou un mauvais citoyen. Tous les citoyens ne peuvent s'exprimer en termes d'intérêt général et donc avoir accès à l'universel, ce qui réduit considérablement le nombre de personnes pouvant être considérées comme de bons citoyens. En fait, la délibération est une demande en faveur d'un type particulier de discussion qui nécessite une absence de passion et la présence de raison et de logique. Suivant la pensée de Sanders, l'exercice public de la raison met l'emphase sur un type d'intérêts qui peut effectivement être compris par tous en pratique mais qui sert en fait les intérêts des mieux nantis et qui du coup anéantit ou efface les expériences particulières ou les intérêts des autres groupes de la société<sup>212</sup>. En fait, «learning to deliberate in America might be inseparable from indoctrination in familiar routines of hierarchy and deference<sup>213</sup>». La tension entre le citoyen réel et le citoyen idéal et raisonnable exigé par la théorie délibérative nous paraît toujours présente.

---

<sup>212</sup> John S. Dryzek, *Deliberative Democracy and Beyond: Liberals, Critics, Contestations*, p.64.

<sup>213</sup> *Ibid.*, p.65.

## CONCLUSION

La démocratie délibérative ne pose pas le problème de la légitimité de manière traditionnelle, c'est-à-dire comme un problème de séparation des pouvoirs, mais plutôt en regard de deux critères: la délibération et la représentation. Le degré de légitimité est conditionnel au respect de ces deux critères. La théorie délibérative opère un changement conceptuel qui touche le principe de légitimité et qui implique un déplacement du pouvoir décisionnel vers des instances délibératives. Or, c'est précisément ce déplacement qu'il faut remettre en question et conséquemment la validité d'un principe démocratique basé sur le processus de formation des volontés par la délibération et la participation de tous les membres de la société.

La question qui se pose est de savoir si la mesure de la légitimité démocratique à travers la délibération et l'implication directe des citoyens dans les instances décisionnelles permet un approfondissement de la démocratie susceptible d'apporter une réponse à la crise de la démocratie représentative. Nous ne nions pas qu'une réflexion sur la délibération et la participation revitalise le débat sur la démocratie et au surplus, nous admettons sans retenue le bien-fondé de cette réflexion, mais nous estimons que sa mise en oeuvre telle que posée par le paradigme de la démocratie délibérative est impensable. Cela dit, la construction d'une théorie démocratique viable ne peut passer outre l'exigence d'être réaliste et doit démontrer qu'elle participe ou peut participer au réel. Nous avons donc vérifié s'il y a possibilité d'une application empirique des principes de

la théorie délibérative en examinant une pratique qui se veut une expérience de démocratie délibérative: le sondage délibératif.

Notre objectif principal était de voir si le sondage délibératif danois correspondait à une pratique délibérative au sens idéaltypique de la théorie délibérative. À l'aide de notre idéaltype de la démocratie délibérative, nous avons montré que le sondage danois n'était pas en mesure de remplir l'ensemble des critères posés par la théorie délibérative. Plus particulièrement, les critères de légitimité que sont la délibération et la représentation n'ont pas été remplis. Bien que la pratique du sondage délibératif puisse être une évolution par rapport au sondage traditionnel, il n'en demeure pas moins que certains aspects de cette structure font en sorte qu'elle ne corresponde pas à une pratique délibérative telle que définie par la théorie délibérative. La tension qui existe entre la représentation et la délibération de tous les membres de la société, la rationalité du processus de formation des volontés par la délibération et la responsabilité des décisions prises dans le cadre d'un sondage délibératif témoignent des difficultés inhérentes à cette pratique. D'autres problèmes ont également été examinés notamment la possibilité pour les participants à se référer uniquement à l'intérêt général dans la formulation de leurs arguments, l'existence même d'un meilleur argument, l'atteinte du consensus, la chance pour tous de s'impliquer dans le sondage délibératif ainsi que la formation de meilleurs citoyens au terme de l'expérience délibérative. Ces difficultés provoquent un sérieux doute quant à l'existence d'affinités véritables entre le sondage délibératif danois et le modèle démocratique proposé par la démocratie délibérative. Nous concluons qu'il ne peut y avoir, dans le cas étudié, d'analogies suffisamment fortes entre les champs pratique et théorique qui puissent nous autoriser à considérer le sondage délibératif comme une pratique de démocratie délibérative.

Nous devons aussi nous questionner sur la matérialisation des concepts théoriques de la démocratie délibérative et sur la mise en place d'un modèle délibératif plus englobant. Il existe des limites à l'institutionnalisation de la démocratie délibérative. Nous avons insisté sur les problèmes auxquels doit faire face la théorie de la démocratie délibérative. Nous remettons en cause un des fondements de cette théorie à savoir une confiance illimitée en la rationalité et la bonne foi des citoyens. Poser la délibération démocratique ainsi que les avantages et vertus qui en découlent comme fondement de la théorie soulève une interrogation quant à l'application de ces principes dans la réalité. L'approche

délibérative nie précisément les données factuelles du réel. En effet, postuler la capacité rationnelle de tous les citoyens à s'exprimer par le mode délibératif, dans un cadre dépourvu d'inégalités structurelles, illustre notre idée selon laquelle la théorie délibérative demeure au niveau d'une approche idéale faisant en sorte qu'il est difficile d'arrimer la théorie politique aux pratiques des démocraties actuelles en plus de diminuer les possibilités réelles d'une réforme démocratique. Évidemment le lecteur peut s'objecter et soutenir que nous ne pouvons réfuter une théorie en lui opposant uniquement la pratique. Nous sommes d'accord avec cette affirmation, c'est pourquoi notre critique n'est pas limitée à la pratique délibérative, mais également à la formulation de son idéal théorique. Le fait est que tant au niveau de la pratique que de la théorie, les démocrates délibératifs ne nous ont pas convaincue que leur approche recèle une solution aux problèmes des démocraties libérales. Leurs propositions ne sont pas satisfaisantes. Nous croyons en fait que la démocratie délibérative, conçue en opposition explicite avec la démocratie représentative libérale, passe plutôt pour une de ses formes.

La démocratie délibérative est-elle vraiment un nouveau modèle de démocratie comme son nom le propose ou simplement un amasement et un réajustement de concepts issus du modèle et des institutions mis en place par la démocratie représentative? L'idée même de démocratie est complexe et renvoie à plusieurs dimensions. Un des points essentiels du régime politique moderne est que la démocratie est intuitivement associée à une forme libérale de gouvernement démocratique au point d'entretenir un rapport synonymique avec cette forme. Nous refusons de donner une définition fixe du régime politique de la démocratie libérale. Nous affirmons que le régime démocratique libéral est le résultat d'une lente élaboration multiséculaire qui a connu au cours de son histoire «des adaptations successives aux changements des sociétés au sein desquelles il s'était implanté<sup>214</sup>», adaptations qui se poursuivent d'ailleurs encore à l'heure actuelle. Toutefois, nous pourrions avancer que la démocratie libérale est le régime institutionnel produit par l'évolution de la civilisation occidentale depuis les cinq derniers siècles<sup>215</sup>. Elle se caractérise entre autres par des procédures agrégatives et une vision atomiste de la société. Plusieurs phénomènes qui ne sont pas nécessairement tenus pour politiques ont influencé les traits successifs qu'a pris la démocratie libérale. Qu'il s'agisse «de la conjoncture économique, des structures de production, de la composition de la société,

<sup>214</sup> Serge Berstein (dir.), *La démocratie libérale*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, p.913.

<sup>215</sup> *Ibid.*, p.913.

des valeurs de celle-ci, des normes juridiques, de l'expression culturelle, des modes de représentation<sup>216</sup>», ces phénomènes se trouvent en étroite corrélation avec l'évolution du régime de démocratie libérale. Nous croyons que cette forme institutionnelle peut encore nous offrir d'autres variantes comme par exemple, la variante proposée par la démocratie délibérative. La démocratie libérale ne possède donc pas des traits invariables définis une fois pour toutes, elle est tout sauf un bloc monolithique, bref, elle est en constante mutation.

La théorie délibérative serait une variante se voulant plus démocratique que la démocratie libérale. Il y a un retour aux processus démocratiques d'origine où prévaut la participation, mais certainement pas une innovation. Nous proposons que la démocratie délibérative n'est pas un nouveau système politique et que les idées qu'elle défend sont redevables à la démocratie libérale et non indépendantes de celle-ci. La démocratie délibérative est une variante de la démocratie libérale et partage les mêmes sources que cette dernière à savoir la liberté, l'autonomie individuelle ainsi que l'égalité insistant davantage sur cette dernière idée. Tout comme la démocratie libérale, la théorie délibérative est marquée par la recherche d'un équilibre «entre l'individu et la société, entre la liberté et l'égalité (politique ou sociale), entre le gouvernement des élites et celui du peuple tout entier, entre le respect de la propriété et de l'intérêt général<sup>217</sup>». La réponse donnée par la démocratie délibérative à la poursuite d'un équilibre dialectique entre libéralisme et démocratie est la délibération. Nous suggérons que la démocratie délibérative est plutôt une adaptation aux circonstances changeantes de la conjoncture historique, mais demeure dans l'ensemble une forme libérale de la démocratie qui dans les faits est inachevée et persiste toujours comme une approximation d'elle-même. La démocratie peut, au contraire, être pleinement et absolument libérale avec l'affirmation d'une souveraineté complexe plus explicitement à travers plusieurs médiums de participation et non pas seulement par la procédure électorale. Ces médiums de participation sont effectivement promus dans un cadre différent de la démocratie délibérative, soit dans la foulée des mouvements contemporains de participation de la société civile. Ces mouvements s'inscrivent comme des compléments à la démocratie représentative et non comme des paradigmes propres de la démocratie comme le revendique la théorie délibérative. C'est ce qui, à notre sens, différencie ces deux

---

<sup>216</sup> Serge Bernstein, *op.cit.* p.913.

<sup>217</sup> *Ibid.*, p.916.

phénomènes, l'un participant à la démocratisation de la société, et l'autre s'imposant comme un paradigme fonctionnel revendiquant une existence propre.

Au demeurant, il nous apparaît impossible que la démocratie délibérative puisse se substituer à la démocratie représentative. Nous ne croyons pas que la démocratie délibérative solutionne le problème soulevé par le discours général sur la crise de la représentation et la fracture entre les élites et les citoyens. Légitimité, délibération et participation sont les mêmes difficultés que celles auxquelles se percute la démocratie depuis ses premiers développements. Le questionnement occasionné par une réflexion sur le renouvellement des formes démocratiques nous paraît loin d'être soldé.

## BIBLIOGRAPHIE

- Ackerman, Bruce. 1998. *Au nom du peuple: Les fondements de la démocratie américaine*. Paris: Calman-Lévy.
- Allain, Sophie. 2004. «Délibérations et action publique locale: une approche en terme d'«action publique négociée» appliquée au domaine de l'eau». Dans Bernard Castagna, Sylvain Gallais, Pascal Ricaud et Jean-Philippe Roy (dir.), *La situation délibérative dans le débat public*, vol. 2. Tours: Presses Universitaires François-Rabelais, p.11-35.
- Andersen Normann, Vibeke et Kasper Moller Hansen. 2001. *Democratic Legitimacy and the Deliberative Poll on the euro*. Presented at the 29<sup>th</sup> Joint Sessions of Workshop ECPR, Gernoble, France.
- Andersen, Vibeke Normann et Kasper Moller Hansen. 2001. *The Deliberative Poll: Opinion formation in the experimental context of Deliberative Polling*. The American Political Science Association 97th Annual Meeting, 30 août-2 septembre, San Francisco.
- Andersen, Vibeke Normann et Kasper Moller Hansen. 2004. «Deliberative Democracy and the Deliberative Poll on the Euro». *Scandinavian Political Studies*, vol.27, no 3, p.261-286.
- Andersen, Vibeke Normann et Kasper Moller Hansen. «How deliberation makes better citizens: The Danish Deliberative Poll on the Euro», *European Journal of Political Research*, à paraître.
- Angus, Ian. 2003. «La démocratie décentralisée: un modèle multiculturel et postcolonial de la critique». Dans Jules Duchastel, (dir.). *Fédéralisme et mondialisation: L'avenir de la démocratie et de la citoyenneté*. Montréal: Athéna Éditions, p.169-184.
- Bacqué, Marie-Hélène et Yves Sintomer. 1999. «L'espace public dans les quartiers populaires d'habitat social». Dans Catherine Neveu (dir.). *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*. Paris: L'Harmattan, p.115-151.
- Bacqué, Marie-Hélène, Henri Rey et Yves Sintomer, (dir.). 2005. *Gestion de proximité et démocratie participative: Une perspective comparative*. Paris: La découverte.
- Barber, Benjamin. 1997. *Démocratie Forte*. Paris: Desclée de Brouwer.

- Berstein, Serge (dir.). 1998. *La démocratie libérale*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Benhabib, Sheyla, (dir.) 1996. *Democracy and Difference: Contesting the Boundaries of the Political*. Princeton: Princeton University Press.
- Bernatchez, Stéphane. 1993. «L'élaboration de la Constitution au Canada (1990-1992): De la délibération à la négociation». Mémoire de maîtrise, Montréal: Université de Montréal.
- Blaug, Ricardo. 1996. «New theories of discursive democracy: a user's guide». *Philosophy and Social Criticism*, vol.22, no 1, p.49-80.
- Blondiaux, Loïc, Gérard Marcou et François Rangeon (dir.). 1999. *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*. Paris: PUF.
- Blondiaux, Loïc et Sandrine Levêque. 1999. «La politique locale à l'épreuve de la démocratie: les formes paradoxales de la démocratie participatives dans le XX<sup>ème</sup> arrondissement de Paris». Dans Catherine Neveu (dir.). *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*. Paris: L'Harmattan, p.17-83.
- Blondiaux, Loïc. 1999. «Représenter, délibérer ou gouverner? Les assises politiques fragiles de la démocratie participative de quartier». Dans Loïc Blondiaux, Gérard Marcou et François Rangeon (dir.). *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*. Paris: PUF, p.367-403.
- Blondiaux, Loïc et Yves Sintomer (dir.) 2002. «Démocratie et délibération». *Politix*, vol.15, no 57, p.1-237.
- Blondiaux, Loïc et Yves Sintomer. 2002. «L'impératif délibératif». *Politix*, vol.15, no 57, p.17-35.
- Blondiaux, Loïc. 2002. «Sondages et délibération». *Politix*, vol.15, no 57, p.167-180.
- Blondiaux, Loïc. 2005. «L'idée de démocratie participative: enjeux, impensés et questions récurrentes». Dans Marie-Hélène Bacqué, Henri Rey et Yves Sintomer (dir.). *Gestion de proximité et démocratie participative: Une perspective comparative*, Paris: La découverte, p.119-137.
- Bohman, James. 1996. *Public Deliberation: Pluralism, Complexity, and Democracy*. Cambridge: The MIT Press.
- Bohman, James et William Rehg (dir.). 1997. *Deliberative Democracy*. Cambridge: The MIT Press.
- Bohman, James. 1997. «Deliberative democracy and effective social freedom: capabilities, resources, and opportunities». Dans James Bohman et William Rehg (dir.). *Deliberative Democracy*. Cambridge: The MIT Press, p.321-349.

- Bouretz, Pierre. 1999. «Raisons et horizons de la démocratie. Jürgen Habermas face à la question politique». *Le Débat*, no 104 (mars-avril), p.20-34.
- Bütschi, Danielle. 1999. *Le raisonnement dans les processus démocratiques*. Paris: L'Harmattan.
- Castagna, Bernard, Sylvain Gallais, Pascal Ricaud et Jean-Philippe Roy (dir.). 2004. *La situation délibérative dans le débat public*. Tours: Presses Universitaires François-Rabelais.
- Chambers, Simone. 2003. «Deliberative democratic theory». *Annual Review of Political Science*, vol.6 (juin), p.307-326.
- Christiano, Thomas. 1997. «The significance of public deliberation». Dans James Bohman et William Rehg (dir.). *Deliberative Democracy*. Cambridge: The MIT Press, p.243-279.
- Cohen, Joshua et Joel Rogers. 1983. *On Democracy: toward a transformation of american society*. Harrisonburg: Penguin Books.
- Cohen, Joshua. 1996. «Procedure and Substance in Deliberative Democracy». Dans Seyla Benhabib (dir.). *Democracy and Difference: Contesting the Boundaries of the Political*. Princeton University Press: Princeton, p.95-119.
- Cohen, Joshua. 1997. «Deliberation and Democratic Legitimacy». Dans James Bohman et William Rehg (dir.). *Deliberative Democracy. Essays on Reason and Politics*. Cambridge: The MIT Press, p.67-91.
- Constantineau, Philippe. 2001. «Délibération démocratique et réforme parlementaire au Canada». Dans André Duhamel, Daniel Weinstock et Luc B. Tremblay (dir.). *La démocratie délibérative en philosophie et en droit: enjeux et perspectives*. Montréal: Éditions Thémis, p.111-125.
- Cottureau, Alain et Paul Ladrière (dir.). 1992. *Pouvoir et légitimité. Figures de l'espace public*. Paris: Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.
- Desmarchelier, Dominique. 2004. «L'immigration en débat dans l'espace public français». Dans Bernard Castagna, Sylvain Gallais, Pascal Ricaud et Jean-Philippe Roy (dir.). *La situation délibérative dans le débat public*. Tours: Presses Universitaires François-Rabelais, vol.2, p.167-175.
- Dryzek, John S. 1990. *Discursive Democracy: Politics, Policy, and Political Science*. New York: Cambridge University Press.
- Dryzek, John S. 2000. *Deliberative Democracy and Beyond: Liberals, Critics, Contestations*. Oxford: Oxford University Press.

- Duhamel, André, Daniel Weinstock et Luc B. Tremblay (dir.). 2001. *La démocratie délibérative en philosophie et en droit: enjeux et perspectives*. Montréal: Les Éditions Thémis.
- Duchastel, Jules (dir.). 2003. *Fédéralismes et mondialisation: L'avenir de la démocratie et de la citoyenneté*. Montréal: Athéna Éditions.
- Duchastel, Jules et Raphaël Canet (dir.). 2004. *La régulation néolibérale: crise ou ajustement?*. Montréal: Athéna Éditions.
- Ducol, Claudine. 2004. «Le débat public comme principe de démocratie». Dans Bernard Castagna, Sylvain Gallais, Pascal Ricaud et Jean-Philippe Roy (dir.). *La situation délibérative dans le débat public*. Tours: Presses Universitaires François-Rabelais, vol.1, p.35-38.
- Duverger, Maurice. 1981. *Les Régimes politiques*. Paris: PUF.
- Elliott, Janice. 2006. *Méthodes participatives. Un guide pour l'utilisateur*, version téléchargeable sur [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be).
- Elster, Jon (dir.). 1998. *Deliberative Democracy*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Ferrarese, Estelle. 2004. «Que peut-on espérer du débat public, ou l'inflation normative autour de l'idée de délibération». Dans Bernard Castagna, Sylvain Gallais, Pascal Ricaud et Jean-Philippe Roy (dir.). *La situation délibérative dans le débat public*. Tours: Presses Universitaires François-Rabelais, vol.1, p.299-313.
- Fishkin, James S. 1991. *Democracy and Deliberation: New Directions for Democratic Reform*. New Haven: Yale University Press.
- Fishkin, James S. 1992. *The Dialogue of Justice: Toward a self-reflective society*. New Haven: Yale University Press.
- Fishkin, James S. 1995. *The Voice of the People*. New Haven: Yale University Press.
- Fishkin, James S. et Robert C. Luskin. 2000. «The Quest for Deliberative Democracy». Dans Michael Saward (ed.). *Democratic Innovation: Deliberation, Representation, and Association*. Londres: Routledge, p.17-28.
- Fishkin, James S. 2001. «Vers une démocratie délibérative: l'expérimentation d'un idéal». *Hermès*, no 31, p.207-222.
- Fishkin, James S. et Robert Luskin. 2004. *Experimenting with a Democratic Ideal: Deliberative Polling and Public Opinion*. Prepared for presentation at the Swiss Chair's Conference on Deliberation, The European University Institute, Florence, Italy, May 21-22.

- Fishkin, James S. et Peter Laslett (dir.). 2005. *Debating Deliberative Democracy*. Oxford: Blackwell Publishing.
- Fraser, Nancy. 2001. «Repenser la sphère publique: une contribution à la critique de la démocratie telle qu'elle existe réellement». *Hermès*, no 31, p.125-156.
- Gagné, Learry. 2002. «La délibération circonstancielle en théorie démocratique». *Philosophiques*, vol.29, no 2 (automne), p.327-350.
- Gaus, Gerald F. 1997. «Reason , justification and consensus: why democracy can't have it all». Dans James Bohman et William Rehg (dir.). *Deliberative Democracy*. Cambridge: The MIT Press, p.205-243.
- Gauthier, Mario. 1998. *Participation du public à l'évaluation environnementale : une analyse comparative d'études de cas de médiation environnementale*. Thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- Girod, Alain. 2004. «La «proximité» contre la démocratie?». Dans Bernard Castagna, Sylvain Gallais, Pascal Ricaud et Jean-Philippe Roy (dir.). *La situation délibérative dans le débat public*. Tours: Presses Universitaires François-Rabelais, vol.2, p.267-281.
- Gret, Marion et Yves Sintomer. 2002. *Porto Alegre; L'espoir d'une autre démocratie*. Paris: Éditions La Découverte.
- Gutmann, Amy et Dennis Thompson. 1996. *Democracy and disagreement*. Cambridge: Belknap Press Of Harvard University Press.
- Gutmann, Amy et Dennis Thompson. 2002. «Pourquoi la démocratie délibérative est-elle différente?». *Philosophiques*, vol.29, no 2 (automne), p.193-214.
- Haarscher Guy et Boris Libois. 1997. *Mutations de la démocratie représentative: quelle communauté politique aujourd'hui?*. Bruxelles: Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Habermas, Jürgen. 1997. «Interrelations entre État de droit et démocratie». *Actuel Marx*, no 21, p.17-28.
- Habermas, Jürgen. 1997. *Droit et démocratie: entre faits et normes*. Paris: Gallimard.
- Habermas, Jürgen. 2002. *Raison et légitimité: Problèmes de légitimation dans le capitalisme avancé*. Paris: Éditions Payot.
- Hauptmann, Emily. 1999. «Deliberation = Legitimacy = Democracy». *Political Theory*, vol.27, no 6 (décembre), p.857-872.
- Held, David. 1995. *Democracy and the global order: from the modern state to cosmopolitan governance*. Stanford: Stanford University Press.

- Held, David et Christopher Pollitt. 1986. *New forms of democracy*. Londres: Sage Publications.
- Kahane, David. 2002. «Délibération démocratique et ontologie sociale». *Philosophiques*, vol.29, no 2 (automne), p.251-286.
- Ladrière, Paul. 1992. «Espace public et démocratie». Dans Alain Cottureau et Paul Ladrière (dir.). *Pouvoir et légitimité. Figures de l'espace public*. Paris: Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, p.19-45.
- Lefrançois, David. 2001. «Éducation à la citoyenneté et démocratie délibérative. Pour une approche dialogique de la formation civique». Dans André Duhamel, Daniel Weinstock et Luc B. Tremblay (dir.). *La démocratie délibérative en philosophie et en droit: enjeux et perspectives*. Montréal: Les Éditions Thémis, p.127-161.
- Leydet, Dominique (dir.). 2002. «La démocratie délibérative». *Philosophiques*, vol.29, no 2 (automne), p.175-423.
- Leydet, Dominique. 2004. «Délibération publique et réforme constitutionnelle». Dans Bernard Castagna, Sylvain Gallais, Pascal Ricaud et Jean-Philippe Roy (dir.). *La situation délibérative dans le débat public*. Tours: Presses Universitaires François-Rabelais, vol.1, p.283-297.
- Macpherson, C.B. 1985. *Principes et limites de la démocratie libérale*. Montréal: Boréal Express.
- Manin, Bernard. 1985. «Volonté générale ou délibération? Esquisse d'une théorie générale de la délibération politique». *Le Débat*, no 33 (janvier), p.72-93.
- Manin, Bernard. 1996. *Principes du gouvernement représentatif*. Paris: Flammarion.
- McCombs, Maxwell et Amy Reynolds (éd.). 1999. *The poll with a human face: The national issues convention experiment in political communication*. Mahwah: Lawrence Erlbaum Associates.
- Mellos, Koula et Patrick Savidan (dir.). 1999. *Pluralisme et délibération: enjeux en philosophie politique contemporaine*. Ottawa: Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Mellos, Koula. 1999. «Voix discordantes dans la philosophie politique contemporaine». Dans Koula Mellos et Patrick Savidan (dir.). *Pluralisme et délibération: enjeux en philosophie politique contemporaine*. Ottawa: Les Presses de l'Université d'Ottawa, p.3-22.
- Migueluez, Roberto. 1999. «Démocratie et rationalité: la question de l'autonomie du sujet dans deux modèles de démocratie». Dans Koula Mellos et Patrick Savidan (dir.). *Pluralisme et délibération: enjeux en philosophie politique contemporaine*. Ottawa: Les Presses de l'Université d'Ottawa, p.67-90.

- Monnoyer-Smith, Laurence. 2004. «Systèmes participatifs sur Internet: vers une nouvelle ère de la délibération publique?». Dans Bernard Castagna, Sylvain Gallais, Pascal Ricaud et Jean-Philippe Roy (dir.). *La situation délibérative dans le débat public*. Tours: Presses Universitaires François-Rabelais, vol.2, p.71-86.
- Mouchard, Daniel. 2002. «Politique délibérative et logiques de mobilisation. Le cas d'Agir ensemble contre le chômage». Dans Loïc Blondiaux et Yves Sintomer (dir.). «Démocratie et délibération». *Politix*, vol.15, no 57, p.125-145.
- Neveu, Catherine (dir.). 1999. *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*. Paris: L'Harmattan.
- Patton, David B. 2004. «Comment impliquer les citoyens dans la délibération publique: les Forums d'Intérêt National (NIF)». Dans Bernard Castagna, Sylvain Gallais, Pascal Ricaud et Jean-Philippe Roy (dir.). *La situation délibérative dans le débat public*. Tours: Presses Universitaires François-Rabelais, vol.2, p.359-369.
- Pourtois, Hervé. 1993. «La démocratie délibérative à l'épreuve du libéralisme politique». *Lekton*, vol.3, no 2 (automne), p.105-134.
- Rättilä, Tiina. 2000. «Deliberation as public use of reason – or, what public? whose reason?». Dans Michael Saward (ed.). *Democratic Innovation: Deliberation, Representation, and Association*. Londres: Routledge, p.40-52.
- Ricaud, Pascal. 2004. «Vers de nouvelles situations délibératives via internet: espaces publics partiels ou micro-espaces publics?». Dans Bernard Castagna, Sylvain Gallais, Pascal Ricaud et Jean-Philippe Roy (dir.). *La situation délibérative dans le débat public*. Tours: Presses Universitaires François-Rabelais, vol.2, p.87-103.
- Sanders, Lynn. 1997. «Against deliberation». *Political Theory*, vol.25, no 3, (juin), p.347-376.
- Saward, Michael (ed.). 2000. *Democratic Innovation: Deliberation, Representation, and Association*. Londres: Routledge.
- Sintomer, Yves. 1999. *La démocratie impossible? Politique et modernité chez Weber et Habermas*. Paris: Éditions la Découverte.
- Smith, Graham. 2000. «Toward deliberative institutions». Dans Michael Saward (ed.). *Democratic Innovation: Deliberation, Representation, and Association*. Londres: Routledge, p.29-39.
- Sustein, Cass R. 1990. *Feminism & political theory*. Chicago: The University of Chicago Press.
- Tremblay, Luc B. 2001. «La démocratie délibérative et la protection des intérêts fondamentaux». Dans André Duhamel, Daniel Weinstock et Luc B. Tremblay (dir.). *La démocratie délibérative en philosophie et en droit: enjeux et perspectives*. Montréal: Les Éditions Thémis, p.163-205.

- Walzer, Michaël. 2003. *Raison et passion: pour une critique du libéralisme*. Belfort: Circé.
- Weinstock, Daniel. 2000. «Démocratie et délibération». *Archives philosophiques*, vol.63, no 4, p.405-421.
- Williams, Melissa S. 2002. «Représentation de groupe et démocratie délibérative: une alliance malaisée ». *Philosophiques*, vol.29, no 2 (automne), p.215-249.
- Wolton, Dominique (dir.). 2001. «L'opinion publique: Perspectives anglo-saxonnes». *Hermès*, no 31, p.1-285.
- Young, Iris Marion. 1990. «Polity and Group Difference: A Critique of the Ideal of Universal Citizenship». Dans Cass R. Sustein. *Feminism & political theory*. Chicago: The University of Chicago Press, p.117-142.